
LES BRETONS
AUX
ILES DE FRANCE ET DE BOURBON
(MAURICE ET LA RÉUNION)
AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLE

AVANT-PROPOS

Est-il besoin de rappeler que des marins, des soldats, des marchands, des cultivateurs, des missionnaires bretons ont joué un rôle considérable dans la découverte ou dans la conquête et dans la mise en valeur des terres lointaines qui furent ou qui sont encore des colonies de la France ? La situation géographique de la Bretagne semblait destiner ses enfants à remplir ce rôle ; plus encore, les instincts migrateurs des Bretons et leur goût pour les entreprises hasardeuses les prédisposaient à donner des chefs et des soldats aux conquêtes et aux entreprises d'outre-mer. La Bretagne, elle-même, est une colonie fondée du v^e au vi^e siècle par les Bretons chassés de la Grande-Bretagne et qui fondèrent dans l'Armorique de nouveaux foyers. D'autres groupes de réfugiés formèrent des établissements moins durables sur les côtes des Flandres et de l'Espagne ; des moines celtiques peuplèrent et souvent restaurèrent des abbayes des Gaules, de la Germanie et de l'Italie. Les légendes des vieux saints de Bretagne sont pleines de récits de traversées téméraires et de voyages dans des terres inhabitées ou dangereuses. Ne devrait-on pas honorer comme le plus ancien des fondateurs de colonies saint Brendan dont l'histoire fut si

populaire dans tout le monde celtique? Il passa sa vie à chercher une terre merveilleuse. En compagnie de son fidèle élève, saint Malo, et de soixante-dix disciples, il parcourut bien des mers cherchant en vain l'île d'Antilla. Un certain jour de Pâques, le navire était en plein Océan : saint Brendan et ses compagnons regrettaient de ne pouvoir célébrer la messe, lorsqu'on eut la surprise de découvrir une petite île. Les pieux voyageurs s'empressèrent d'accoster ; saint Brendan dit la messe, puis, lorsque tous eurent regagné le bord, ils virent l'île se déplacer et disparaître dans les flots, car l'île était une baleine ou quelque autre monstre marin qui avait obligeamment prêté son vaste dos pour la célébration de la cérémonie. Il y a dans l'histoire coloniale française un assez grand nombre d'entreprises hasardées et d'enthousiasmes éphémères qui font penser à l'aventure de saint Brendan ; les habitants de la ville qui porte le nom de son disciple, Saint-Malo, semblent parfois avoir hérité de la foi aveugle aussi bien que du courage de leur saint patron.

Pendant tout le Moyen Age on trouve des Bretons dispersés dans les provinces ou dans les Etats voisins ; ils formaient des groupes homogènes dotés de certains privilèges dans les ports de la Cornouaille anglaise ; à Rome et à Paris ils étaient assez nombreux pour posséder des sanctuaires dédiés au saint national, saint Yves. Les collèges du Plessis, de Cornouaille, de Tréguier fondés par des Bretons, recevaient leurs jeunes compatriotes qui venaient suivre les cours de l'Université de Paris ; à Saint-Jean-d'Acre existait aussi un hôpital réservé aux Bretons.

Au début du xvi^e siècle, des pêcheurs de La Rochelle (dès 1502), de Normandie (dès 1506) et de Bretagne (dès 1510) allaient pêcher sur les côtes septentrionales de l'Amérique du Nord ; très probablement ils fréquentaient le banc de Terre-Neuve plusieurs années avant que Christophe Colomb abordât aux îles Bahamas. Ces pêcheurs formaient dès lors

une colonie singulière, une colonie flottante qui ne sût jamais se compléter par un établissement sur les côtes voisines et qui cependant a survécu à des colonies plus solidement établies.

De 1534 à 1542, Jacques Cartier et les Malouins découvrirent le Canada, puis l'abandonnèrent ; des Bretons y revinrent plus tard, moins nombreux qu'on le croit généralement. Des essais infructueux de fondation d'une colonie sur la côte acadienne furent faits en 1578, 1584 et 1598, par un gentilhomme breton, le marquis de la Roche : Troilus de Mezgouez, seigneur de la Roche-Helgoumarch, marquis de Coetarmoal. Dans la même région, un Malouin établi à Honfleur, Pontgravé — François Gravé, sieur du Pont, — procédant avec plus de persévérance et de méthode obtint de 1601 à 1628 des résultats meilleurs. Sur la côte septentrionale de l'Acadie et à l'embouchure du Saint-Laurent, Nicolas Denys, subventionné par Christophe Fouquet de Chalain, président au Parlement de Bretagne, et par Abraham et Jacob Duquesne, seigneurs du Moros, près Concarneau, fonda des postes de pêche sédentaire (1654-1664). Il eut à lutter contre divers rivaux, entre autres contre Charles Bays de la Giraudière, de la Chapelle-Basse-Mer, au pays nantais (1659-1661). La concurrence que se faisaient les compagnies de pêche et de colonisation, investies de privilèges contradictoires, fut la cause principale de la ruine de la plupart des entreprises françaises.

Dans la partie de l'ancienne Floride qui forma plus tard la Caroline du Sud, René de Goulaine de Laudonnière, gentilhomme protestant de Vieillevigne dans l'évêché de Nantes, partagea en 1564 les revers de Jean Ribaut. Au siècle suivant, la Caroline devait donner un généreux asile à des huguenots proscrits appartenant aux familles Ravenel, du Bourdieu, de Farcy et de Saint-Julien, de Vitré.

Au Brésil, que des marins de Saint-Pol-de-Léon fréquentaient dès 1526, un gentilhomme résidant à Cancale, Daniel de la Touche de la Ravardière, essaya de fonder une colonie; il était associé à des armateurs de Honfleur et de Saint-Malo. Obéissant à l'esprit de pacification que répandait Henri IV, ce protestant était accompagné de capucins qui furent les annalistes de l'expédition. Pendant quatorze ans, La Ravardière promena ses desseins inconsistants depuis Cayenne, qu'il fonda, jusqu'à quelques centaines de lieues au sud, à San Luiz du Maranan où les colons furent massacrés ou chassés par les Portugais (1602-1616).

Dans une autre partie du monde, à la même époque, des Malouins plus hardis encore que les découvreurs du Canada essayèrent d'établir des relations directes avec les îles Moluques et les îles qui produisaient les épices fines. L'essai renouvelé à deux reprises aboutit la première fois à un désastre et la seconde à un échec (1601-1619). Les succès ne décourageaient pas les Malouins. Etienne Artur de la Motte rêva d'exploiter la côte voisine du cap de Bonne-Espérance (1607-1609); d'autres marchands de Saint-Malo formèrent en 1634, avec Jean Briand-Larcy, la Compagnie de Guinée.

A partir de 1698 environ le commerce illégal ou « interlope » avec les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud entraîna les navires de Saint-Malo vers les voyages les plus lointains; ils furent parmi les premiers européens qui fréquentèrent les ports de la Chine et de l'Indo-Chine.

Dans l'Hindoustan, on trouve quelques Bretons groupés autour de Dupleix, qui n'était pas né en Bretagne, mais qui avait passé son enfance et sa jeunesse à Morlaix et à Quimper; deux de ses meilleurs lieutenants furent son neveu Jacques Desnos de Kerjean, de Brest, et Mathurin-François Le Prévost de la Touche, de Plestan. L'établissement de la Compagnie des Indes, à Lorient, orienta vers l'Asie

un grand nombre de jeunes gens aux courageuses ambitions.

En Amérique du Sud, après la dispersion des compagnons de La Ravardière, les essais français furent peu nombreux. La Guyane fut en tous les temps une colonie très négligée; J.-B. de Gennes, né à Guérande d'une famille de Vitré, y créa en 1698 le comté d'Oyac qui n'eut qu'une courte existence.

La Bretagne fournit quelques recrues ou quelques victimes aux colonies que le léger Choiseul voulut fonder pour compenser la perte du Canada, au Kourou (1763-1765) et aux îles Malouines (1764-1767).

Le Malouin J.-B. Bénard de la Harpe fit un intéressant voyage en Louisiane (1718-1724); le pilote bas-breton Kerlaziou reconnut le cours du Mississipi; le Quimpérois Louis Billoard de Kerlérec fut le dernier gouverneur de la Nouvelle-Orléans (1753-1763). Lors des essais intermittents de colonisation, des convois d'émigrants qui n'étaient pas tous des passagers volontaires sortirent de Lorient et de Nantes. Ce dernier port vit partir un jeune gentilhomme angevin, René du Tremblier de la Varenne, et sa maîtresse, la fille Frogat, dite Quentin : c'était le couple que l'abbé Prévost a rendu immortel, le chevalier des Grieux et Manon Lescaut.

Les premiers historiens des Antilles furent des Bretons, le jésuite Jacques Bouton, de Nantes (1640), et le dominicain André Chevillart, de Rennes (1658); quelques « engagés » furent recrutés à Saint-Malo à partir de 1643 environ, mais les conquérants et les premiers colonisateurs des îles furent des Normands. Des Bretons et surtout des Nantais s'y établirent en grand nombre au xvii^e siècle; beaucoup y firent fortune. Pendant longtemps les Nantais s'étaient moins intéressés que les Malouins aux affaires coloniales, mais l'extraordinaire prospérité de la Martinique, de la Guadeloupe et de Saint-Domingue valut alors

à Nantes de devenir l'un des plus grands ports du royaume. Lorient, et, à un moindre degré, Brest et Morlaix bénéficiaient des richesses que le commerce des colonies donnait à la France.

A la veille de la Révolution, en Afrique, le capitaine Landolphe, commandité par la maison Marion-Briantais, de Saint-Malo, prenait possession de l'île de Borodo, sur la côte de Benin; en Asie, quelques Bretons originaires des environs de Lorient et de Rennes, secondaient Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, à la cour de l'empereur d'Annam et commençaient à établir l'influence française en Cochinchine.

*
**

Dans cette énumération bien longue, mais cependant insuffisante, nous n'avons pas nommé Madagascar, qui fut l'occasion de la venue des Français dans l'océan Indien, ni les îles qui font l'objet de la présente étude : l'île Bourbon (la Réunion) occupée depuis 1654 et qui recueillit en 1674 les débris de la colonie de Madagascar et l'île de France (Maurice), occupée en 1715, d'abord subordonnée à l'île Bourbon et qui devint en 1735 le principal établissement des Français dans ces mers.

Nous ne prétendons pas donner une nouvelle histoire de ces îles, ni étudier la formation d'une population française et chrétienne dans ces terres que les premiers navigateurs avaient trouvées désertes. Des gouverneurs éminents tels que Beauvollier, Benoit Dumas, Souillac, Decaen ne seront pas nommés ou ne le seront qu'incidemment : nous nous bornerons à essayer de suivre les Bretons qui allèrent aux Mascareignes; ils furent très nombreux; la Bretagne donna six gouverneurs aux îles de France et de Bourbon et elle leur envoya relativement plus de colons qu'à des colonies moins éloignées et qui jouissaient d'un climat moins différent de celui de la mère patrie.

L'histoire des îles peut être divisée en trois périodes : avant l'année 1715 qui vit l'introduction de la culture du caféier à Bourbon par des marins de Saint-Malo et la prise de possession de l'île de France par le Malouin Dufresne d'Arzel; le nom de « colonie » donné à ces deux petites îles très pauvres et peu peuplées, presque oubliées par le Gouvernement français, paraît en quelque sorte prématuré.

Après ces événements et surtout à partir de l'arrivée du gouverneur Mahé de la Bourdonnais en 1735, la situation changea. La fortune des deux îles se développa rapidement; elles devinrent un élément essentiel de la puissance française dans les mers de l'Afrique et de l'Asie.

Cette deuxième période se clôt avec l'année 1815, date de la cession de l'île de France ou Maurice à l'Angleterre par le traité de Paris; c'est aussi à 1815 que nous arrêterons nos recherches. Nous n'étudierons pas la troisième période qui a vu, par un heureux retour de fortune, la conquête de Madagascar en 1895 venger le massacre de Fort-Dauphin et réaliser enfin les desseins de Louis XIV.

Le Dictionnaire de Littré définit *Colonie* une « possession d'une nation européenne dans une autre partie du monde »; mais il y a plusieurs sortes de colonies. Dans l'usage courant, on désigne par le même terme des territoires soumis dans des conditions très diverses à l'autorité de la puissance métropolitaine qui a pu en faire des colonies au sens exact et complet du mot, ou bien les placer sous son protectorat; elle peut encore les tenir à titre de mandataire de la Société des Nations ou y exercer une influence plus ou moins puissante lorsqu'ils sont compris dans la zone établie d'accord avec d'autres puissances européennes. On appelle aussi colonies les groupes de nationaux habitant en dehors de leur patrie : on dit par exemple la colonie française à Londres ou la colonie anglaise à Paris. Ces résidents n'ont d'autres droits que les sujets originaires dans les

états de civilisation équivalente. Dans les régions socialement moins avancées, ou mal gouvernées, comme la Chine et récemment encore la Turquie, les colonies étrangères peuvent obtenir ou conquérir des statuts particuliers.

La terminologie ancienne réservait ordinairement le nom de colonie aux territoires dans lesquels la puissance européenne était bien établie et reconnue. On appelait comptoirs ou factoreries les postes fondés dans un intérêt commercial, mais sans dessein de conquête territoriale, dans les pays barbares, et établissements ou loges ceux qui se trouvaient dans des Etats civilisés et puissants comme les Indes ou la Chine.

Quelques historiens modernes ont un peu confondu tout cela quand ils ont parlé de colonies françaises et de « notre empire colonial » au temps de Richelieu. A cette époque l'immense Canada et les Antilles ne comptaient que quelques centaines d'habitants français; les aventures de Ribaud et de Goulaine de Laudonnière, en Floride, et de La Touche de la Ravardière, au Brésil, n'avaient laissé aucune trace; sur les côtes de l'Afrique et de l'Asie l'effort français se réduisait à l'entretien de quelques comptoirs fondés par des Compagnies de commerce aussi mal organisées que mal gouvernées. Nous verrons qu'à Madagascar le talent de Flacourt et de Pronis et, plus tard, une certaine persévérance dans les desseins de Louis XIV n'empêchèrent pas la « colonie » de l'île Dauphine de disparaître dans un désastre.

Conformément à l'usage établi, et à défaut d'un terme plus exact, nous devons employer le mot « colonie » pour désigner le groupe de Français de Madagascar et de sa « filiale » de l'île Bourbon. Nous devons aussi appeler colons les Européens résidant dans la petite île qui, pendant une cinquantaine d'années, fut beaucoup moins une colonie qu'un asile ouvert aux victimes de la propagande cynique-

ment mensongère des Compagnies de colonisation, aux anciens flibustiers et aux matelots déserteurs.

Les débuts de la France dans cette île et, plus tard, à l'île de France furent modestes et mêmes humbles, mais deux circonstances, uniques dans l'histoire coloniale, favorisèrent le succès. L'île Bourbon était déserte lorsque Antoine Couillard y fut transporté avec quelques aventuriers ; l'île Maurice était également inhabitée lorsque Dufresne d'Arzel en fit l'île de France en 1715 : les habitants français n'eurent donc pas à lutter ou à se défendre contre des autochtones. De plus, pendant tout le xviii^e siècle, les Mascareignes n'eurent pas à repousser d'attaques de puissances étrangères. Par contre, des difficultés particulières rendaient le succès difficile : le peu d'étendue des îles, leur isolement au milieu de l'immense océan, l'éloignement de la métropole, les exigences de la Compagnie des Indes, perpétuellement besogneuse, l'indifférence du Gouvernement pour des terres qui furent pendant longtemps jugées sans valeur. Toutes ces difficultés furent vaincues et tous les obstacles furent surmontés. Peu à peu les îles furent défrichées et organisées ; elles reçurent des émigrants honnêtes et laborieux qui firent disparaître ce qu'il y avait d'inquiétant dans la population primitive. A la fin de l'Ancien Régime, deux florissantes terres françaises avaient été créées : nous essaierons de montrer comment les Bretons y avaient aidé.

CHAPITRE PREMIER

Les essais de colonisation de Madagascar et l'occupation de l'île Bourbon.

On a souvent écrit que la colonie de l'île Bourbon naquit des « débris » de la colonie de Madagascar; cela n'est pas tout à fait exact. L'île était terre française depuis plus de trente ans et elle possédait depuis six ans un commandant et un embryon d'administration lorsqu'elle recueillit en 1674 les colons échappés au massacre de Fort-Dauphin. Mais avant cette catastrophe l'histoire de Bourbon se confond avec celle de la Grande-Île dont elle était une annexe dédaignée.

Dans ce premier chapitre nous devons parler surtout de Madagascar et des quelques Bretons qui y furent employés.

Les Portugais, qui reconnurent Madagascar au début du xvi^e siècle, ne s'y établirent pas, rebutés sans doute par l'insalubrité du littoral, par la difficulté de pénétrer dans l'intérieur et par la médiocre qualité des esclaves que l'on pouvait trouver. La souveraineté de l'île n'était revendiquée par aucune puissance européenne lorsque les navires le *Corbin* et le *Croissant*, de Saint-Malo, firent escale dans la baie de Saint-Augustin, du mois de février au mois de mai 1602. Ces deux bâtiments avaient été armés par une société, au capital de 80.000 écus, formée par des marchands de Saint-Malo, de Vitré et de Laval qui voulaient enlever aux Hollandais le monopole du commerce des épices; ainsi que l'a écrit un des voyageurs, François Pyrard, ils rêvaient « de sonder le gué, de chercher le

chemin des Indes, le monstrier aux Français, bref puiser à la source ». L'histoire de cette expédition est bien connue, grâce aux relations publiées en 1604 et en 1615 par les médecins du *Croissant* et du *Corbin*, François Martin, de Vitré, et François Pyrard, de Laval¹. Le livre de ce dernier obtint un grand succès attesté par plusieurs rééditions : succès légitime, car le récit de Pyrard est intéressant et sincère. L'auteur ne laisse pas ignorer une des causes de l'insuccès de l'entreprise, la principale peut-être. Les Malouins étaient de bons matelots, mais à cette époque ils ne possédaient ni la science, ni l'esprit de discipline qui faisaient la valeur des équipages hollandais². Michel Frotet de la Bardelière, capitaine du *Croissant*, et surtout François Grout de Closneuf, capitaine du *Corbin*, ne savaient pas se faire obéir : Le *Corbin* fit naufrage aux îles Maldives, le 3 juillet 1601; le *Croissant* put aller jusqu'aux îles Moluques, mais il périt au retour, près des Açores; l'équipage fut sauvé par un navire hollandais qui devint propriétaire, conformément aux usages de la mer, de tout ce qu'il put retirer de la cargaison (21 mai 1603).

1. *Voyage de François Pyrard, de Laval, contenant la navigation aux Indes Orientales, Maldives et au Brésil...*, Paris, 1611, in-8°, 2 vol., réédité en 1615, 1619, 1679 avec quelques modifications et additions. — *Description du premier voyage fait aux Indes Orientales par les Français...*, par François Martin, de Vitré. Une première édition parut en 1604; les archives d'Ille-et-Vilaine (F. 944) possèdent une copie de la 2^e édition publiée à Paris en 1609; ce livre est très rare. Afin d'indemniser Martin des pertes subies pendant le voyage et de lui permettre de publier sa relation, Henri IV lui fit don, le 13 décembre 1604, d'une somme de 1.800 livres à prendre sur le produit des droits payés par les bateaux transportant du blé sur la Vilaine entre Redon et Rennes.

2. On lit dans le voyage de Pyrard : « Je ne vy jamais des mariniers si méchants et si vitieux que ces rustres..., la plupart de Saint-Malo, tous parents, cependant toujours en querelle, indociles, blasphémateurs, yvrognes, gourmands, voleurs... Au reste, ils sont très bons soldats et mariniers et capables sur toutes les autres nations des plus hautes entreprises du monde, mais ils ne veulent point obéir et ne peuvent patir de la bouche, ni souffrir aucune correction ». Il cite plusieurs exemples de leur indocilité et de leur ignorance. — Des renseignements presque aussi fâcheux sont donnés sous une forme moins véhémement par Dubuisson-Aubenay dans *l'Itinéraire de Bretagne en 1636* (t. I, p. 43). — Cf. la relation d'un capitaine hollandais qui fut effrayé par les habitudes d'ivrognerie régnant à bord du *Corbin* et du *Croissant*, citée par SOTTAS, *Indes Orientales*, p. 189.

Le séjour de trois mois fait à Madagascar en 1602³ n'avait pu permettre aux voyageurs de connaître toutes les ressources de l'île, mais ils constatèrent que les indigènes étaient d'humeur facile et qu'ils cédaient leur bétail en échange de quelques bagatelles. Ils éprouvèrent aussi que des fièvres pestilentielles régnaient aux alentours de la baie de Saint-Augustin. Le voyage des deux navires malouins, tel que le livre de Pyrard l'avait fait connaître, ne fut pas considéré comme un précédent décourageant. Au xvii^e siècle, il fut cité par tous les initiateurs d'entreprises coloniales et commerciales vers l'Inde et l'Extrême-Orient. Le *Croissant* et le *Corbin* avaient véritablement sondé le gué et montré le chemin; on aimait à penser qu'une expédition mieux organisée et mieux commandée obtiendrait des résultats meilleurs. Une vingtaine d'hommes à peine des deux équipages partis en 1601 avaient survécu; quelques-uns, comme Pyrard, ne revirent leur patrie qu'en 1611. Et cependant, dès 1616, les braves Malouins entreprirent un nouveau voyage vers les îles Moluques; le *Saint-Louis* et le *Saint-Michel*, commandés par Louis Heins et Nicolas Frotet de la Bardelière, ne furent guère plus heureux que les navires de 1601. Des marins malouins restèrent à Bantam où ils établirent un comptoir; en 1622 ils armèrent un navire qui fit le cabotage entre les îles. Mais on vit se reproduire les incidents qui avaient fait échouer les précédentes tentatives : André Jocet de Limonnay, capitaine de la *Petite-Espérance*, fut tué par des matelots révoltés; quelques mois plus tard, en 1623, le navire commandé par un autre Malouin, Guillaume Gautier de la Terrerie, fut pris par les Hollandais qui massacrèrent l'équipage⁴. Au-delà du cap de Bonne-Espérance la prépondérance du

3. Dans la baie de Saint-Augustin; ils y furent rejoints par un navire hollandais commandé par Guyon Le Fort, fils d'un marchand protestant de Vitré; les Hollandais et les Français vécurent en très bons termes.

4. Charles BRÉARD, *Histoire de Pierre Berthelot, pilote et cosmographe du roi de Portugal...*, Paris, 1889, in-8°, p. 51-52. — C. DE LA RONCIÈRE, *Histoire de la Marine française*, Paris, 1910, in-8°, t. IV, p. 305-306.

Hollandais était écrasante : des navires ne pouvaient s'aventurer dans ces mers isolément, surtout lorsqu'ils étaient mal commandés. Les armateurs de Saint-Malo ne renoncèrent pas complètement aux voyages dans les Indes et en Chine⁵, mais ils consacrèrent plutôt leur activité à la grande pêche de Terre-Neuve, à l'exploitation de la côte de Guinée, et, à partir de 1650 environ, au commerce des Antilles.

Les capitalistes et les colons qui, de 1638 à 1674, prirent intérêt dans des compagnies formées pour la colonisation de Madagascar n'étaient pas des Bretons; la plupart appartenaient à la Haute-Normandie et à l'Île-de-France. En 1638, un navire commandé par Salomon Gombert partit de Dieppe avec quelques émigrants pour l'Océan Indien. A vrai dire, ce navire n'était pas destiné à Madagascar, mais à l'île Maurice. Les voyageurs trouvèrent la place prise : les Hollandais occupaient l'île. Gombert et ses compagnons se rabattirent sur Madagascar; chemin faisant, ils prirent possession des îles Rodrigue et Mascarin (Bourbon), mais de façon très rudimentaire, en accrochant les armes du Roi à un arbre et sans laisser d'habitants. François Cauche qui a laissé un récit du voyage⁶, parle avantageusement de Mascarin ou Bourbon; il se plut aussi à Madagascar; les indigènes admiraient son adresse à la chasse et son talent à jouer de la flûte. Expulsé par les agents d'une nouvelle compagnie, il arriva au mois de juin 1645 à Camaret d'où il regagna sa ville natale.

5. Les registres de l'état-civil attestent que quelques indigènes furent amenés dans le port. Le 14 juillet 1619, un jeune homme natif du Japon fut baptisé à Saint-Malo et nommé Louis. Le 27 août 1620, à Saint-Servan, Jacques Chinois, adulte et nouveau converti, natif de la Chine, épousa Julienne Le Roy, de Normandie; le même individu est qualifié Moluquais dans son acte de décès le 21 avril 1665. Macé Bouton, « natif de l'isle de Bouton, sous le royaume de Macacar, pais des Moluques, âgé d'environ douze ans, amené en cette ville par Jan Chevauchart, sieur des Vaux, ... depuis cinq mois », fut baptisé à Saint-Malo en grande cérémonie le 22 mars 1636.

6. *Relation du Voyage que François Cauche de Rouen a fait à Madagascar, autrement Saint-Laurent et à la côte d'Afrique...*, Paris, 1651, in-4°. Les notes écrites par Cauche furent mises en œuvre par le conseiller C.-B. Morisot, de Dijon.

Etienne de Flacourt et Jacques de Pronis servirent avec énergie et talent les intérêts de la Compagnie de l'Orient créée pour la conquête de Madagascar. Mais voulait-on établir une colonie de peuplement ou simplement une solide escale sur la route de l'Inde ? Les ressources de la Compagnie ne permettaient pas de réaliser l'un ou l'autre projet. De plus, les colons, mal recrutés, étaient ingouvernables; l'histoire de la colonie naissante enregistre à chaque page des mutineries et des désertions. Les colons se dispersaient au milieu des tribus indigènes; d'autres essayaient de passer en Afrique et surtout dans le riche Hindoustan. L'inconduite et le mépris de l'hygiène aggravaient les dangers du climat; d'après l'historien des *Origines de l'île Bourbon*, quatre mille hommes furent transportés à Madagascar de 1638 à 1674; or, à cette dernière date, on ne comptait que 174 colons dans le principal poste de l'île⁷.

Quatre fois au moins en 1638, en 1642, en 1643 et en 1649, des Français prirent possession au nom du Roi de l'île Mascarin, nommée à partir de 1649 l'île Bourbon. Dans un chapitre suivant nous reviendrons sur ces prises de possession qui furent à peine suivies d'un commencement d'occupation. Quelques colons indociles ou malades y furent transportés en 1646 et en 1654. Ils s'y trouvèrent mieux qu'à Madagascar et y seraient volontiers restés s'ils n'avaient pas été privés d'épouses.

La Compagnie de l'Orient, toujours à court d'argent, n'aurait pas vécu longtemps si elle n'avait trouvé un protecteur puissant et qui lui procura des ressources dans les ports bretons. Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, lieutenant général en Bretagne, exerça dans toute la province une influence presque souveraine depuis 1632 jusqu'à sa mort en 1664; comme son cousin, le cardinal de Richelieu, il comprenait l'importance de la marine et du

7. M.-I. GUET, *Les origines de l'île Bourbon*, Paris, 1886, in-8°, p. 108.

commerce maritime; de plus, il était gouverneur de Port-Louis et, à raison des dépenses faites par son beau-père et par lui-même pour la construction des fortifications, il avait des droits particuliers sur le port et sur la ville; il voulut en faire un grand centre commercial. Il prit des intérêts dans les navires armés dans ce port et à Nantes, sa résidence ordinaire. Il inspira, dit-on, la fondation en 1644 de la Société nantaise de la Bourse commune, destinée à favoriser la pêche à Terre-Neuve; mais le Parlement de Bretagne, toujours mal disposé pour les Compagnies de commerce, combattit la Société nantaise comme il avait combattu en 1626 la Compagnie du Morbihan. La Meilleraye, gros actionnaire de la Compagnie de l'Orient et intéressé dans la Société de la Bourse commune, suivait avec attention les opérations des chefs de la colonie de Madagascar; il fit employer par la Compagnie quelques officiers de marine d'origine bretonne, comme La Briantais, capitaine du *Saint-Georges*, et de Goascaer, capitaine de l'*Ours* qui ramena, le 28 juin 1655, Flacourt à Nantes. A partir de 1655, renseigné peut-être ou encouragé par un de ses officiers, Kergadiou, le maréchal se substitua presque complètement au conseil de la Compagnie. Grâce à lui, quatre navires portant huit cents hommes à Madagascar, partirent de Nantes au mois d'octobre 1656. De ces navires, un seul, la *Maréchale*, put revenir en France⁸. La Meilleraye le fit réarmer en 1660, mais il ne parvint pas à destination. « Le rôle de Nantes métropole coloniale était fini », a écrit l'éminent historien de la Marine française⁹; notre puissance coloniale à cette époque était si faible qu'il paraît prématuré de lui assigner une métropole, qui ne saurait être placée à Nantes. Le rôle de la ville se borna à

8. Une analyse du *Journal de la Maréchale* conservé à la Bibliothèque Nationale a été donnée par M. Maurice BESSON, *Vieux papiers du temps des îles*, 2^e série, Paris, 1931, in-8^o, p. 121-127. Les navires s'étaient livrés à des opérations de piraterie fort étrangères à l'objet de leur mission.

9. Charles DE LA RONCIÈRE, *Histoire de la Marine française*, Paris, 1910, in-8^o, t. V., p. 320.

voir affluer les émigrants que des recruteurs peu scrupuleux embauchaient dans toute la France et à voir sortir quelques-uns des vaisseaux qui furent expédiés en Afrique.

L'un de ces émigrants écrivit ses souvenirs¹⁰. Carpeau du Saussay appartenait à un milieu social plus élevé que la plupart de ses compagnons d'aventure; page dans la maison de Biron, âgé de quinze ans à peine, il fut enthousiasmé par tout ce que l'on racontait de la nouvelle colonie; il demanda conseil au maréchal de La Meilleraye qui, bien entendu, l'engagea à partir; sa famille fut plus difficile à convaincre, mais il finit cependant par obtenir un petit viatique pécuniaire. Bien plus, il fit partager sa résolution à son frère aîné et à quelques jeunes amis qui reçurent quelque argent de leurs parents, ou bien en dérobèrent. La « recrue » partit de Paris le 18 décembre 1662 et gagna Nantes où elle resta cinq mois. Carpeau avoue que tous ces jeunes gens employaient fort mal leur temps, qu'ils hantaient les cabarets et « les maisons que la bienséance ne permet pas de nommer », qu'ils avaient des rixes, parfois suivies de mort d'homme, avec le guet et la milice bourgeoise et que tout le pays était très désireux de les voir partir. La recrue s'augmenta de deux frères, fils d'un honnête bourgeois de Paris, qui mécontent de la conduite de son fils cadet, avait résolu de l'expédier au-delà des mers et avait chargé l'aîné de ménager le départ. Le jeune homme ignorait les projets paternels et, sans défiance, avait accompagné son frère, croyant qu'il faisait à Nantes un banal voyage d'affaires. Un des individus qui s'ingéniait à dépouiller les aventuriers de ce qui leur restait d'argent et que le mémorialiste appelle « l'entremetteur », offrit ses bons offices à l'aîné pour le débarrasser de son frère. Muni de la lettre paternelle, il s'aboucha avec Kergadiou, capitaine du *Saint-Charles*, qui promit de transporter le mal-

10. Publiés sous ce titre : *Voyage de Madagascar connu aussi sous le nom de l'île de Saint-Laurent*, par M. DU V..., commissaire provincial de l'artillerie de France, Paris, 1732, in-18.

heureux jeune homme si on l'amenait à son bord. Cette négociation fut payée par l'aîné d'une gratification de 500 livres. Mais l'entremetteur avait été émerveillé par les bijoux du prodigue : une bague, une montre, une tabatière. Il lui révéla les projets de sa famille et promit de les faire échouer. Par une série de manœuvres qui lui valurent d'être gratifié par le cadet de la tabatière, de la montre et de la bague, il réussit à persuader à l'aîné de visiter le *Saint-Charles* la veille du jour fixé pour le départ. Quand l'honnête parisien voulut regagner la terre, il se heurta à quatre matelots qui exécutèrent rudement la consigne donnée à l'intention de son frère. En vain demanda-t-il à parler au capitaine : à l'heure toujours grave du départ, Kergadiou avait autre chose à faire qu'à écouter les doléances de ses passagers. On ne s'expliqua que lorsque l'on fut en haute mer : Kergadiou reconnut qu'il avait été trompé, mais il ne put qu'engager l'émigrant malgré lui à subir courageusement l'épreuve. Il revint en France à la première occasion, c'est-à-dire trois ou quatre ans plus tard. Son père, privé du fils qui était la consolation de sa vieillesse, accablé par le retour de l'autre, était mort. Le cadet, bien que formellement déshérité, avait commencé à dilapider l'héritage familial.

Le commandant du *Saint-Charles* était un des meilleurs officiers de la Compagnie de l'Orient. Les documents le nomment souvent Kercadio, ou Kercadiou, ou La Kercadiou. Il s'appelait exactement Hervé de Kersaint-Gilly, seigneur de Kergadiou. Né à Saint-Pol-de-Léon, le 31 juillet 1612, il était fils de Pierre de Kersaint-Gilly, seigneur de Kersaliou et de Keravel, et de Julienne de la Roche; par sa mère il descendait de Jean et de Nicolas Coetanlem, corsaires morlaisiens, qui, à la fin du xv^e siècle, coururent les mers pour le compte du duc de Bretagne, du roi de France, du duc de Lorraine, du roi de Portugal et le plus souvent pour leur compte personnel. L'aïeul, le

père et le frère de Hervé de Kersaint-Cilly se succédèrent pendant un siècle dans le commandement des milices qui défendaient contre les Anglais les côtes du Léon et les villes de Roscoff et de Saint-Pol. L'induction ou analyse des pièces produites par cette famille en 1666 lors de la réformation de la noblesse de Bretagne¹¹, attribuée à tort à Hervé le rang de chef d'escadre et l'honneur d'avoir fondé la colonie de l'île Bourbon qui existait, mais bien chétive, avant qu'il parut dans les mers indiennes. Sauf ces inexactitudes, l'induction est un document digne de foi. Le seigneur de Kersaliou et Jeanne de la Roche eurent huit garçons et quatre filles; notre document consacre à la mère de cette belle lignée un touchant éloge... « lequel on ne peut mieux terminer que par un des derniers mouvements de cette bonne mère, qui, en l'an 1662, le soixante-quatorzième de son âge, souhaita de se voir encore une fois avant de mourir au milieu de tous ses douze enfants assemblés *in circuitu mensae*. Mais comme ce n'était pas une curiosité purement du monde et temporelle, elle choisit la fête de la paroisse de son domicile, y convoqua tous sesdits enfants et dirigea la cérémonie d'une telle manière que ses quatre fils ecclésiastiques, savoir le capucin, le jacobin et les deux prestres¹² dirent leur messe à mesme temps, à quatre autels de ladite paroisse, ses quatre fils séculiers¹³ répondirent chacun la messe de leurs frères, et elle entendit les messes au milieu de ses quatre filles, et pour achever la cérémonie, après ces messes finies, il y eut un cousin germain de ses enfants, capucin, qui prêcha dans

11. L'induction et l'arrêt de maintenue ont été publiés par M. le comte DE ROSMORDUC : *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de la Réformation, 1668-1671*, Saint-Brieuc, 1897, in-4°, t. 1^{er}, p. 307-325.

12. Prigent et François, qui furent successivement recteurs de Cléder; Jean, capucin, gardien du couvent de Roscoff; Jacques, dominicain, prieur du couvent de Morlaix, envoyé à Lisbonne pour réformer les maisons de son ordre, fait prisonnier par les Barbaresques, mort en captivité.

13. Rodolphe, seigneur de Kersaliou, capitaine des côtes de Roscoff et paroisses voisines; Hamon, seigneur de Prathir; Pierre, seigneur de la Villejégu, capitaine dans la cavalerie du duc de la Meilleraye; Hervé, seigneur de Kergadiou.

la paroisse, après quoi elle les emmena tous dans sa maison, les traita, les embrassa, les fit s'embrasser mutuellement, les exhortant de s'aimer toujours et se protéger les uns les autres fraternellement, ce qu'ils ont observé très religieusement. »

D'après l'*Induction*, Kergadiou, le marin, « n'avait point voulu contracter mariage, craignant que cet engagement ne l'eut dérobé au service de Sa Majesté à laquelle il avoit consacré sa vie; ... il s'étoit signalé en plusieurs occasions tout à fait glorieuses; il avoit enlevé deux corsaires ottomans à deux rencontres différentes, lesquels pillotent les marchands, dont l'un étoit même plus grand que son propre vaisseau. Il fit merveilles au siège d'Alger¹⁴, où il fut mandé et prié de commander toutes les galiottes, avec aveu que cet employ étoit indigne de luy; elles luy furent toutes données après le siège finy... »

Sa famille étoit en relation avec le maréchal de la Meilleraye; il fut choisi en 1655 pour commander un des quatre navires de la petite escadre qui partit de La Rochelle au mois de novembre pour Madagascar, sous le commandement de M. de la Roche-Saint-André, un ancien chef de l'expédition d'Alger. En 1663, il commanda le *Saint-Charles* et fit le voyage dont nous avons déjà parlé d'après la relation de Carpeau du Saussay. Le troupeau d'émigrants recruté à Paris s'étoit fort éclairci pendant la trop longue attente à Nantes; cependant le navire transporta quatre-vingts artisans ou soldats qui auraient rendu des services s'ils avoient été bien employés. La traversée, à l'aller et au retour, fut heureuse; l'académicien Charpentier célébra ce succès dans une *Relation* que Colbert fit imprimer en 1665 pour intéresser l'opinion publique aux projets de la Royale Compagnie des Indes :

« En ce temps-là, un vaisseau venant de l'île de Madagascar étoit abordé en Bretagne au Port-Louis. Ce vaisseau

¹⁴. Dans l'escadre commandée par Gilles de la Roche, seigneur de Saint-André (Saint-André-de-Treize-Voies, Vendée).

qui appartenait au maréchal de La Meilleraye, était parti de la rivière de Nantes le 29 mai 1663 pour aller en cette île, et, après avoir fait heureusement ce voyage, était revenu le 18 mai 1664, n'ayant employé que onze mois et vingt jours depuis son départ jusqu'à son retour. Il était chargé de quantité de cuir, de cire et de bois d'ébène; il avait apporté aussi quelques pierreries, et, de tous les hommes de l'équipage, il n'en était mort qu'un seul. C'était une heureuse aventure pour la Compagnie des Indes, que de rencontrer des gens qui revenaient du lieu même où elle prétendait s'établir; et le désir d'en apprendre des nouvelles si fraîches et si certaines fit penser aux syndics qu'il leur importait extrêmement de pouvoir conférer avec quelqu'un d'eux. Le sieur de Quercadiou qui avait commandé ce vaisseau, se rendit à Paris à leur prière. Il leur apprit l'état présent de cette île, des forts et des habitations que nous y avons et l'on conçut de si grandes espérances de l'établissement qu'on y va faire que, sur la proposition qu'on lui fit de prendre parti avec la Compagnie en qualité de capitaine d'un des quatre vaisseaux qu'elle avait armés, il s'y engagea volontiers, et on lui donna la conduite de celui qui avait été acheté à La Rochelle et qui devait être le vice-amiral¹⁵. »

A cette époque, 1664, le Roi et Colbert cherchaient à doter la France d'une compagnie de commerce et de colonisation analogue à la Compagnie des Indes d'Amsterdam qui était parvenue à une extraordinaire prospérité et qui était la principale source de la fortune de la Hollande. A la mort du duc de la Meilleraye, ses droits dans la Compagnie de Madagascar passèrent à son fils, Armand de la Porte, duc de Mazarin, qui les céda au Roi, mais le concours de tous les financiers et de tous les « capitalistes du

15. CHARPENTIER, *Relation de l'établissement de la compagnie française pour le commerce des Indes Orientales*, Paris, 1665, in-4^o, p. 19. — Cette relation fut rééditée en 1666 et en 1668.

royaume était indispensable pour que la Royale Compagnie des Indes fut réellement puissante. On n'aimait guère en France les entreprises hasardeuses et lointaines. Le Roi employa tous les moyens pour faire comprendre à ses sujets l'importance de ses projets ou tout au moins pour faire naître un de ces mouvements de vogue ou de mode qui aboutissent parfois à des résultats utiles. Le Trésor royal fournit un cinquième du capital social, soit trois millions; cette contribution fut portée en grand apparat à l'hôtel de la Compagnie, escortée par un beau cortège de soldats et de timbaliers. Le Roi vint présider en personne, honneur extraordinaire, les réunions du conseil des directeurs. Malgré tout, le public ne mit aucun empressement à couvrir les douze millions qui lui étaient offerts. Le gouvernement dut faire une propagande active qui prit rapidement une forme très impérative pour obtenir les souscriptions des riches commerçants, des grandes villes, des cours souveraines.

La Bretagne ne pouvait être oubliée. Le 20 mars 1664, Colbert écrivit aux échevins de Nantes pour leur faire part de ses projets; les échevins ne répondirent rien. Le 13 juin, nouvelle lettre plus pressante accompagnant une lettre du Roi : on décida de faire imprimer les statuts de la Compagnie : réponse insuffisante. Après une troisième invitation ou sommation, les échevins durent se résigner à souscrire 200.000 livres, mais comme ils avaient peu de confiance dans la compétence du gouvernement et des financiers parisiens en matière de commerce maritime, ils déléguèrent Jean Ramée de la Hautière, consul des marchands, pour assister aux réunions de Paris et constituèrent une chambre de direction à Nantes. Elle était formée de Jean Lori, Antoine François, François Valleton, Etienne Bureau, Etienne Grilleau et André Boussineau; les fonctions de secrétaire, de greffier et de teneur de livre étaient remplies

par Mathurin Verger, notaire, Jacques Valleton et Guillaume Nidelet¹⁶.

Le marquis de Coëtlogon, gouverneur de Rennes, et le marquis de Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo, reçurent la mission de stimuler leurs administrés. Dans chacune de ces deux villes, on obtint 100.000 livres¹⁷.

Des lettres de cachet des 7 octobre 1664 et 14 janvier 1665 convièrent le Parlement à donner le bon exemple. Le 7 février, la cour résolut de demander quelques modifications aux statuts : les unes tendaient à défendre les intérêts de la province : deux des directeurs de la Compagnie seraient bretons ; d'autres avaient pour but de préserver de tout empiètement les privilèges du Parlement : le Roi n'accorderait aucune extension à la juridiction des tribunaux consulaires ; puis on décida de souscrire 90.000 livres. Le premier président, François d'Argouges, et le président François Loaisel promirent 9.000 livres chacun. Les deux autres présidents et les conseillers se laissèrent taxer à 1.200 livres ; on n'épargna pas les évêques de Nantes et de Rennes qui étaient conseillers-nés du Parlement. Ils furent invités à contribuer pour la même somme de 1.200 livres ; les parts des greffiers, des commis-greffiers et des notaires furent naturellement beaucoup moindres : 150 à 200 livres. Les magistrats espéraient qu'ils ne déboursaient pas intégralement les sommes promises et qu'ils feraient seulement un premier versement ; ils avaient si peu de confiance dans le succès de l'entreprise qu'ils demandèrent la permission pour les actionnaires de sortir ou de se retirer de l'affaire, si elle devenait mauvaise, en abandonnant l'argent antérieurement versé. Colbert ne l'entendait pas ainsi ; le 2 mai, on entendit la lecture d'une lettre du Roi exprimant sa

16. TRAVERS, *Histoire de Nantes*, t. III, p. 384-388. — Archives de Nantes, HH. 199. — Paul JEULIN, *L'Évolution du port de Nantes*, Paris, 1929, in-8°, p. 155.

17. Archives de Rennes, liasse 7. — Archives de Saint-Malo, BB, 13. — Quelques villes furent beaucoup plus généreuses ; Lyon souscrivit un million et Rouen 500.000 livres.

satisfaction, mais on reçut le même jour une lettre du ministre demandant d'avancer les termes des versements. Les nouvelles de la Compagnie étaient déjà si mauvaises que tous les conseillers n'obéirent pas et que la cour prit un arrêt portant « renonci » au commerce des Indes. Un brutal arrêt du conseil ordonna aux magistrats de faire honneur à leur signature : le 9 avril 1669, la cour se résigna à ordonner au payeur des gages de verser tout ce qui était encore dû¹⁸. Les hésitations des parlementaires de Rennes étaient très naturelles. En 1669, ils pouvaient avoir des nouvelles de la deuxième expédition envoyée à Madagascar, et ils pouvaient prévoir qu'elle ne donnerait pas de meilleurs résultats que la première faite en 1665.

L'armement de quatre navires fut préparé dans les derniers mois de 1664 ; en même temps, on recrutait des volontaires : des artisans, des commis et surtout des gens sans aveu ramassés dans les rues des grandes villes. Loret, dans sa *Muse historique*, enregistra le départ de Paris pour Le Havre, « au clair son de mainte fanfare », d'un bateau chargé d'une ardente jeunesse qui s'en allait courir les aventures (6 octobre 1664). Les engagés, au nombre de trois cents environ, furent conduits au Havre, à Saint-Malo et à La Rochelle, d'où on les transporta à Brest où se faisait l'armement. Souchu de Rennefort, secrétaire du conseil souverain établi dans l'île et historien du voyage, avoue que l'on fit à Brest un séjour trop long : un tiers des futurs colons disparut. En attendant le départ, les officiers et les agents de la Compagnie voyaient la bonne société de la ville : « Mademoiselle de Keroual y fit briller les charmes naissants de cette beauté qui a fait depuis une illustre conquête ». Louise de Penancoet de Kerouasle, qui devait devenir en 1670 la maîtresse du roi Charles II, était alors une jeune fille de seize ans. Quelques jours avant le

18. Archives d'Ille-et-Vilaine, Série B, Registres secrets du Parlement, 7 février et 2 mars 1665, 20 août et 7 novembre 1668, 9 avril 1669, 9 décembre 1675, etc.

départ, on baptisa en grande cérémonie un jeune Malgache que l'escadre allait ramener dans son île natale : l'acte de baptême porte les signatures de plusieurs personnages destinés à jouer un rôle notable dans l'expédition : le capitaine Georges de Boisficel, l'annaliste Souchu de Rennefort, le commissaire général de la Compagnie, Christophe Cadeau¹⁹.

L'escadre partit enfin le 7 mars 1665. Elle comprenait le *Saint-Paul*, capitaine Véron, d'Oléron; le *Taureau*, capitaine Kergadiou, le seul des officiers peut-être qui connût les mers de l'Inde; la *Vierge-de-Bon-Port*, capitaine Truchot de la Chesnaye, de Saint-Malo, et l'*Aigle-Blanc*, capitaine Chadeau de la Clochetterie, de Saintes. Le voyage se fit sans trop d'encombres, sauf de violents différends à bord de l'*Aigle-Blanc* où les protestants et les catholiques furent sur le point de se battre. Le *Taureau* de Kergadiou fit escale à l'île Bourbon; il y débarqua des malades et Kergadiou prit quelques dispositions pour organiser le groupe de colons, qu'un excellent agent de la Compagnie, Etienne Regnault, essayait de gouverner depuis un an. Au mois de juillet, les quatre navires étaient réunis à Fort-Dauphin. Les émigrants ne trouvèrent pas l'établissement solide et prospère que leur avaient dépeint les embaucheurs de France, mais un pauvre groupe d'une centaine de Français épuisés par la maladie et sans ressources. Les administrateurs venus de France se montrèrent parfaitement incapables et surtout le président du conseil de gouvernement, Pierre de Beausse, vieil alchimiste de 67 ans. Les émigrants, mal préparés par un long voyage à résister à un climat dangereux, moururent en grand nombre des fièvres paludéennes. On essaya vainement d'établir l'organisation indispensable en donnant le grade d'enseigne aux meilleurs d'entre eux; la première commission fut accordée « au sieur

19. Archives de Brest, état-civil, registre de la paroisse des Sept-Saints, 2 mars 1665.

d'Épinay, d'une bonne maison de Bretagne »²⁰; il devint peu de temps après procureur général de l'éphémère conseil souverain de l'île Dauphin ; au cours de ce récit, nous aurons plusieurs fois l'occasion de nommer ses descendants.

Kergadiou, qui paraît avoir été homme de bon conseil, essaya de concilier les anciens officiers de Fort-Dauphin et ceux qui venaient d'être investis par la Compagnie des Indes, mais il succomba lui aussi au terrible climat de Fort-Dauphin. Souchu de Rennefort, qui avait pu apprécier ses mérites et les services rendus à la colonie, lui a consacré cette espèce d'oraison funèbre : « Le 2 février 1666, le capitaine de Kergadiou passa, âgé de cinquante-cinq ans, de cette vie pleine de trouble et d'inquiétude, au repos que l'homme ne peut trouver qu'en la mort. Il était Breton gentilhomme d'extraction et l'a été tant qu'il a vécu en toutes ses actions. Les travaux de ce capitaine méritent un docte peintre et si la France veut donner des lauriers à ceux qui vont porter la bravoure en des contrées si éloignées, elle ne doit pas en être avare à cet illustre voyageur et lui faire justice de garder sa mémoire aussi longtemps que le bronze pourra retenir les paroles qu'il mérite que l'on y grave en son honneur »²¹. Le bronze ne commémorera sans doute jamais la bravoure du capitaine breton; un hommage cependant a été rendu à sa mémoire en 1907 par le Gouverneur Général de Madagascar qui a donné à une rue de Fort-Dauphin le nom de rue Hervé-de-Kersaint-Gilly.

Des quatre navires armés à Brest en 1665, un seul était en état de reprendre la mer l'année suivante. La *Vierge-de-Bon-Port* partit de Fort-Dauphin le 22 février 1666, commandée, comme au voyage d'aller, par Nicolas Truchot de la Chesnaye. Cet officier était né à Saint-Malo le 28 février 1631, fils de Guillaume Truchot, sieur de la

20. En novembre ou décembre 1665 (Souchu de Rennefort, p. 94).

21. *Histoire des Indes Orientales*, p. 104-105.

Chesnais, et de Anne Questin. Les Truchot, de vieille souche malouine, étaient qualifiés sieurs de la Toutenais, de Bellegrange, des Forgettes, de la Chesnais. Le père du capitaine de la *Vierge-de-Bon-Port* mourut en mer en 1640; un de ses oncles, Thomas Truchot de la Bellegrange, devint capitaine de l'armée navale, ainsi que l'un de ses cousins, Jean Truchot des Forgettes. Les Questin étaient venus d'Irlande : on trouve des réfugiés irlandais dans la généalogie des meilleurs marins malouins. Nicolas Truchot, le commandant de la *Vierge-de-Bon-Port*, avait épousé en 1661 Jeanne Trublet qui lui avait donné deux enfants, Nicolas et Joseph²². C'était un excellent marin; grâce, sans doute, à la discipline et à l'ordre qui régnaient à son bord, il ne perdit qu'un seul marin depuis le départ de Brest, le 7 mars 1665, jusqu'au jour fatal du 9 juillet 1666. Quelques-uns de ses officiers, notamment La Pouparderie et Petit de la Lande dont nous aurons à enregistrer la mort héroïque, étaient ses compatriotes. Le navire portait une cargaison, évaluée un million, formée des denrées emmagasinées à Fort-Dauphin depuis deux ou trois ans et de marchandises plus précieuses provenant des Indes. On emportait aussi pour le déposer dans la sépulture familiale le cœur du vieux président de Beausse, mort le 14 décembre 1665. Souchu de Rennefort, passager à bord de la *Vierge*, a relaté tous les incidents du voyage, qui fut d'abord très heureux. Pendant une relâche à Sainte-Hélène, l'équipage fut cordialement accueilli par les Anglais; on but force rasades à la santé du roi Louis et du roi Charles.

22. Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série B, Registre d'audience de la juridiction de Saint-Malo au 1^{er} octobre 1666 : tutelle des enfants de Nicolas Truchot. PARIS-JALLOBERT, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne, Saint-Malo*. — D'après cet auteur, Nicolas Truchot aurait épousé en deuxième nocces Julienne Maingard; l'erreur est certaine car la tutelle fut constituée à la requête de Jeanne Trublet, mère des deux enfants. — Nous citerons bien des fois l'inventaire des registres anciens de l'état-civil de Saint-Malo, publié par M. Paris-Jallobert, ainsi que les inventaires des registres de Saint-Servan et des communes voisines, rédigés par le même érudit. Les registres paroissiaux de Saint-Malo remontent, non sans quelques lacunes, à l'année 1458 : peu de villes de France possèdent une collection aussi ancienne et aussi intéressante.

A l'entrée de la Manche, la mer devint si mauvaise que les matelots exigèrent que l'on jetât à la mer le cœur du vieux Monsieur de Beausse, car la présence d'un cadavre, ou même d'une portion de cadavre, à bord d'un navire passait pour être néfaste. La mer se calma et quelques jours plus tard, le 9 juillet 1666, le pilote signala une côte qu'il dit être celle de la Hève. Dans un récit bien mené et pathétique, Rennefort a décrit la courte joie qui éclata à bord. On repeignit en hâte le navire; on arbora des bannières et des banderoles; on fit avec d'éclatantes étoffes des Indes des vêtements pour les douze matelots qui monteraient la barque à bord de laquelle les officiers iraient, comme en triomphe, présenter aux magistrats du Havre le rapport sur la traversée. Mais une frégate venait à la rencontre du navire; le capitaine la laissa approcher sans défiance et à ses questions, répondit que le navire était français, de Saint-Malo, et venait de Madagascar. Aussitôt, de la frégate, cinquante voix crièrent : « Amène pour le Roi d'Angleterre ». On apprit ainsi que la guerre était déclarée — depuis le 26 janvier 1666. La *Vierge-de-Bon-Port* avait soixante-onze hommes d'équipage; les Anglais étaient plus nombreux et mieux armés. La *Vierge*, fatiguée par son long voyage, alourdie par des goëmons, obéissait lentement au gouvernail; le capitaine, qui ne prévoyait pas de combat, n'avait rien fait pour s'y préparer et n'avait même pas assigné les rôles qui revenaient à chacun. Cependant tout le monde se battit admirablement : « ... Le nommé Petit de la Lande ayant une jambe et un bras rompus et trois clous dans une épaule, vouloit qu'on le plantast sur les haubans pour achever de vivre, combattant les armes à la main qui lui restoit... Le s^r de la Pouparderie, jeune officier qui estoit ravy de l'occasion de montrer son courage, fit tout ce qu'on pouvait attendre d'un homme de résolution, se portant partout où se marquoit de la faiblesse ou de la lenteur. Il pointoit presque tous les canons

et y mettoit le feu. Un boulet ennemy passé par un sabord le prit sous le bras qu'il avoit levé, soufflant une mèche dont il vouloit allumer une amorce et éteignit sa vie et sa valeur »²³. Le navire essayait de se rapprocher de la côte pour se mettre sous la protection des forts de la Hève, mais on entendit soudain le pilote s'écrier qu'il s'était trompé et que la côte voisine n'était pas la Hève, mais Guernesey. Découragés, les matelots laissèrent tomber leurs armes et écoutèrent l'ennemi qui promettait bon quartier. Les Anglais reçurent à bord de l'*Orange* les officiers vaincus avec une courtoisie rare. Pendant que l'équipage français commençait à passer sur la frégate, des Anglais se précipitèrent sur la prise, vraisemblablement pour la piller, mais la *Vierge-de-Bon-Port*, trop éprouvée par le combat, ne survécut pas à sa défaite : elle sombra avec les cent vingt hommes, français et anglais, qui se trouvaient à bord (9 juillet 1666); la frégate débarqua à Guernesey quarante prisonniers; Truchot de la Chesnaye fut conduit en Angleterre et mourut peu de temps après²⁴.

Les premières nouvelles reçues de la colonie ne découragèrent pas Colbert qui pressa l'armement de dix navires²⁵; cette escadre, partie de La Rochelle le 14 mars 1666, débarqua à Fort-Dauphin, un an plus tard, des marins et des émigrants également épuisés par cette longue navigation; le nouveau gouverneur des « îles Dauphine et Bourbon », François de Lopès, marquis de Mondevergue, obtint

23. Trois familles de Saint-Malo étaient qualifiées à cette époque « sieurs de la Pouparderie », du nom de villages situés à Saint-Servan et à Saint-Jouan; nous ne savons si le lieutenant de la *Vierge-de-Bon-Port* était un Morin ou un Porée ou un Vincent. — Il existait deux branches de la famille Petit de la Lande; le marin de la *Vierge* pouvait être un fils de Louis Petit et de Perrine Anne, ou de Jean Petit et de Julienne Collin.

24. SOUCHU DE RENNEFORT, *Histoire des Indes...*, p. 152-162. — D'après cet auteur, on soupçonna le pilote d'avoir commis une erreur volontaire, de complicité avec des passagers et des officiers qui, ignorant l'état de guerre, voulaient débarquer à Guernesey des marchandises qu'ils avaient détournées de la cargaison.

25. Un intéressant exposé sommaire de l'histoire des armements de la Compagnie des Indes a été donné par J. SOTTAS, *Histoire de la Compagnie royale des Indes Orientales, 1664-1719*, Paris, 1905, in-8°.

cependant quelques heureux résultats. Accusé à tort de désordre ou de dilapidations, il fut rappelé et arrêté à son arrivée à Port-Louis, le 22 juillet 1671; il mourut quelques mois plus tard au château de Saumur. La Compagnie continua à expédier deux ou trois navires chaque année et elle mit à la mer, en 1670, une belle escadre. Le Roi avait décidé que la colonisation de l'île Dauphine passerait avant le commerce des Indes; cependant l'amiral Jacob Blanquet de la Haye reçut l'ordre d'aller faire des démonstrations guerrières sur les côtes de l'Hindoustan. La Haye, ancien officier de cavalerie, fort ignorant des choses de la mer, fut mal secondé par des auxiliaires peu sûrs. Il échoua dans une tentative d'établissement à Ceylan et il ne fut pas plus heureux à Madagascar. En 1674, il en était à conseiller l'abandon de cette île au profit de Bourbon qui deviendrait l'escale française sur la route de l'Inde.

Depuis 1665, le gouvernement et la compagnie avaient envoyé à Madagascar 1.500 émigrants environ; beaucoup d'autres étaient passés à bord de vingt-trois ou vingt-quatre navires expédiés isolément²⁶. Jamais peut-être le gouvernement de l'ancien régime ne fit un effort aussi considérable pour établir une « colonie de peuplement ». Cependant, en 1674, on ne comptait qu'une centaine de Français; tous les autres malheureux qu'avait entraîné la propagande organisée par Colbert avaient succombé aux fatigues des traversées ou aux rigueurs du climat; d'autres étaient allés chercher fortune chez les indigènes et avaient adopté leur genre de vie et leurs mœurs. Ce n'est pas que les colons introduits dans l'île fussent tous des indésirables rejetés par la mère patrie : on trouvait parmi eux un certain nombre de cadets de bonnes familles des provinces de l'Ouest, comme l'enseigne d'Epinay; d'autres étaient de

²⁶. Les Bretons ne paraissent pas avoir été très nombreux parmi les émigrants. Le 8 octobre 1671, un service fut célébré en l'église de Saint-Servan pour Bertrand Chartier, « mort au voyage des Indes, de Perse et de Fort-Dauphin » (Arch. de Saint-Servan, état-civil, GG. 11).

courageux « aventuriers », au sens ancien et honorable du mot, comme le parisien François Martin, qui devait fonder quelques années plus tard Pondichéry et établir la puissance française dans l'Hindoustan²⁷. Des hommes instruits se trouvaient à bord des navires ainsi que l'attestent les relations écrites par Souchu de Rennefort, Dellon, du Bois, Bellenger de l'Espinay, Carpeau du Saussay qui prirent part à des titres divers aux expéditions envoyées de France de 1663 à 1671²⁸. Malheureusement, les chefs envoyés pour organiser ou gouverner la colonie furent choisis sans discernement : leurs erreurs ou leurs discordes firent échouer le grand projet de Louis XIV.

Les cargaisons formées à Madagascar ou recueillies aux Indes étaient ramenées à Port-Louis; le port étant devenu insuffisant, une déclaration royale du mois de mai 1666 autorisa la Compagnie à « faire son établissement auxdits lieux du Port-Louis, de Feaudick (Faouédic) et autres des environs le long des rivières de Hennebont et de Pont-Scorff ». Cet acte est l'origine de la ville de l'Orient qui, subordonnée officiellement à Port-Louis, devint plus tard une ville autonome. La fondation de Lorient en 1666 et celle de Pondichéry en 1673 doivent être comptées parmi les résultats les plus importants, mais imprévus, de l'activité de la Compagnie des Indes.

Les capitaines qui revenaient en France n'y introduisirent pas que des cargaisons; ils avaient souvent la cruelle fantaisie de ramener, en même temps que des animaux exotiques, quelques jeunes indigènes. Généralement ces malheureux succombaient aussi vite au climat et à l'hiver français que nos compatriotes expédiés sur le littoral de Madagascar. Quelques-uns cependant survécurent pendant

27. Paul KAEPPÉLIN, *La Compagnie des Indes Orientales et François Martin*, Paris, 1908, in-8°. — Ce Martin n'avait rien de commun avec François Martin, de Vitré, l'historien du voyage du *Croissant* en 1601-1603.

28. Sur tous ces auteurs, on trouvera des renseignements biographiques et bibliographiques dans *Les Sources de l'Histoire de France, XVII^e siècle*, t. I, *Géographie et histoire générales*, Paris, 1913, in-8°, nos 486, 489, 501 à 505.

quelques années : on ne trouve d'autre trace de leur existence que les actes de baptême inscrits sur les registres de catholicité. Le 22 août 1665, le recteur de Plœmeur baptisa « un maure natif de Madagascar » venu dans un vaisseau commandé par Kersaint-Gilly de Kergadiou; un nègre amené de la même île sur le navire de M. Geston fut baptisé à Port-Louis, le 8 juin 1669; le 21 septembre 1671, à la cathédrale de Quimper, le sénéchal Bernard Croueze fut parrain de Corentin Bernard, lequel déclara... « qu'il ne peut bonnement dire le nom de son père et sa mère... attendu qu'il est de Madagascar, pays étranger et fort éloigné et qu'il est venu en France fort jeune, en sorte qu'il a mesme oublié sa langue maternelle ». L'année suivante, à Ingrandes, Esprit Garnier qui avait ramené de Madagascar plusieurs nègres et maures, fit baptiser, le 17 janvier, une petite fille « Souzemanne du canton de Maranzabat »²⁹. Un des nombreux rois de l'île avait remis ses quatre fils en otage; plus tard, il manqua à la foi jurée. Deux de ses enfants emmenés en France vivaient encore en 1677. Armand de la Porte, duc de la Meilleraye et de Mazarin, montra à leur égard de rares sentiments de justice et d'humanité : il prit l'un des malgaches auprès de lui et remit pour l'entretien de l'autre 6.000 livres à l'Hôtel-Dieu de Paris, à charge d'assurer jusqu'à sa mort les besoins de l'exilé³⁰.

La Compagnie des Indes, qui prétendait établir une population française dans l'île Dauphine, avait commis un étonnant oubli : elle avait fait passer des centaines d'émigrants, mais elle avait presque complètement négligé d'envoyer des femmes. Les colons toutefois ne furent pas condamnés à un célibat rigoureux, car les femmes de l'île

²⁹. Registres d'état-civil des Archives communales de Plœmeur, Port-Louis, Quimper et Ingrandes; les registres de cette dernière commune mentionnent en 1658 la sépulture d'individus embauchés pour Madagascar et qui moururent dans les prisons où on les avait enfermés.

³⁰. Registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu d'après l'*Inventaire sommaire*, publié en 1884, t. II, article 6426.

étaient de mœurs faciles et leurs parents témoignaient une complaisance inépuisable autant qu'intéressée, mais les unions ainsi contractées étaient scandaleusement contraires au dessein d'apostolat religieux et social proclamé par le Roi dans l'acte de fondation de la Compagnie des Indes. En 1673, l'administration se préoccupa tardivement de procurer aux émigrés des épouses de leur race, mais l'essai fut modeste et destiné à Bourbon plutôt qu'à Madagascar. Seize jeunes filles retirées de la maison de la Pitié de Paris furent embarquées à La Rochelle sur la *Dunkerquoise*, mais le capitaine Beauregard avait aussi embarqué une pacotille de poudre et d'eau-de-vie. Il alla la vendre à Fort-Dauphin au lieu de se rendre à Bourbon, ainsi qu'il lui avait été prescrit. L'arrivée de la *Dunkerquoise* donna lieu à des incidents graves qui se terminèrent par une catastrophe. Plusieurs des jeunes filles descendirent à terre; elles étaient de gouvernement difficile et très pressées de remplir la mission qui leur avait été donnée. Elles obsédaient de leurs supplications le commandant La Bretèche et les missionnaires; plusieurs habitants demandaient à les épouser. Le commandant finit par autoriser cinq mariages, sauf à expédier les couples à Bourbon si le roi l'exigeait; d'autres mariages furent annoncés.

La nouvelle que, conformément à l'avis de l'amiral de La Haye, la colonie de Fort-Dauphin serait transportée à l'île Bourbon, avait mécontenté les indigènes qui tiraient profit de la présence des Français; les femmes furent plus vivement irritées lorsqu'elles apprirent l'arrivée de ces filles de France qui allaient leur enlever leurs amants. D'après une tradition ancienne et vraisemblable, ce furent elles qui ourdirent un complot avec les guerriers des tribus voisines: n'espérant plus conserver des époux qu'elles aimaient peut-être, elles résolurent de les faire périr en même temps que leurs nouvelles compagnes. Le 27 août 1674, une grande partie de la population française de Fort-Dauphin fut mas-

sacrée. Soixante-quinze habitants, dont douze des jeunes Parisiennes, parvinrent à échapper et furent recueillis par le navire le *Blanpignon*, capitaine Baron. Au lieu de se diriger vers Bourbon, ce navire alla à Mozambique, puis à d'autres ports de la côte d'Afrique. A chacune de ses escales, il perdit des passagères, cinq à Mozambique, trois dans les ports voisins, quelques autres dans l'Hindoustan : les européennes étaient rares dans les comptoirs occupés par les Portugais, les Espagnols et les Hollandais, et les Parisiennes jouissaient d'un tel prestige que le commandant La Bretèche et le capitaine Baron ne purent conserver au complet leur petit troupeau. Les survivants de Fort-Dauphin n'arrivèrent à l'île Bourbon qu'en 1675 et 1676; ils n'étaient plus que vingt-cinq dont deux Bretons : Noël Texier, d'Elven, et Jean Perrot, du Croisic. Des seize fiancées embarquées à La Rochelle, Nicole Coullon et Françoise Chatelain furent les seules qui parvinrent en terre française. Leur descendance, très nombreuse, est représentée par les meilleures familles de la Réunion et de Maurice. A Fort-Dauphin, la bénédiction nuptiale avait été donnée à Françoise Chatelain et à Jacques Lièvre, enseigne de la Compagnie, mais l'époux fut massacré avant la consommation du mariage. A l'île Bourbon, Françoise fut mariée effectivement; elle le fut même trois fois et de ses trois maris elle eut dix enfants. Au XVIII^e siècle, une de ses arrière-petites-filles fut la mère du poète Parny; au XIX^e, une autre de ses descendantes épousa un jeune médecin venu de Dinan et devint mère, le 22 octobre 1818, de l'enfant qui devait devenir la grande gloire littéraire de l'île Bourbon : Leconte de Lisle³¹.

31. GUET, *Origines de l'île Bourbon*, p. 116. — CAZAMIAN, *La colonisation de l'île Bourbon et les ancêtres de Leconte de Lisle*, dans la *Revue Bleue*, 16 mars 1929, p. 175-179.

CHAPITRE II

Les débuts de la colonisation à Bourbon. Les capucins Bernardin et Hyacinthe de Quimper.

L'île Bourbon ou de la Réunion a une superficie de 2.510 kilomètres carrés, étendue à peu près équivalente à celle de deux de nos arrondissements de France; l'île de France ou Maurice, un peu moins vaste, mesure 1.853 kilomètres carrés. Ces deux îles, ainsi que la petite île Rodrigue, furent découvertes en 1528 par le navigateur portugais Pedro de Mascarenhas et furent nommées de son nom : îles Mascareignes. La plus vaste des deux îles fut spécialement appelée île Mascarin et conserva ce nom dans l'usage courant longtemps après que Flacourt l'eût baptisée île Bourbon. Toutes ces îles étaient inhabitées. Séduits sans doute par l'excellent port de Maurice, les Portugais y firent, au commencement du xvii^e siècle, un médiocre établissement; ils furent remplacés par les Hollandais que nous verrons renoncer à des postes également insuffisants et nous abandonner l'île en 1714.

Ni les Portugais, ni les Hollandais, les grands navigateurs des mers asiatiques, ne s'établirent à Mascarin. Cependant la fertilité du sol, la beauté des sites, la salubrité du climat ont émerveillé tous les voyageurs anciens et modernes; très belle de nos jours, l'île était plus magnifique encore lorsqu'elle était revêtue de la splendide parure de forêts que les « progrès de la civilisation » ont fait détruire. L'île très montagneuse renferme des cantons impropres à la culture, mais les terres fertiles sont assez étendues et les

forêts étaient jadis assez giboyeuses pour que pendant bien des années les colons et les aventuriers aient pu, sans grand effort, recueillir les fruits et le gibier nécessaires à la vie¹.

Les marins du *Croissant*, de Saint-Malo, reconnurent l'île en 1603, mais ils ne s'y arrêtrèrent pas. Elle fut visitée par les initiateurs de la colonie de Madagascar; le 25 juin 1538, Salomon Goubert prit possession de l'île Mascarin en apposant les armes de France contre le tronc d'un arbre; quelques jours auparavant, il avait pris possession sans plus d'apparat de l'île Rodrigue². La même cérémonie fut encore renouvelée en 1642 et en 1643 par ordre de Jacques de Pronis, commandant de Fort-Dauphin. Etienne de Flacourt, grand amirateur de Mascarin, n'essaya pas d'y établir une colonie : il manquait d'hommes pour Madagascar, mais il utilisa la petite île comme lazaret et comme lieu de déportation; les colons indociles ou mutins qui y furent transportés auraient accepté leur exil si des femmes, quelle que fut leur couleur, les avaient accompagnés. Au mois d'octobre 1649, il fit encore une fois, mais plus solennellement, prendre possession de l'île; sur le bord du rivage, à l'endroit qui a conservé le nom de baie de la Possession, une colonne fut érigée. Le nom de l'île fut changé en celui de Bourbon : « Je luy ay imposé ce nom, écrit Flacourt, n'en pouvant trouver qui peust mieux quadrer à sa bonté et à sa fertilité... ». Le commandant de Madagascar paraît avoir eu un faible pour cette île où l'on ne connaissait ni les fièvres paludéennes, ni les conflits avec les sauvages, ni les rivalités entre les administrateurs qui faisaient le

1. I. GUET a écrit sur *Les origines de l'île Bourbon* un important ouvrage (Paris, 1886, in-8°) qui sera souvent cité au cours de ces pages. On doit aussi consulter Adrien D'ESPINAY, *Renseignements sur l'histoire de l'île de France jusqu'à l'année 1810, inclusivement*, Ile Maurice, 1890, in-8°.

2. *Relation d'un voyage que François Cauche, de Rouen, a fait à Madagascar, autrement Saint-Laurent, et à la côte d'Afrique...*, Paris, 1651, in-4°. — Cauche faisait partie d'un groupe d'émigrants qui voulaient fonder un établissement à Maurice; ils trouvèrent la place prise par les Hollandais; ils passèrent à Madagascar d'où ils furent renvoyés par Pronis. Cauche arriva à Camaret au commencement de juillet 1645 et quelques jours plus tard à Dieppe.

malheur de Fort-Dauphin; il l'a décrite, ou plutôt chantée, dans les pages les plus charmantes de son *Histoire de la grande Isle de Madagascar* et il conclut ainsi son idyllique description : « Ce seroit avec raison que l'on pourrait appeler cette isle un paradis terrestre³ ». Mais dans ce paradis terrestre les filles d'Eve manquaient : un colon de Fort-Dauphin, Louis Payen, passa volontairement à Bourbon vers 1658 avec un autre Français, sept malgaches, trois femmes malgaches et quelques nègres. A peine arrivés les indigènes s'enfuirent dans les montagnes en ayant soin d'emmener les femmes. La colonie était sans avenir.

Les administrateurs de la Compagnie des Indes qui avaient lu le livre de Flacourt destinèrent à Bourbon vingt des émigrants de l'escadre de 1665. Ils étaient embarqués sur le *Taureau*, commandé par Hervé de Kersaint-Gilly de Kergadiou qui arriva à Saint-Paul de Bourbon le 9 juillet. Kergadiou débarqua ses passagers et leur fit reconnaître pour chef un laborieux agent subalterne de la Compagnie, Etienne Regnault. Malheureusement les colons avaient été mal choisis, car ils ne savaient aucun métier. Plus malheureusement encore la Compagnie des Indes avait encore oublié d'envoyer des femmes.

Enfin, au mois de mars 1667, l'escadre du marquis de Mondevergue débarqua dans l'île un grand nombre de malades, parmi lesquels se trouvaient cinq jeunes filles : Etienne Regnault eut le bonheur de les sauver. A la même époque, des missionnaires vinrent séjourner à Bourbon pour recouvrer la santé : la consécration religieuse et légale fut donnée aux unions contractées avec les Françaises

3. FLACOURT, p. 257-260. — Une gravure représente une colonne érigée lors d'une prise de possession; nous ne croyons pas qu'elle se rapporte à la prise de possession de Bourbon, mais plutôt à un acte analogue concernant quelque petite île voisine de Madagascar. En effet, elle porte la date de 1653; de plus, elle se termine par ces mots : *O! advena! lege monita nostra tibi, tuis, vitæque tuæ profutura : Cave ab incolis*. Or, il n'y avait pas d'habitants aux Mascaraïgues. La même colonne est figurée en marge de la carte de Bourbon, insérée dans les *Voyages et aventures*, de François LE GUAT.

ou avec les Malgaches, les Indoues ou les noires que les habitants s'étaient procuré. Regnault exerça une influence active et bienfaisante dans l'île qui n'était pas oubliée par les officiers de Fort-Dauphin. Kergadiou fit une nouvelle visite à Bourbon au mois de novembre 1665; le gouverneur Champmargou y vint l'année suivante. Des colons malades y étaient envoyés en convalescence; un sieur Du Bois, qui paraît avoir été un secrétaire de Champmargou, y fut débarqué le 31 août 1669 avec quarante malades. Quatre de ces malheureux étaient au plus mal et ne purent « souffrir l'air subtil de l'île », mais tous les autres guérirent en quelques jours. Du Bois, éprouvé par le climat de Fort-Dauphin, fut renvoyé à Bourbon en 1671 et passa un an dans l'île où tout l'émerveilla : la jolie habitation du sieur Regnault, la qualité des terres qui auraient pu nourrir 10.000 habitants, alors qu'il n'y en avait que 100; l'abondance du gibier que l'on tuait au bâton. Il assure qu'un homme peut en tuer en une heure plus que vingt hommes pourraient en manger en quinze jours⁴.

Enfin, en 1671 et en 1674, l'amiral Jacob Blanquet de la Haye, commandant des forces françaises dans les mers de l'Inde, donna une organisation complète à la colonie naissante qu'il préférait à Fort-Dauphin. Malheureusement il laissa pour commandant un officier inintelligent et brutal, Jacques de la Hure (11 mars 1674). Des colons avaient été autorisés à quitter Madagascar et à passer à Bourbon sur le vaisseau de La Haye : l'un d'eux était un Breton, Louis Caron, originaire de Caudan, près de Pont-Scorff⁵.

La ruine de Fort-Dauphin (27 août 1674) fit arriver dans

4. *Les Voyages faits par le Sr D... B... aux îles Dauphine ou Madagascar et Bourbon, es années 1669, 1670, 1671 et 1672...* Paris, 1674, in-18, p. 44.

5. Le nom Caudan a été transformé en Canday dans l'ouvrage de GUET, *Origines...*, p. 95. — Etienne RÉGNAULT, autorisé à rentrer en France, écrivit un *Mémoire sur l'Etat de la Colonie* qui a été publié dans la *Revue de l'Histoire des Colonies*, 1930, p. 190-198. — Regnault demandait spécialement l'envoi d'un homme sachant préparer le sucre; il réclamait aussi deux bons prêtres « que l'on avertira de ne se mêler que du spirituel »; il insiste sur la médiocre qualité des émigrants que le hasard avait amenés dans l'île.

l'île, en 1675 et en 1676, quelques nouveaux venus qui n'avaient pas tous été en France des artisans laborieux, mais qui avaient subi la préparation que donnent de sévères épreuves.

Parmi les vingt-cinq « rescapés » de Madagascar se trouvaient, ainsi que nous l'avons dit, deux femmes — recrues particulièrement utiles et bien accueillies — et deux Bretons d'Elven et du Croisic.

D'après La Haye, l'île n'aurait eu en 1671 que quinze colons; la population était plus élevée, car un document de la même époque compte vingt familles⁶. Un rapport de 1676 parle d'une population de 200 ou 250 personnes, tant Français que noirs, mais « à tant d'hommes, il n' a que sept ou huit femmes blanches, quoiqu'il n'y en ait pas un qui ne souhaitât être marié. Les enfants y viennent fort bien, beaux, bien faits, forts et fort blonds⁷ ». Nous étudierons plus loin le recensement de 1686, le premier qui présente une certaine précision; il énumère 267 hommes, femmes et enfants. Ces chiffres paraissent dérisoires pour une île qui compte aujourd'hui 174.000 habitants. Ils sont cependant supérieurs à ceux de la population de Fort-Dauphin avant 1674 et des colonies hollandaises de l'île Maurice : environ 48 hommes et 2 femmes en 1671, et au cap de Bonne-Espérance : 168 colons en 1672⁸.

A Bourbon, la vie était facile; la pêche donnait des résultats merveilleux, surtout celle des tortues de mer; le gibier abondait. D'après Souchu de Rennefort et Du Bois « la chasse y estoit si aisée qu'elle se pouvait faire avec une houssine; les tourterelles, les ramiers et les perro-

6. G. SAINT-YVES, *L'expédition de M. de la Haye à Madagascar*, dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive*, année 1899.

7. Rapport de Le Rond, capitaine du *Vautour*, cité par GUET, *Origines*, p. 126.

8. Sur l'île Maurice, rapport de Duclous, capitaine du *Breton*, du 15 septembre 1671, cité par GUET, *Origines*..., p. 25. — Sur le Cap, Henri DÉHÉRAIN, *Le cap de Bonne-Espérance au XVII^e siècle*, Paris, 1909, in-12, p. 133. — La colonie du Cap reçut un précieux accroissement en 1688-1689 par l'arrivée de réfugiés protestants français; parmi eux se trouvait une famille nantaise (*Ibid.*, p. 112).

quets, bien loin de s'effrayer de la vue du chasseur, venoient l'entourer et se laissoient choisir ». On pourrait taxer d'exagération les assertions de ces voyageurs si elles n'étaient officiellement confirmées par un acte de l'amiral de la Haye; au mois de mars 1671, il défendit de tirer des coups de fusil qui auraient effarouché le gibier et empêché de le prendre à la main ou de le tuer à coups de gaules⁹. Tous ces avantages ne pouvaient attirer dans l'île, d'ailleurs inconnue, des habitants de la métropole; Bourbon ne possédait pas de mines de métaux précieux. Or, c'étaient les mines de Madagascar énumérées par Flacourt, avec beaucoup d'exagération, qui avaient déterminé tant de malheureux à répondre aux fallacieuses invitations de la Compagnie de l'Orient et de la Compagnie des Indes. L'île ne produisait à cette époque aucune denrée de valeur exceptionnelle; les habitants qui auraient pris la peine de cultiver la terre n'auraient pu vendre leurs récoltes qu'aux navires en relâche; mais à partir de 1675, la Compagnie des Indes tomba rapidement en décadence et n'envoya que de loin en loin des navires dans les mers de l'Inde. Avant le grand essor de la navigation malouine dans les dernières années du xvii^e siècle, et surtout avant l'introduction de la culture du café en 1715, il se passait parfois plus d'une année sans que Bourbon vit une voile française. Les hasards qui avaient amené, souvent malgré eux, les habitants, les avaient mal préparés au rude métier de défricheur. Ils vivaient de la chasse inutilement interdite par La Hure et La Haye; l'amiral, dans une ordonnance promulguée le 1^{er} décembre 1674, avait prétendu punir les chasseurs d'une amende de vingt écus « attendu que nous avons observé que la liberté de la chasse rend les habitans paresseux et fainéans, ne se souciant de cultiver les terres, ni d'avoir des bestiaux pour leur nourriture, et détruisent le pays au lieu de l'établir... ».

9. SOUCHU DE RENNEFORT, *Histoire des Indes Orientales...*, p. 86. — G. SAINT-YVES, *L'expédition de M. de la Haye à Madagascar dans le Bulletin de Géographie historique et descriptive*, année 1899.

Les habitants ne pouvaient se dispenser de chasser, car ils ne possédaient pas d'outils ni d'ustensiles agricoles : dans une naïve requête adressée à Colbert, le 16 novembre 1678, ils se plaignaient de n'avoir ni fer, ni acier, ni meules, ni marmites, ni poêles; ils se plaignaient aussi de beaucoup d'autres choses : des « Madagascariens » venus dans l'île et qui étaient traîtres et turbulents, et plus encore des mauvais traitements des commandants « qui se saisissent de la plus grande part, du meilleur et du plus beau des petits secours qu'on y envoie, soit pour eux, soit pour leurs valets... ». Un rapport, presque aussi naïf, écrit deux jours plus tard par le commandant Fleurimond, signale la même disette de toile, de linge, de poterie, de fer et de cuivre, de ferrements et d'outils; Fleurimond se plaignait en outre de l'esprit de révolte des Malgaches et enfin d'une invasion de rats, fléau contre lequel le Ministre ne pouvait évidemment rien ¹⁰.

Pendant trente ou quarante ans la colonie fut à peu près oubliée par la métropole; la population augmenta cependant, mais très faiblement, grâce aux naissances, grâce aussi à l'arrivée dans l'île de matelots de races et d'origines diverses : les uns voulaient se reposer de leurs longs voyages; les autres étaient des déserteurs ou des forbans qui n'avaient à craindre à Bourbon aucune enquête sur l'origine de leur petite fortune ou sur les aventures de leur mystérieux passé.

Le premier gouverneur La Hure (1671-1674) fut presque constamment en guerre contre ses administrés qui essayèrent, dit-on, de l'assassiner, puis le mirent en quarantaine en se retirant dans les bois afin de ne plus avoir de rapports avec lui. Ses successeurs, Henri Esse d'Orgeret (1674-1678) et Germain de Fleurimond (1678-1680), restèrent pendant peu de temps en fonctions; enfin, le Gouvernement négligea de donner un successeur à Fleurimond,

10. Documents cités par GUET, *Origines...*, p. 130-133.

mort à la chasse au mois de janvier 1680, bien que sa place fut demandée par deux bons officiers de marine, M. de Les-trille, de La Rochelle, et le chevalier de Ricous, de Brest¹¹. Plusieurs mémoires de ce dernier, présentés en 1681, prouvent qu'il connaissait bien l'île où il avait fait trois voyages et qu'il devinait les services qu'elle pouvait rendre. « L'isle de Bourbon est la meilleure du monde et la moins estimée en France »; elle convient mieux que la baie de Saldagne, Mozambique ou Madagascar pour établir une escale sur la route de l'Inde; elle est fertile, mais « il ne faut faire nul fond sur les habitants qui y sont à présent... et l'on doit les considérer comme des sauvages plutôt que comme des personnes raisonnables. Lorsque j'y passai, la dernière fois, la plupart de ces misérables vivoient dans les montagnes tout nus comme des nègres et, trouvant à vivre dans les bois, ils avoient abandonné leurs habitations ». On devrait établir une population nouvelle en envoyant des religieux, des soldats, bon nombre d'ouvriers et cinquante ou soixante filles sachant un métier, tel que la fabrication de la dentelle, de la tapisserie ou des bas; les produits de cette « manufacture » se vendraient facilement aux Indes¹². L'exécution de ces projets aurait entraîné des dépenses que le Gouvernement n'était pas disposé à engager.

En 1680 s'ouvre la période de seize ans, la plus étrange de l'histoire de l'île, pendant laquelle elle eut successivement pour directeur plutôt que pour gouverneur, un capucin de Quimper, le Père Bernardin (1680-1686); un vieux pilote de la Compagnie de Indes, Drouillard (1686-1689); un gouverneur, nommé par le Roi, Habert de Vau-boulon (1689-1690), et enfin un jeune garde-magasin.

11. Charles-Daniel de Ricous de Bonville devint capitaine de vaisseau; nous ignorons son lieu de naissance; il épousa à Brest Jeanne-Marie Lizac, morte sans postérité en 1706. Les Lizac, sieurs de Kermadec, Poulquijeu et Kerganaru étaient une des plus notables familles bourgeoises de la ville (Archives du Finistère, B. 1384, 1385, 1693, 1857, 1870, 1930).

12. Rapports datés de Brest du 12 mai au 8 septembre 1681, aux Archives des Colonies, C³1.

Firelin; puis un capucin, Hyacinthe, de Quimper, choisis par les habitants révoltés (1690-1697).

Après la mort de Germain de Fleurimond, les colons forcèrent « par une contrainte générale » leur curé, le Père Bernardin de Quimper, religieux capucin, de devenir leur chef (février 1680).

Ainsi que son nom l'indique, le P. Bernardin était né sur les rives de l'Odet. Nous n'avons pu découvrir le nom de la famille à laquelle appartenait ce religieux qui reçut l'habit de saint François le 1^{er} mars 1656¹³ et alla servir dans la mission d'Asie. Il était instruit, car ses lettres et ses rapports sont correctement écrits et il était en état de dresser des plans de Madère et de San-Tomé envoyés en France en 1675¹⁴. C'était aussi un esprit pratique : les historiens de Bourbon lui attribuent le mérite d'avoir introduit dans l'île en 1676 des graines du cotonnier de Surate; plus tard, en 1689, un directeur de la Compagnie des Indes confia à sa sollicitude des clous de girofle¹⁵. Il arriva à Bourbon au mois de mai 1676, en même temps que les survivants de Fort-Dauphin, et il fut aussitôt pourvu de la cure de Saint-Paul. Le service religieux, établi depuis 1665, avait été assuré, non sans intermittences, par des lazaristes appartenant à la mission établie à Madagascar en 1648 par saint Vincent de Paul ou par des capucins français, espagnols et portugais. Le Père Bernardin accepta la cure un peu malgré lui et par dévouement, car il pensait rester peu de temps dans l'île. Il était de mauvaise santé, ainsi que l'écrivait le commandant intérimaire Fleurimond : « C'est un homme fort incommodé qui ne peut pas vaquer partout; et puis il ne veut point demeurer et n'attend qu'une

13. « Généalogie séraphique des mille premiers religieux de la province de Bretagne », par le P. Balthazar DE BELLEME, mss. 275 de la Bibliothèque de Rennes.

14. Bibliothèque Nationale, Mélanges Colbert, mss. 170, fol. 341.

15. Adrien D'EPINAY, *Renseignements pour servir à l'histoire de l'île de France, Ile Maurice*, 1890, in-8°, p. 61. — Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 2619 cote D-E : Lettre de Senaut, directeur de la Compagnie, au Père Bernardin, du 25 mars 1689, citée dans une requête du P. Hyacinthe.

occasion pour se retirer¹⁶ ». Si « incommodé » qu'il fut, le Père Bernardin devait rester dans la colonie jusqu'en 1686 et essayer d'y revenir encore en 1689.

L'autorité du pseudo-gouverneur était précaire, car il n'avait pas de force armée à sa disposition, sinon celle que pouvaient constituer ses administrés lorsqu'ils le jugeaient à propos. Il réussit cependant à réprimer une révolte des noirs qui voulaient massacrer tous les Européens, sauf les femmes, le chirurgien pour les soigner et le Père Bernardin lui-même, pour leur administrer les sacrements, car ces noirs étaient chrétiens. Le capucin ne paraît pas avoir eu de difficultés sérieuses avec les colons, peut-être parce qu'il leur laissa faire ce qu'ils voulaient : il ne songea point à réglementer la chasse, ni à faire reconnaître les droits du Roi et de la Compagnie sur les terres de l'île. C'est avec une sorte de timidité que dans un mémoire rédigé en 1688 il avouait quelques défauts des colons, encore entourait-il l'aveu de considérations charitables en faveur des coupables : « Dans l'espérance de quelque navire français, les habitants ne manquent pas tous les ans de préparer leurs petites denrées et rafraichissements. Mais comme cela est rare, et qu'il n'en aborde que fort peu, ils se dégoutent du travail et croient que l'on ne fait plus aucun état de l'île, comme les passants le leur ont persuadé. De là, ils prennent occasion de faire quelquefois comme ils l'entendent, aidés qu'ils sont de l'éloignement du Soleil : je veux dire de notre incomparable monarque, à raison de quoy on a de la peine à les remettre en état de continuer leurs travaux ». De 1680 à 1686, l'île ne reçut la visite que de trois navires de la Compagnie des Indes, plus quelques vaisseaux portugais et hollandais qui laissèrent à terre des déserteurs et des malades.

Au bout de six ans cependant le Père Bernardin désira rentrer en France, car il voulait faire connaître au Roi la

16. Lettre du 20 novembre 1678, citée par GUET, *Origines...* p. 133.

misère de ses sujets et les besoins de la colonie. Il embarqua le 30 novembre 1686 sur le *Saint-François-d'Assise*, commandé par Desormais-Jonchée¹⁷, qui arriva à destination en 1687 après une navigation d'un an. Dès son arrivée, le capucin présenta à Seignelay les longues doléances des insulaires et ses observations personnelles. Il célébrait les beautés de l'île : « Je ne crois point qu'il se trouve de meilleures eaux dans tout le monde et qui se conservent mieux sur la mer, et faciles à faire aux navires qui y passent, comme aussi le bois, quand ils en ont besoin, avec les autres commodités que l'on va chercher aux terres étrangères et qui coutent beaucoup ». Les rats, qui avaient inquiété M. de Fleurimond, avaient cessé leurs ravages, du moins le mémoire n'en parle pas, mais il signale les déprédations commises par d'énormes chauve-souris. Comme Fleurimond, le Père Bernardin réclamait des ustensiles de ménage, spécialement des marmites. Il demandait quelques maîtres-ouvriers, deux ou trois bons prêtres; enfin, au nom de tous les habitants, il réclamait un gouverneur autorisé de Sa Majesté, craignant Dieu et zélé pour le service du Roi¹⁸.

Le Père Bernardin laissa un bon souvenir dans l'île; on ne doit pas prendre au sérieux l'assertion du gouverneur Vauboulon, témoin suspect, écrivant en 1690 que ses administrés l'avaient détesté et l'auraient volontiers poignardé¹⁹. Le capucin avait eu soin de ne pas laisser l'île sans chef : un maître-chirurgien, Antoine Royer, originaire de Brancion en Bourgogne, lui avait dans une certaine mesure servi de conseiller, mais il ne possédait pas le goût du gouvernement. La succession provisoire du Père Bernardin fut dévolue à un pilote débarqué du *Saint-François-d'Assise*,

17. Jonchée, sieur des Ourmes ou des Ourmais, de Saint-Malo. Un membre de cette très nombreuse famille, Th. Jonchée, sieur de la Goletterie, reçut en 1736 une concession de terrain à l'île de France.

18. GUET, *Origines...*, p. 154-155.

19. Minute d'un rapport de Vauboulon aux Archives d'Ille-et-Vilaine (C. 2619).

Jean-Baptiste Drouillard, originaire de Saint-Malo ou bien des environs de Port-Louis ou de Quimper, qui était depuis plusieurs années au service de la Compagnie des Indes. En 1677 il épousa à Pondichéry, une Portugaise, Marie Diès, dont il eut deux filles; on le trouve en 1682 dans le royaume de Siam²⁰; en 1686, ayant perdu sa femme et ses filles, et fatigué d'avoir « roulé toute l'étendue des mers orientales », il s'embarqua pour la France à bord du *Saint-François-d'Assise*; il se laissa persuader, on ne sait pas pourquoi, de s'arrêter dans l'île et de se laisser nommer gouverneur par les habitants qui lui promirent obéissance le 23 novembre 1686.

J.-B. Drouillard n'avait pas la patience du P. Bernardin de Quimper. Il voulut mettre de l'ordre dans la colonie et forcer les habitants à prendre quelques habitudes de travail; il prétendit faire exécuter les vieilles ordonnances des commandants Regnault, La Haye et La Hure qui interdisaient ou limitaient la chasse, mais il manquait de moyens pour se faire obéir. Le passage d'un vaisseau de la Compagnie des Indes, l'*Ori Flamme*, capitaine Du Chesnay, lui permit de faire renouveler, le 15 mars 1687, le serment de fidélité des habitants, mais cette visite lui valut aussi de recevoir un aumônier, Georges Camenheim, prêtre séculier du diocèse de Vannes, dont vraisemblablement le capitaine voulait se débarrasser. Vers la même époque, la population s'accrut mal à propos de deux cents naufragés portugais et d'une quinzaine de déserteurs hollandais. La situation de Drouillard devint de plus en plus difficile. Des habitants se mutinèrent et l'abbé Camenheim se mit à la tête des rebelles. Aidé de quelques sujets fidèles, dont deux Bretons, Robert Duhal et Carré-Talloit, le gouverneur réussit à le

²⁰. *Revue Maritime et Coloniale*, t. III, p. 397. — Guet pense que Drouillard était de Saint-Malo, mais des familles de ce nom existaient aussi aux environs de Lorient et à Quimper. D'autre part, le mémoire du Père Bernardin apprend que Drouillard était parent de M. de Lestritte; or cet officier était, croyons-nous, du pays de la Rochelle.

faire prisonnier, ainsi que ses principaux adhérents, et à leur faire accepter d'être condamnés à une dérisoire amende de 15 livres. Mais Drouillard ne pouvait avoir ni confiance ni estime pour cet étrange ecclésiastique qu'il qualifiait « bouteille bretonne bonne à casser ». Le 30 mai 1688, il dût promulguer une ordonnance interdisant de donner à l'aumônier « toute boisson qui puisse faire varier l'esprit de l'homme²¹ ». Les rixes entre le gouverneur et ses adversaires étaient fréquentes : un Portugais qui voulait assassiner Drouillard fut tué par des Bourbonnais fidèles. Vers le milieu de l'année 1689, le gouverneur réussit à s'évader de son gouvernement à bord d'un navire portugais qui le débarqua à Lisbonne où il eut la surprise d'être arrêté : on le rendait responsable de la mort du Portugais tué à Bourbon. L'ambassadeur de France, mal renseigné, le fit passer à Brest le 1^{er} mai 1690, il fut écroué au Château et il y resta quelque treize mois jusqu'à ce que le témoignage de l'équipage du navire les *Jeux* revenant des Indes eut établi son innocence.

Le départ ou l'évasion de Drouillard mit les insulaires dans l'embarras, car ils tenaient à avoir un gouverneur, sauf à ne pas lui obéir. Guillaume Houssaye, du Havre, capitaine du navire, les *Jeux*, en relâche à Bourbon au mois de septembre 1689, accepta de tenir l'emploi jusqu'à la réception d'un représentant du Roi régulièrement institué. L'arrivée du navire portant le gouverneur Vauboulon le déchargea de ses fonctions au bout de trois mois.

Le mémoire du Père Bernardin avait été pris en consi-

21. Le recrutement des aumôniers des navires de commerce laissait beaucoup à désirer; le genre de vie que l'on menait à bord n'était pas fait pour développer les vertus sacerdotales. — Dans le *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales par une escadre de six vaisseaux commandés par M. Du Quesne, 24 ... 1690-1691* (La Haye, 1721, 3 vol. in-12), G. de Challes parle maintes fois de deux dominicains de Morlaix, François et Louis Kerduf, frères. L'auteur jugeait François Kerduf, un bon et saint religieux; cependant il se plaît à raconter les avanies que les officiers lui faisaient subir. De longs extraits du *Journal* ont été donnés par J. SOTTAS, *Les Indes Orientales...*, p. 195, 208, 313, 334, etc.

dération par le Ministre et par la Compagnie des Indes; ses prières et celles des insulaires qui demandaient un chef furent aussi fâcheusement exaucées que celles des grenouilles de la fable. Le 20 mars 1689, le Roi nomma un gouverneur pourvu d'attributions très étendues. Henri Habert de Vauboulon; deux capucins, le Père Hyacinthe de Quimper, et le frère Antoine de Lannion, furent désignés pour accompagner le Père Bernardin qui retournait à Bourbon. Tous ces personnages embarquèrent à Lorient le 5 mai 1689, à bord du *Saint-Jean-Baptiste*, de 600 tonneaux, capitaine Guillaume du Bois des Sablons. Le navire emmenait aussi quelques engagés, M. de Chauvigny, secrétaire du gouverneur, trois ou quatre domestiques et un garde-magasin, Michel Firelin, chargé de conserver et de répartir les denrées et les ustensiles que la Compagnie expédiait aux colons.

Un recensement dressé trois ans auparavant fait connaître l'état de la population qui attendait le représentant du Roi. On comptait :

1° Français et Françaises : 10 familles,		
comprenant :	53	personnes.
3° Français et femmes de Madagascar :		
14 familles	78	—
2° Français et Portugaises des Indes :		
12 familles	66	—
4° Nègres et négresses de Madagascar :		
8 familles	40	—
5° Deux Hollandais, dont l'un avait épousé une Française et l'autre une négresse créole	4	—
6° Seize noirs de Madagascar.....	16	—
7° Douze noirs indiens.....	12	—
Total ²²	269	personnes.

²². Recensement daté de décembre 1686 analysé par GUET, *Origines...*, p. 137.
— Les chiffres reproduits ci-dessus n'ont qu'une valeur approximative. D'après

Une bonne partie des provinces de France et quelques pays étrangers avaient contribué à former ce petit peuple. Un document de 1690 indique le pays d'origine de quarante chefs de famille. Deux seulement étaient nés dans l'île; il y avait un Portugais, un Flamand, un Vénitien, quatre Hollandais et quatre originaires des comptoirs français des Indes. Le Maine, la Touraine, l'Angoumois, la Saintonge, le Périgord, la Gascogne, le Limousin, le Lyonnais, le Dauphiné et la Bourgogne avaient chacun un représentant; on en trouvait deux pour l'Anjou, le Poitou et la Champagne; trois pour la Picardie; quatre pour Paris; cinq pour la Normandie. L'élément breton était le plus important, sans cependant l'être beaucoup : dix ouvriers ou cultivateurs étaient nés en Bretagne. Quatre étaient de jeunes engagés ou « trente-six mois » introduits depuis peu d'années par la Compagnie et qui vraisemblablement n'avaient pas l'esprit de séjour : Julien Lépine, de Nantes, 18 ans ; Elie Le Breton, de Locminé, 19 ans ; Arzul Guichard, de Lorient, 22 ans, et Gilles Duguain, maçon, de Saint-Malo, 27 ans. Les six autres avaient depuis longtemps quitté la France : Louis Caron, de Caudan, 40 ans; Noël Texier, d'Elven, et Jean Perrot, du Croisic, 45 ans, étaient, comme on l'a vu plus haut, des « débris de Madagascar ». Des événements inconnus avaient provoqué l'arrivée de Robert Duhal, forgeron, de Pleudihen, 33 ans; de Pierre Lesur, taillandier, de Nantes, 42 ans, et de Jacques Carré-Talhoit, d'Hennebont, 46 ans²³; ce dernier, ancien commis de la Compagnie des Indes, appartenait à une famille plus notable que la plupart de ses compagnons; ses parents pos-

un recensement fait en 1687, la population aurait brusquement passé de 269 à 308 âmes; les enfants en bas âge sont parfois omis; par contre, certains dénombrements comptent des naufragés ou des déserteurs qui généralement ne faisaient dans l'île qu'un court séjour.

23. Enquête sur les abus de pouvoir de Vauboulon, faite à l'instigation du P. Hyacinthe et de Firelin (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 2620, cote 13). — Tous les chefs de famille ne sont pas nommés dans ce document; de plus, le lieu d'origine de sept témoins n'est pas indiqué.

sédaient le petit fief de Talhouet dans la paroisse de Languidic²⁴.

Les habitants, si divers d'origine, ne formaient pas un groupe homogène; le plus grand nombre habitait le quartier de Saint-Paul; les autres se trouvaient sur la côte orientale à Sainte-Suzanne. Un fâcheux esprit d'hostilité divisait les deux groupes et contribuait à rendre plus difficile l'administration de la colonie. Depuis neuf ans l'autorité n'avait été représentée que par des chefs de rencontre : on pouvait prévoir que M. de Vauboulon aurait fort à faire pour transformer ce groupe d'aventuriers en une petite nation de gens policés²⁵.

Que valait au juste le nouveau gouverneur : il est assez difficile de se prononcer, car on le connaît surtout par les dénonciations et les récriminations de ses administrés devenus ses bourreaux. Quelques lettres et des notes de service écrites pendant les premiers mois de son séjour à Bourbon semblent révéler un esprit ingénieux et quelquefois enjoué; les ordonnances qu'il prodigua ne furent pas toutes absurdes, mais Henri Habert de Vauboulon était acrimonieux, vaniteux et avide. Les difficultés qu'il rencontra, l'hostilité, puis la haine qu'il sentit monter autour de lui aigrèrent son caractère. Il avait demandé le poste peu attrayant de gouverneur d'une île presque sauvage dans l'espoir de faire fortune : dès son arrivée, il put se rendre compte que les occasions de gains honnêtes manquaient et il commença à commettre de scandaleuses exactions. Il était instruit; il avait même la prétention déplacée de mieux connaître le droit canonique et la liturgie que l'aumônier

24. *Généalogie de la maison de Talhouet*, [par A. DE BOILISLE], Paris, 1870, in-4°, p. 397. — Les Carré n'avaient aucune parenté avec la famille noble de Talhouet.

25. L'histoire du conflit entre le gouverneur et les habitants a été racontée par GUET (*Origines...*, p. 180-192); nous l'avons complétée à l'aide des documents essentiels soumis en 1697 à l'intendant et aux juges de Rennes (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 2619-2620), mais nous n'avons pu songer à faire connaître tout ce que ces précieux dossiers apprennent sur l'histoire de l'île et de ses habitants.

de la colonie; il se proclamait religieux, mais il était « anti-clérical »; ses verbeux rapports sont pleins d'accusations contre tous les prêtres qu'il eut l'occasion de rencontrer, aussi bien les Jésuites de la baie de Tous les Saints, au Brésil, que les capucins de l'île Bourbon. Tous ses écrits sentent le « défroqué »; à peine embarqué sur le *Saint-Jean-Baptiste*, il manifesta ses mauvaises dispositions à l'égard des moines, ses compagnons de voyage; mais il rencontra un dangereux adversaire.

Le père Hyacinthe de Quimper, appartenait à une des plus honorables familles de Cornouaille; il était le fils de M. de Kerguelen de Kerbiquet, conseiller au présidial de Quimper. Agé de 52 ans environ, il portait l'habit de saint François depuis le 25 juillet 1656²⁶; missionnaire pendant de longues années dans les pays musulmans, il se vantait d'avoir conféré plus de dix mille baptêmes et il aimait à faire voir qu'il savait la langue arabe²⁷. Vauboulon prétendait même que l'arabe lui avait fait oublier le français. Aussi vaniteux que le gouverneur, il était plus vindicatif et plus habile. Vauboulon reconnaissait certains talents à son compagnon, le frère Antoine de Lannion : « A l'égard du frère, il a le plus d'esprit du monde; il est de tous les métiers, médecin et apothicaire, même il se mêle de panser les blessés. Il voit tout le monde, et, partout il établit la besace; il se tient assez couvert; je ne sais si cela durera. Le Père lui fait faire le catéchisme aux enfants tant il s'en reconnaît incapable ». Le frère Antoine seconda le Père Hyacinthe avec un aveugle dévouement dans toutes les

26. Le P. Hyacinthe avait fait profession la même année que son compatriote Bernardin. Les capucins de Bretagne enregistrèrent 57 professions en 1656, dont cinq quimpérois et neuf originaires de diverses paroisses du diocèse (*Généalogie séraphique...*, mss. 275 de la Bibliothèque de Rennes).

27. En 1686, un corsaire barbaresque fit naufrage sur la côte de Cornouaille: le P. Hyacinthe, de passage à Quimper, fut chargé de catéchiser un des matelots. Le 23 juin, Mustapha Stambol fut baptisé dans l'église cathédrale par l'évêque François de Coëtlogon et reçut le nom de Louis-François Stambol (Renseignements donnés par le R. P. ARMEL et, d'après les registres des baptêmes de la paroisse de la Chandeleur, par M. L. LE GUENNEC).

intrigues ourdies de 1690 à 1696²⁸. Le désaccord entre le gouverneur et le missionnaire s'exaspéra au cours du voyage. Ces longues traversées de plusieurs mois à bord de navires incommodes et encombrés de passagers et de marchandises étaient néfastes : elles détruisaient à tout jamais l'entente entre des hommes que l'on envoyait collaborer à une œuvre commune. Vauboulon et Hyacinthe devinrent ennemis, ainsi que plus tard, en traversant les mêmes mers, Cossigny et L'Hermitte, Du Dresnay des Roches et La Motte-Geffrard, Kerguelen et l'abbé Rochon, Bernardin de Saint-Pierre et le comte de Maudave, le capitaine-général Decaen et l'amiral Linois. Le gouverneur aimait à faire étalage de l'étendue des pouvoirs que le Roi lui avait délégués; le moine défendait avec aigreur les droits imprescriptibles de l'autorité spirituelle. L'un et l'autre semblaient chercher les sujets de conversation les plus irritants : quand Habert de Vauboulon vantait la noblesse de sa famille²⁹ et se targuait d'alliances avec les ducs de Coislin et de Sully et d'ancêtres qui avaient été chanceliers de France, le capucin prétendait l'écraser en énumérant les alliances bas-bretonnes de sa maison et les hautes charges remplies à Quimper par son père, le conseiller au présidial, et par le cousin germain de sa belle-sœur qui était gouverneur de la ville.

Le Père Bernardin ne prenait pas part à ces discussions; il était malade et succomba pendant la traversée.

Le 1^{er} décembre 1689, après sept mois de voyage, le *Saint-Jean-Baptiste* entra dans le port de Saint-Paul; quatre jours plus tard une proclamation donna aux habitants une première idée du bizarre gouverneur dont ils étaient gratifiés.

28. Le frère Antoine de Lannion, ne fut pas compris dans le procès ouvert à Rennes en 1696, soit qu'il fut mort, soit qu'il eut trouvé moyen de s'évader de Bourbon.

29. Le blason gravé sur le cachet de Habert de Vauboulon porte une aigle éployée; ces armes ne sont pas celles de l'importante famille parlementaire de Paris, des Habert, originaires d'Artois, seigneurs de Montmort, alliés aux Phelypeaux et aux La Reynie.

Après leur avoir notifié qu'il les savait presque tous atteints de quelques crimes, il accordait un pardon général, « nous réservant seulement de punir ceux que nous découvrirons qui, contre leur conscience, retiendront nos droits et autre chose à nous appartenant ». Il les exhortait à honorer le P. Hyacinthe et à lui confesser leurs fautes; il voulait aussi qu'ils demandâssent pardon à l'abbé Camenhem³⁰ de lui avoir souvent manqué de respect. Le document s'achevait par une formule d'une courtoisie inattendue : « En attendant que j'aie vous voir, priez Dieu pour moi, et me croyez, Messieurs, votre très affectionné serviteur. Vauboulon ». Beaucoup d'autres proclamations suivirent : quelques-unes étaient excellentes comme celle qui prescrivit d'envoyer les enfants en apprentissage auprès des ouvriers amenés de France par le *Saint-Jean-Baptiste*; le gouverneur avait également raison d'essayer de protéger le gibier et surtout les tortues de mer, car des destructions désordonnées faisaient prévoir dès cette époque la disparition prochaine de ces ressources naturelles. Mais nombre d'autres ordonnances étaient inexécutables : défense sous peine de mort de s'absenter de sa demeure pendant plus de quinze jours ; ordre de rentrer à son domicile avant six heures du soir... Chose plus grave peut-être, le gouverneur prétendit obliger les colons à se faire délivrer moyennant finance des titres de concession pour les terres qu'ils cultivaient; à ceux qui, comme le breton Carré-Talloit, présentaient des actes émanant des précédents gouverneurs, M. de Vauboulon répondait que le vice-roi, M. de la Haye, était un petit coquin et un affronteur et ses successeurs des voleurs. Dans sa première proclamation, il avait eu soin d'excepter de l'amnistie les actes contraires à ses intérêts : il exerça à sa fantaisie les plus étonnantes revendications, ainsi que le droit de réquisition. Chez Jac-

30. Ce prêtre quitta l'île à bord du *Jeux*, au mois de septembre 1692.

ques Carré-Talloit³¹, par exemple, il fit enlever quatre gros coqs d'Inde, deux oisons, un cochon, 66 pains fins, 256 livres de blé, et enfin un cabinet des Indes. Il aimait les objets précieux; dans une autre maison, il essaya de saisir une tabatière à couvercle d'argent. Quelque temps après son arrestation qui rendit aux colons leur ancienne sécurité, le Père Hyacinthe écrivit à son ami Firelin : « Je m'aperçois dans toutes les maisons de Saint-Paul, ou peu s'en faut, qu'ils ont à présent des tasses d'argent à boire et leur ayant demandé d'où ils les avaient eues, ils m'ont répondu qu'ils les ont il y a longtemps, mais qu'ils les cachaient lorsqu'ils virent que M. de Vauboulon prenoit et s'accomodoit de tout³² ».

La distribution des marchandises, des outils et des ustensiles envoyés par la Compagnie des Indes fut faite dans des conditions suspectes et, semble-t-il, en partie au profit du gouverneur : il fit emprisonner Du Bois des Sablons, capitaine du *Saint-Jean-Baptiste*, qui avait fait naufrage, et ne lui rendit la liberté que grâce à l'énergique intervention d'un autre capitaine, Guillaume Houssaye, arrivé opportunément dans l'île. Son secrétaire, Chauvigny, ne put supporter ses mauvais traitements et, à la première occasion, partit pour la France.

Exactions, réquisitions, violences : les colons allaient tout raconter au Père Hyacinthe qui consignait leurs déclarations, accompagnées de perfides commentaires, dans un

31. Le surnom Talloit donné à Jacques Carré est une forme française du nom Talhouet; il signait Talhoit. Dans une notice généalogique récente consacrée à une famille qui descend d'une troisième union contractée par sa veuve en 1694, on le trouve promu au grade de « lieutenant de vaisseau ». Sa femme, Françoise Chatelain, était cette parisienne arrivée à Bourbon en 1675 après beaucoup d'aventures dont nous avons parlé. La notice la gratifie du nom de Chastelain de Clarcy ou de Gressy, veuve en premières nocces de N. d'Esparron d'Acutias, gentilhomme provençal.

32. Lettre sans date, aux Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 2620, cote G. — Dans le même carton se trouve l'enquête faite en 1690 sur les déprédations du Gouverneur : cette enquête ayant été faite sur l'initiative des chefs des révoltés est suspecte; on doit penser tout au moins que les dommages subis par les habitants y sont fortement exagérés.

interminable mémoire destiné aux directeurs de la Compagnie. Il fit plus. Irrité des mauvais procédés de Vauboulon à son égard, hanté aussi par le souvenir du gouvernement exercé par le Père Bernardin de Quimper, il osa prôner sa déposition et s'offrit pour régir l'île pendant un an ou deux. Tant que les capucins gouverneront les colons, assurait-il, « on ne pillera leur argent, ni violera leurs femmes, qui sont deux points de conséquence parmi ces peuples ». Cette étrange requête fut confiée le 13 septembre 1690 au capitaine des *Jeux* qui partait pour la France³³. La Compagnie se désintéressait des affaires de l'île Bourbon : personne peut-être ne lut le factum du capucin et ne remarqua tout ce qu'il renfermait d'inquiétant.

Vauboulon, lui aussi, écrivait des mémoires et des rapports; les deux adversaires avaient la déplorable manie de vouloir gouverner le domaine qui n'était pas le leur. Le capucin critiquait l'administration de la colonie, le gouverneur jugeait que le curé ne remplissait pas bien ses fonctions. Il prétendait lui apprendre à administrer correctement le baptême, à faire le prône et le catéchisme; il n'approuvait pas que l'église fut placée sous le vocable de l'Immaculée Conception; il faisait des réserves au sujet de deux *ex-votos* rappelant des miracles survenus quelques années auparavant³⁴. Le Père Hyacinthe n'avait pas choisi le vocable, ni fait placer les inoffensifs *ex-votos*, pas plus qu'il n'avait fondé la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel : tout cela était dû à un moine portugais; mais il

33. Mémoire du 22 août-13 septembre aux Archives des Colonies C³¹. — Dans la même liasse se trouve un mémoire non signé qui, d'après Guet, serait l'œuvre du capitaine Houssaye; l'auteur reproduit, avec modération, les accusations portées par le P. Hyacinthe et il avertit que les habitants sont d'avis de remplacer Vauboulon par Chauvigny. Tous ces documents arrivèrent à Brest le 6 février 1691 (G¹ 477).

34. Ces *ex-votos* consistaient en une béquille et en une figure de cire représentant un petit enfant; ils rappelaient qu'une portugaise infirme avait recouvré dans la chapelle l'usage de ses jambes, et qu'une autre portugaise, qui était en mal d'enfant, fut délivrée dès qu'on lui eut passé un scapulaire. — Les brouillons ou minutes des lettres de Vauboulon sont conservés aux Archives d'Île-et-Vilaine, C. 2620, cotes A et AB.

ne jugeait pas à propos de déférer aux fantaisies de Vauboulon et de changer tout ce qui existait dans son église.

C'est avec une véritable pitié que l'on déchiffre les verbeux rapports des deux adversaires. Dans cette île, que Flacourt appelait un paradis terrestre et que Le Guat nommait l'île d'Eden, ils ne songeaient l'un et l'autre qu'à envoyer vers la mère-patrie de très graves ou de très niaises calomnies.

Le gardé-magasin, Michel Firelin, né à Montivilliers, âgé de 23 ans, était le second personnage de l'île après le gouverneur qui le nomma, le 24 décembre 1689, procureur du Roi auprès de la juridiction dont il était l'unique et souverain juge. Vauboulon le traita d'abord avec bienveillance, mais son humeur atrabilaire empêcha que l'union durât longtemps. Un certain jour, le 17 octobre 1690, il se laissa aller à lui doaner un coup de canne. Cet outrage fit du garde-magasin, très actif et influent, son ennemi mortel. Toute la colonie même sembla atteinte par cet affront : on ne put admettre que le délégué de la Compagnie Royale ne fut pas à l'abri de l'arrogance du gouverneur. Parmi les griefs consignés en 1690 dans une volumineuse enquête, on voit un habitant reprocher naïvement à Vauboulon d'avoir traité le garde-magasin « pis qu'un habitant ». Pour exécuter ses tyranniques fantaisies, il n'avait pas de soldats, mais il disposait des ouvriers engagés par la Compagnie, de trois ou quatre domestiques et de ses esclaves, vêtus d'une sorte d'uniforme et qu'il appelait ses mousquetaires. Il savait aussi utiliser les haines familiales et les rivalités de quartier.

L'union se fit contre lui. Quelques années auparavant, les Bourbonnais, molestés par Jacques de la Hure, avaient fait le vide autour de lui et étaient allés vivre dans la forêt. En 1690, plus attachés aux champs qu'ils avaient défrichés et aux cases qu'ils avaient bâties, conseillés, guidés, encouragés par le Père Hyacinthe et par Firelin, ils jugèrent préférable d'arrêter Vauboulon et de le tenir enfermé jus-

qu'à ce qu'on leur envoyât un gouverneur supportable. Le capucin et le garde-magasin furent les organisateurs du complot; le rôle essentiel toutefois appartient au plus âgé et au plus respectable en apparence des deux complices : les témoignages des accusés et des témoins lors du procès de 1697 le prouvent et plus encore les documents remis à l'intendant de Rennes.

L'opération se fit le dimanche 26 novembre 1690. Dans l'église de Saint-Denys, le Père Hyacinthe vêtu de l'aube se tenait debout au pied de l'autel et semblait attendre l'arrivée du gouverneur pour chanter l'*Asperges me Domine*. Habert de Vauboulon entra dans l'église, gagna dans le chœur la place qui appartenait au représentant du Roi et s'agenouilla. Aussitôt quatre hommes désignés à l'avance se jetèrent sur lui : Robert dit la Roche prit son épée; Duhal et Vidot le maîtrisèrent pendant que Barrière dit Du Rocher lui liait les mains. Il cria : « Mon Père! Mon Père! on m'assassine »; à quoi le Père Hyacinthe répondit : « Amarrez-moi ce coquin, ce voleur et ennemi de la couronne et du public »; Durocher serra plus fortement la corde. Le secrétaire de Vauboulon, Jean Bidon, de Liré, en Anjou, esquissa un mouvement de défense : il tira son épée et frappa un des habitants³⁵, mais l'attitude de la foule l'empêcha d'insister. Les conjurés sortirent de l'église et demandèrent au Père Hyacinthe, qui, muni d'un bâton, s'était joint au cortège, de désigner la chambre du gouvernement où il voulait qu'on enfermât le prisonnier. Il ordonna de le mettre au cachot, les fers aux pieds, ce qui fut fait. Après quoi, le Père capucin et ses ouailles revinrent à l'église. La célébration solennelle de la messe fut suivie du chant du *Te Deum*, puis, comme aux jours de grande fête, on hissa le pavillon royal qui fut salué d'une salve de sept coups de canon et l'on but un grand nombre

35. Du moins, il s'en vanta plus tard quand il comparut en 1697, en qualité de témoin, devant les juges de Rennes.

de bouteilles de vin empruntées vraisemblablement, par les bons soins de Firelin, aux magasins de la Compagnie.

Quelques habitants passaient pour n'être pas hostiles à Vauboulon. Le Père Hyacinthe et Firelin les mirent hors d'état de nuire. Voici, entre autres, le témoignage porté au procès de 1697 par Paul Désiré, maître de chaloupe : « Quatre mousquetaires le voyant lui crièrent d'arrêter et de jurer l'arrêt³⁶ de la part du Roi, et, sur ce que le témoin répondit qu'il estoit serviteur du Roi, les mousquetaires lui répondirent qu'ils l'arrêtaient de la part d'Illustrissimo (*sic*) Révérend Père, et le témoin ayant demandé si le Pape estoit dans l'isle, il luy fut répondu que c'estoit de la part du R. P. Hyacinthe; lesdits mousquetaires se saisirent de sa personne et le conduisirent à Saint-Denis où il fut mis en cachot ». Désiré et le secrétaire Bidon, qui avait été arrêté le même jour, ne restèrent pas longtemps enfermés, mais ils demeurèrent soumis à la surveillances des affidés du Père Hyacinthe. On rendit aux habitants l'argent qu'ils avaient dû verser au gouverneur en payement des concessions des terrains. Une période de liberté complète commença, mais les révoltés gardaient un respect singulier des formes administratives et ils continuaient à manifester beaucoup d'amour et de soumission à l'égard du Roi. Une sorte de procès-verbal de l'acte du 26 novembre fut dressé³⁷, et, trois mois plus tard, le 4 mars 1691, ils élirent pour commandant de l'île le jeune Firelin : le capucin avait déclaré que son caractère et son âge ne lui permettaient

36. C'est-à-dire d'approuver par serment l'arrestation de Vauboulon. Les « mousquetaires » devaient être des habitants revêtus de vêtements militaires, car il n'y avait pas de véritables mousquetaires, ni de soldats à Bourbon.

37. Ce très long procès-verbal qui comprend une sorte d'exposé des motifs est daté du jour même de l'arrestation; la première signature est celle de « Hyacinthe de Quimper, capucin, missionnaire et curé de l'isle de Bourbon ». — Dans une lettre écrite le même jour aux habitants de Saint-Paul pour les informer de ce qui s'était passé à Saint-Denis, il déclarait nettement que c'était lui qui avait fait mettre le gouverneur au cachot, et il ajoutait : « Je suis dans l'isle pour répondre de ce que j'ay fait au commissaire du Roy que j'attends, Dieu aidant, pour le plus tard au mois de septembre prochain » (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 2620, cote G.).

pas d'accepter ce poste : les ordres assez rares donnés par Firelin furent libellés au nom du Roi, mais le missionnaire était le chef véritable des habitants dispersés le long des côtes. Bien que résidant ordinairement à Sainte-Suzanne, il veillait à la garde du malheureux Vauboulon, toujours enfermé les fers aux pieds dans le cachot de Saint-Paul. Un jour, on s'aperçut qu'une pièce de la serrure avait été brisée; puis un habitant vint raconter que l'ancien valet du prisonnier, Simon-Louis de la Citerne, originaire de Rethel, âgé de 22 ans, avait parlé d'un complot pour le faire sortir de captivité. Un procès criminel fut aussitôt engagé contre le valet fidèle; neuf juges désignés plus ou moins librement par la population furent d'avis que l'on emprisonnât La Citerne jusqu'à ce qu'on put l'embarquer sur un navire passant à Saint-Paul. L'impitoyable capucin insista pour que l'accusé fut mis à la torture³⁸. Lorsque les tourments lui eurent arraché l'aveu de ses projets, il insista pour qu'il fut condamné à la peine capitale. Une sentence conforme à ses conseils fut rendue et couchée par écrit; Firelin et Hyacinthe eurent la prudence de ne pas la signer, mais ils la firent signer par trente-huit habitants³⁹. La Citerne fut condamné et fusillé le 6 mars 1692.

Vauboulon ne survécut que trois mois à son serviteur; le 18 août on le trouva mort dans son cachot. La joie indécente que firent paraître Firelin et son ami, le chirurgien Le Roy, et certains propos compromettants recueillis par

38. Le 21 février 1692, Hyacinthe réclamait que l'on fit subir la torture à La Citerne, afin de connaître les noms de ses complices ou de ses amis. Depuis longtemps, il soupçonnait le pauvre valet de chambre; le 28 octobre 1691, il lui écrivait une lettre d'une lourde ironie pour l'inviter à rester à Saint-Denis et à ne pas aller à Saint-Paul où il aurait sans doute l'imprudence d'essayer de voir son « bon maître, si sage, si honnête, si bienfaisant à tous... » (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 2620).

39. Le 6 mars, Hyacinthe écrivait à Firelin qu'il avait fait assembler le peuple chez Royer, capitaine de paroisse et beau-père de Firelin; tous les habitants vinrent « et signèrent tous les papiers de grand cœur ». La condamnation mentionne l'approbation donnée par 38 habitants; 21 signèrent, 17 firent une croix. Le nombre proportionnel des illettrés était beaucoup plus élevé dans notre région (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 2620).

des voisins, firent penser qu'il avait été empoisonné par le chirurgien.

Firelin s'était marié; sa femme Marguerite Royer, appartenait à la famille la plus notable de l'île; peut-être espérait-il que le Roi et la Compagnie ratifieraient le choix des habitants et qu'il finirait ses jours à Bourbon en qualité de commis ou de commandant : il semble avoir hésité entre les deux qualifications qu'il s'attribua successivement dans un très curieux rapport envoyé à Paris en 1692. Sous le gouvernement de Vauboulon en 1690, il avait déjà dressé un excellent recensement des habitants, exposant avec beaucoup de précision la situation de chaque famille dans des notices telles que celles-ci : Louis Caron, marié à une femme native des Indes, cinq enfants, deux nègres ; — Robert Duhal, marié à une blanche, un nègre et une négresse ; — Jacques Perrot (de Brest), ouvrier que le gouverneur fait travailler sans gages, ainsi que Nicolas Petit « ce qui ne le rend pas content...⁴⁰. ». En 1692, il écrivit un mémoire beaucoup plus intéressant que ceux de la plupart des gouverneurs officiels trop portés à s'étendre en de monotones doléances sur la paresse de leurs subordonnés. Michel Firelin sut voir autre chose que cette paresse réelle ou prétendue, en tous cas très excusable. Le mémoire décrit les havres de l'île et suggère quelques travaux à exécuter pour les rendre plus sûrs; il énumère les productions naturelles, celles qui réussissent comme le blé et le tabac, et celles dont les colons ne savent pas tirer parti : les indigotiers, les cannes à sucre, les cotonniers ; il demande l'envoi d'ouvriers et de cultivateurs pour enseigner la préparation du sucre et du coton et l'élevage des abeilles; il aurait voulu multiplier les cocotiers, mais les seuls arbres existant dans l'île se trouvaient dans le jardin des capucins; or, Firelin étant à cette époque en froid avec Hyacinthe de Kerguelen, ne pouvait obtenir de noix : « Il y a des arbres

40. Archives des Colonies, G¹ 477.

de cocos et, depuis que nous sommes dans l'isle, les habitants en ont beaucoup planté quand ils ont pu en avoir du Père Hyacinthe comme estant dans son jardin, car il faut estre de ses amis pour en avoir; du temps que j'y estois, il m'en a donné cinq ou six que je fis planter, mais du depuis je n'en ay pu avoir ». Il souhaitait que l'on envoyât un apothicaire connaissant les simples; plus soucieux de l'instruction qu'aucun des précédents gouverneurs et que la plupart de ses successeurs, il réclamait un ou deux maîtres écrivains pour instruire la jeunesse et deux femmes vertueuses et sachant travailler pour instruire les jeunes filles⁴¹. Firelin n'avait que vingt-cinq ou vingt-six ans quand il rédigea ce mémoire qui atteste un esprit avisé et pratique; peut-être serait-il devenu un organisateur remarquable s'il avait eu le bonheur de débiter dans la carrière coloniale sous un chef digne de ce nom.

Mais Firelin était jeune, il se lia avec des colons de son âge et compromit sa précaire autorité dans de fâcheuses aventures; au cours de certaines discussions, il donna trop souvent des coups de canne, ainsi que l'avait fait son prédécesseur; enfin il montra de l'indocilité à l'égard du Père Hyacinthe. A l'instigation de celui-ci, les insulaires se soulevèrent et après avoir assiégé pendant trois jours la maison du gouvernement, ils forcèrent Firelin à capituler et à résigner ses pouvoirs (29 avril 1694).

Au mois de septembre 1695, il s'embarqua pour Surate avec quelques amis sur les *Jeux*. Ce navire emportait aussi des lettres de deux ou trois habitants mécontents de la tyrannie exercée par le missionnaire, la seule autorité qui subsistât dans l'île : ils réclamaient le rétablissement d'une administration régulière et honnête.

Depuis le mois de juin 1689 un seul navire français, les *Jeux*, avait touché à Bourbon. Le Père Hyacinthe pouvait

⁴¹ Archives des Colonies, C³ 1 : « Mémoire de Michel Firelin, *commis* en ladite isle »; l'auteur avait d'abord écrit *commandant*.

croire que la France avait oublié l'existence de sa petite colonie et qu'il pourrait continuer à régner sur ses paroissiens. Mais en 1695-1696, une escadre française de six vaisseaux vint visiter les comptoirs de l'Inde. Le commandant, le comte de Serquigny d'Aché⁴², informé à Surate des nouvelles apportées quelques mois auparavant par les *Jeux* fit interroger Firelin et résolut de s'arrêter à son retour à Bourbon. Il y fit une relâche de deux mois, moins occupé toutefois de l'affaire de Vauboulon que de l'extraordinaire histoire d'un forban anglais qui avait pillé un navire richement chargé appartenant au Grand Mogol. Le forban avait débarqué dans l'île soixante-dix flibustiers français, danois et anglais « littéralement cousus d'or ». L'escadre arrivée le 22 juillet 1696 ne partit pour la France que le 4 septembre; Serquigny s'occupa personnellement de l'affaire des forbans, puis il désigna un capitaine d'armes de l'escadre, Bastide, pour remplir provisoirement les fonctions de commandant de l'île, et un aumônier du *Medemblick*, l'abbé Elchemendy, pour servir de curé. Une enquête sommaire sur les événements accomplis depuis 1690 fut faite par Le Mayer, de Brest, capitaine du *Florissaut* et l'un des directeurs de la Compagnie⁴³; les quatre hommes qui le 26 novembre 1686 avaient porté la main sur le gouverneur furent arrêtés et embarqués, ainsi que Firelin et le Père

42. D'Aché de Serquigny, entré dans la marine royale en 1671 était capitaine de vaisseau depuis 1682, il devint chef d'escadre en 1707 et mourut le 7 décembre 1713. Originaire des environs de Bayeux, il s'était établi en Basse-Bretagne où il épousa Renée Le Mercier de Beurepos, puis Marguerite de Keroudant de Kerbasquiou.

43. Jean Le Mayer appartenait à une famille de marchands de vin de Brest qui donna des échevins et des maires à la ville, les sieurs de Kerligonan, de la Villeneuve et du Rest. D'abord enseigne de vaisseau du port de Brest, il passa au service de la Compagnie dont il devint un des meilleurs officiers : capitaine, commissaire d'escadre, capitaine du port de Lorient, directeur particulier de la Compagnie, etc. Le 4 juillet 1690, il se trouvait à bord d'un navire qui soutint un dur combat contre un anglais; G. de Challes raconte dans le *Voyage aux Indes Orientales...* : « Le jeune M. Le Mayer, fils de M. Le Mayer, directeur pour Messieurs de la Compagnie à L'Orient, et qui n'a pas plus de douze ans et demi, n'a pas branlé de son poste et a toujours tiré avec un fusil plus lourd que lui, sans s'étonner du sifflement des balles et boulets de canon... » (SOTTAS, *Compagnie des Indes...*, p. 262).

Hyacinthe, ces deux derniers en qualité de passagers ou de prévenus libres. L'amiral ne croyait pas avoir qualité pour juger ces individus, mais il crut pouvoir juger l'ensemble de la colonie : il la frappa d'une amende de 2.000 livres, peine que l'on ne saurait juger trop sévère et qui fut facilement payée, car depuis l'arrivée des soixante-dix flibustiers, le numéraire abondait à Bourbon.

Peu de jours après l'arrivée de l'escadre à Brest, le 5 mars 1697, une information fut commencée par le prévôt de la Marine de Port-Louis. Soit que la compétence de la prévôté ne fut pas certaine, soit que cette juridiction ne possédât pas l'autorité et le prestige nécessaires pour juger un procès aussi grave, un arrêt du Conseil du Roi renvoya devant l'intendant de Rennes les six accusés : Firelin, le Père Hyacinthe, Robert Duhal, de Pleudihen, forgeron, 39 ans, à Bourbon depuis 1686; Julien Robert dit La Roche, de Chandeniers en Poitou, 35 ans, dans l'île depuis 25 ans; Jacques Barrière dit Du Rocher, de Limoges, 45 ans, à Bourbon depuis 27 ans; Marc Vidot, de Rovigno dans les états de Venise⁴⁴, 33 ans, laboureur, habitant depuis 1682.

L'instruction fut dirigée par le conseiller au présidial, Mathurin Chéreil de la Rivière; le procureur du Roi auprès de cette juridiction, André-Joseph-Pierre Greffier de Boislaunay, occupa le siège du ministère public. La présidence appartient à l'intendant, Louis Béchameil, marquis de Nointel. Les interrogatoires conduits avec beaucoup de précision portèrent surtout sur l'arrestation et sur la mort de Vauboulon et sur le procès de La Citerne; le juge instructeur négligea les délits accessoires tels que la dilapidation des marchandises appartenant à la Compagnie des Indes et les sévices commis à l'égard de quelques amis du gouverneur. Firelin et les quatre accusés rejetèrent la plus grosse part des crimes qui leur étaient reprochés sur le Père Hyacinthe, instigateur du complot. Leurs

⁴⁴. Rovigno, appelé Rouvigne dans nos documents, est une ville de l'Istrie.

déclarations furent confirmées par les témoignages de six habitants de Bourbon embarqués librement à bord de l'escadre de Serquigny pour venir en France où les appelaient des affaires personnelles. Le Père Hyacinthe affirma qu'en faisant mettre au cachot M. de Vauboulon, il avait voulu sauver la vie de ce gouverneur, son ami, car les colons avaient résolu de le massacrer ; dans l'affaire de La Citerne, son rôle avait été tout aussi innocent ; il n'avait pu préserver ce malheureux de la fureur du peuple qui, sans l'intervention du bon père, aurait immolé plusieurs amis du valet de chambre. Il soutint cette thèse hardie dans ses premiers interrogatoires, les 7 et 8 mai, et il la soutint encore le 20 mai, bien que dans l'intervalle Firelin eut produit un paquet de documents qu'il avait soustraits aux investigations du Père Hyacinthe lors de la prise de sa maison au mois d'avril 1696 : minutes de rapports de Vauboulon, procès-verbal de sa déposition ; ordres ; interrogatoire et jugements de La Citerne, et surtout treize lettres du Père Hyacinthe établissant de façon péremptoire la culpabilité du déplorable capucin. Ces documents décisifs en ce qui concerne Hyacinthe de Quimper, étaient également terribles pour Firelin ; peut-être en les produisant espéra-t-il bénéficier de l'indulgence qu'il sentait venir en faveur d'un co-accusé plus coupable que lui, mais que la famille de Kerguelen et tous ses parents bretons voulaient sauver.

Les capucins de Bretagne demandèrent vainement qu'on leur remit leur confrère ; André Enouff, vicaire général de Rennes, ne put obtenir qu'il fut délégué à l'officialité. Il était impossible de produire des témoins à décharge, mais le Père Hyacinthe découvrit des « témoins de moralité » ; il produisit les attestations de deux officiers du *Medemblick*, ses compagnons de voyage au retour de l'île Bourbon. Demons, capitaine, certifia qu'il avait eu une bonne conduite, témoigné de la dévotion, de la douceur, de la

modestie et de la réserve. De Monteclair, capitaine en second, se montra singulièrement chaleureux ; il reconnaissait le Père « pour un saint religieux, ne faisant qu'un repas par jour, ne buvant que de l'eau⁴⁵ et édifiant tout l'équipage... J'atteste encore une fois que je n'ai jamais connu un religieux qui vécut plus saintement » et il affirmait que s'il avait erré, ce ne pouvait être que par imprudence. Robert Duhal versa au dossier une délibération des habitants de sa paroisse natale, Pleudihen, près de Dol. Le clergé local, les gentilshommes et les marguilliers attestaient que Robert parti de la paroisse depuis vingt ou vingt et un ans était revenu une fois passer trois ou quatre mois chez son père Jean Duhal : il avait vécu en homme d'honneur. Ses cinq frères avaient servi le Roi dans la Marine ; l'un d'eux était mort à bord du *Soleil-Royal* à la bataille de la Hougue.

Le 23 mai, le procureur du Roi déposa ses conclusions ; il requit que les six accusés fussent déclarés coupables de la déposition et de l'emprisonnement du gouverneur et de la mort de La Citerne ; il conclut à ce que Firelin fut condamné à mort, les quatre habitants aux galères à perpétuité et le Père Hyacinthe à la prison perpétuelle. Les juges ne suivirent pas le procureur dans ses conclusions ; ils négligèrent l'assassinat de La Citerne. Le 24 mai 1697, ils condamnèrent Firelin à la potence⁴⁶ ; Hyacinthe, Barrière et Duhal à servir de forçats dans les galères du Roi à perpétuité ; Robert et Vidot à dix et à cinq ans de la

45. Ceci ne s'accorde pas avec une demande du missionnaire adressée à la Compagnie le 12 août 1690 ; il souhaitait que chaque navire relachant à Bourbon fut tenu de donner « 30 pots de bon vin pour la messe..., et pareillement 50 pots d'eau de vie, qui feront 10 pots pour chacun de nous (missionnaires). Encore faut-il dans ce lieu de bannissement, que nous ayons quelque petite douceur, quand l'occasion s'en présente » (Rapport cité par GUET, *Origines...*, p. 190).

46. D'après GUET (*Origines...*, p. 205), Firelin fut condamné aux galères à perpétuité ; mais la peine de mort est inscrite au jugement conservé à Rennes. On ne voit pas de raison de douter que la sentence ait été exécutée ; la peine est notée en marge du livre d'érou et cette note constitue généralement la *levée* pour les condamnés conduits au supplice.

même peine. Les condamnés, sauf Hyacinthe, devraient assister au supplice de Firelin.

Dans ce procès, comme dans beaucoup d'autres instruits sous l'Ancien Régime, le tribunal ne s'attacha pas à découvrir et à punir toutes les fautes commises par les inculpés. L'arrestation de Vauboulon ayant paru un crime suffisant pour justifier une peine exemplaire, on ne s'occupait pas des autres chefs d'accusation, sauf toutefois à punir plus bénévolement Vidot et Robert, auxquels on n'avait pas autre chose à reprocher, mais on ne peut expliquer que par la faveur et l'intrigue l'indulgence manifestée à l'égard du principal coupable, le Père Hyacinthe de Quimper. Le condamné à mort, Firelin, était, semble-t-il, moins criminel, car ainsi que nous l'avons dit, il n'avait que 23 ans lorsqu'il s'était révolté contre les outrages et les mauvais traitements de son chef. Les juges ne condamnèrent pas Hyacinthe plus sévèrement que deux des exécuteurs de ses ordres, Barrière et Duhal. Par une faveur nouvelle, il échappa aux galères : le 29 mai, le ministre écrivit à l'intendant : « A l'égard du capucin, l'intention de Sa Majesté est que vous envoyiez chercher ses supérieurs et que vous le leur remettiez pour le punir comme ils le jugeront à propos, Sa Majesté voulant bien s'en remettre à eux ». D'après le registre d'écrou de la prison de Rennes, Firelin dut subir sa peine très peu de jours après sa condamnation, Hyacinthe fut libéré par ordre verbal de l'intendant le 31 mai; il se retira au couvent que son ordre possédait à Hennebont. On ne sait ce qu'il devint, mais on peut penser que ses confrères le traitèrent avec douceur.

Deux ou trois fois par an, un agent des chiourmes, dit « Capitaine de la Chaîne de Bretagne », passait dans les prisons et faisait attacher à la chaîne des galériens les individus condamnés depuis sa dernière visite. Le 4 septembre, Barrière, Robert et Vidot partirent pour Marseille en compagnie de quarante-deux autres galériens⁴⁷. Robert

Duhal resta plus longtemps à Rennes : quelques services rendus à l'ancien commandant de l'île, J.-B. Drouillard, la franchise de ses réponses à Rennes, l'intérêt manifesté en sa faveur par les habitants de Pleudihen, l'honorabilité de sa famille⁴⁸ firent-ils hésiter à l'envoyer au bague? Après dix mois d'attente, il partit cependant, lui aussi, avec une chaîne de huit galériens, mais pour Saint-Malo. Les condamnés étaient employés aux travaux des fortifications et jouissaient d'une certaine liberté. Il fut plus tard emprisonné à Paris où il mourut le 20 mai 1714. Il fut vite oublié par les habitants de Bourbon : dans un recensement fait en 1711, sa femme, Thérèse Mallet, fut prématurément qualifiée veuve : elle était dans l'aisance, cultivait de bonnes terres et avait des bœufs et des cochons ; ses trois filles Thérèse, Jeanne et Marianne avaient fait de bons mariages⁴⁹.

Marguerite Royer, veuve de Michel Firelin, ne voulut pas rester à Bourbon et alla tout naturellement chercher un asile chez l'époux de sa sœur naturelle, Jean Bidon des Bretinières, l'ancien secrétaire du gouverneur Vau-boulon, rentré en France en 1690 et établi auprès d'Ancenis. Lors d'un procès fait plusieurs années plus tard, un témoin, Yves Hardouin de la Forest, marchand à la Maretterie, près d'Ancenis, raconta qu'il avait vu chez Bidon la veuve de Firelin, « auquel il estoit arrivé une affaire dans l'isle de Masquarin, laquelle veuve paroissoit fort triste ». Quelque temps après, la dame Firelin disparut et l'on apprit que Bidon des Bretinières et son frère, Pierre Bidon des Rochettes, l'avaient fait enfermer sous prétexte

47. Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série B. Parlement, Registre d'écrrou. — La date de la mort des condamnés aux galères a été marquée au XVIII^e siècle en marge du recensement fait par Firelin en 1690 : Vidot, mort à Marseille le 29 avril 1704, etc. (Arch. des Colonies, G¹ 477).

48. A cette famille appartenaient François Duhal, recteur de Pleudihen, et Julien Duhal, sous-prieur de l'abbaye de Beauport en 1704. — Robert Duhal avait beaucoup voyagé car il savait l'arabe; le P. Hyacinthe aimait à lui parler en cette langue.

49. Recensement aux Archives des Colonies, G¹ 477. — GUET, *Origines...*, p. 206.

d'inconduite, mais en réalité pour s'emparer de son bien qui se montait à plus de 20.000 écus d'effets. Ce chiffre paraît peu vraisemblable, à moins que Firelin n'eut fait des opérations singulièrement fructueuses avec les flibustiers de Surate et de Bourbon. Quoi qu'il en soit, après plusieurs années de captivité, la veuve Firelin recouvra la liberté et intenta un procès à son indigne beau-frère. Nous n'en connaissons pas l'issue, mais il semble que le présidial de Nantes et le Parlement de Rennes condamnèrent les frères Bidon à verser une certaine indemnité à leur victime ⁵⁰.

Dans la colonie l'histoire de l'arrestation et de la mort de M. de Vauboulon entra de bonne heure dans la légende. En France, cette aventure paraît avoir décidé les Ministres de la Marine à mettre plus de prudence dans le choix des gouverneurs, revêtus de pouvoirs presque illimités, qu'ils envoyaient dans les îles lointaines.

50. Quelques pièces de la procédure subsistent dans les dossiers du Parlement de Bretagne aux Archives d'Ille-et-Vilaine; l'arrêt rendu par la Cour, le 27 juillet 1713, a disparu ainsi que tous les arrêts de Tournelle de cette époque. Un inventaire des arrêts conservé au greffe, au XVIII^e siècle, apprend que le jugement fut favorable à la demanderesse mais ne précise pas dans quelle mesure.

CHAPITRE III

Organisation de la colonie de l'île Bourbon.

Antoine Boucher-Desforges.

Le voyage de Le Gentil de La Barbinais.

Le passage à l'île Bourbon de l'escadre du comte de Serquigny marqua la fin de la trop longue période d'anarchie et d'abandon de la colonie. Guillaume d'Aché de Serquigny n'était peut-être pas plus scrupuleux que beaucoup d'autres officiers de la marine royale auxquels la guerre de course et les relations avec la Compagnie des Indes donnaient le goût du lucre. Le commandement de la *Zélande* et de la croisière sur les côtes d'Afrique et d'Asie lui procura un bénéfice estimé à plus de 100.000 livres. Certains de ses profits avaient une origine régulière, par exemple les parts de prise ; la légitimité d'autres gains était plus discutable : pendant la campagne, il gagna au jeu tout l'argent des officiers de l'escadre ; à Bourbon, il accorda le passage à son bord à quinze flibustiers qui voulaient venir en France et qui lui firent des présents considérables, de la vaisselle d'argent, des bijoux et des roupies d'or valant 10.000 livres. Ces faits révélés incidemment en 1716 au cours d'une enquête civile¹ n'avaient pas à cette époque un caractère exceptionnel. Pendant sa relâche à l'île Bourbon, G. d'Aché de Serquigny prit plusieurs mesures heureuses ; il facilita le départ des flibustiers ; il fit brûler un navire que plusieurs d'entre eux

1. Enquête faite devant la Sénéchaussée de Brest pour établir la valeur de la succession de G. d'Aché (Arch. du Finistère, B. 1833).

faisaient construire pour reprendre leur croisière; enfin, il chargea un employé de la Compagnie de diriger provisoirement la colonie : Joseph Bastide s'acquitta convenablement de sa mission. En 1698, un gouverneur fut nommé, De la Cour des Saulais, et depuis cette époque, les gouverneurs se succédèrent normalement et sans interruption. Tous ne furent pas également habiles et heureux; tous ne vécurent pas en bon accord avec les agents de la Compagnie, mais ils firent respecter le nom et l'autorité du Roi.

Nous rappelons que nous n'écrivons pas ici l'histoire des îles Mascareignes; nous devons négliger plusieurs chefs qui rendirent des services éminents, tels que Beauvillier de Courchamp, Benoît dit Dumas, Ternay, Souillac. Les six gouverneurs donnés aux îles par la Bretagne devront seuls nous occuper : Antoine Boucher-Desforges, Mahé de la Bourdonnais, Lozier-Bouvet, René Magon, Antoine-Marie Boucher-Desforges et du Dresnay des Roches.

A l'intérieur, la colonie fut organisée. En 1697, une milice fut établie, non pas qu'il fut question de mettre l'île en état de repousser une sérieuse attaque de l'ennemi, mais en instituant la milice on donnait aux colons quelques notions de discipline et on les mettait en état de se défendre contre les attaques des nègres marrons. L'introduction dans l'île de la civilisation, telle du moins qu'elle était représentée par les premiers colons, avait eu ce déplorable résultat de faire connaître dans ce « paradis terrestre » l'esclavage. Les noirs qui ne pouvaient supporter les exigences ou la cruauté de leurs maîtres se réfugiaient dans les bois; ils devenaient *marrons* et pillaient les habitations, parfois même ils massacraient les habitants. Le marronnage fut une des plaies des îles jusqu'à la fin de l'ancien régime.

L'institution, en 1710, d'un conseil provincial relevant du conseil supérieur de Pondichéry donna dans l'ordre judiciaire et administratif quelques garanties contre l'arbitraire des gouverneurs et permit de régler la question difficile des

titres de concession des propriétés. La construction d'une prison en 1718 donna de la sécurité aux gens tranquilles.

Le service religieux existait à peine; certes, des ecclésiastiques aussi fâcheux que l'abbé Camenheim et le Père Hyacinthe constituaient de très rares exceptions, mais l'île ne recevait que des desservants amenés par le hasard : missionnaires fatigués par des climats malsains et qui venaient pendant quelques mois se reposer et essayer de rétablir leur santé, ou bien aumôniers de marine qui voulaient abandonner les navires sur lesquels ils avaient embarqué.

Vers 1698, les deux paroisses furent confiées à deux prêtres de la Société des Missions étrangères : Calvarin -- un nom du pays de Brest -- et De la Vente; ils restèrent peu de temps, mais ils laissèrent de bons souvenirs. Dix ans plus tard, les habitants regrettaient encore que les caprices du gouverneur La Cour des Saulais (1698-1701) les eussent forcés de partir, et ils demandaient qu'on leur envoyât de préférence des prêtres sortis du séminaire des Missions Etrangères².

La Compagnie des Indes ne fit pas appel à la congrégation des Capucins; elle paraît ne pas avoir pardonné le scandale causé par le Père Hyacinthe de Quimper, brebis galeuse fourvoyée dans un troupeau excellent qui depuis bien des années fournissait des prêtres et des frères vertueux aux missions du monde entier. Lorsqu'elle voulut établir de façon stable le service paroissial, elle traita, le 30 avril 1701, avec la province bas-bretonne des Récollets, dite province de Saint-Yves, qui desservait à cette époque les postes français de Terre-Neuve et qui donna jusqu'en 1758 des missionnaires à Louisbourg et à l'Île Royale. La Compagnie promit d'employer des Récollets comme aumôniers sur tous ses navires et d'en établir deux à Bourbon qui seraient payés 300 livres par an; d'autre part, le Père

2. Rapport du 31 octobre 1710, aux Archives des Colonies, C³ 3.

Saturnin Dirop, provincial, résidant au couvent de Cuburien, près de Morlaix, garantit que ses supérieurs désigneraient « des religieux d'une vertu exemplaire, qui ne soient sujets à aucuns vices qui pourroient donner du scandale aux équipages des vaisseaux et aux habitants des lieux où ils seront, lesquels (religieux) ne pourront faire aucun commerce, tant aux Indes que sur les vaisseaux, à peine de perte de leurs appointements et confiscation des marchandises ». Le Père Athanase Briant, agent général de la congrégation à Rome, obtint de la Propagande, le 24 novembre 1701, un décret accordant les pouvoirs canoniques nécessaires au Père Dirop, qualifié « préfet des missions de l'isle Bourbon³ ». Les Récollets de Bretagne éprouvèrent peu d'années après de sérieuses difficultés pour recruter des religieux propres aux missions de l'Amérique du Nord et de l'île Grenade. Ils donnèrent des aumôniers à un grand nombre de navires de la Compagnie des Indes⁴, mais ils n'envoyèrent pas, croyons-nous, de missionnaires dans l'île.

Le passage dans la colonie en 1703 du cardinal de Tournery, légat en Chine, fut suivi de la nomination de Paul-Pierre Marquer, de Brest, et de Vincent Robin de Saint-Germain, d'Hennebont, aux cures de Saint-Paul et de Saint-Denis. L'un et l'autre étaient encore en fonctions en 1709; cependant le recensement dressé par Antoine Boucher qui donne leurs noms, nomme aussi un « homme de vertu » : Athanase Touchard, de Paris⁵. D'après les traditions de l'île de la Réunion, les habitants auraient nommé à l'emploi d'homme de vertu, lorsqu'ils se trouvaient sans prêtre, l'un d'entre eux que recommandaient son honorabilité et ses sentiments religieux; l'homme de vertu aurait eu la mission de recueillir les confessions des mourants et de transmettre

3. Archives du Finistère, 23 H. 16.

4. JÉGOU, *Le monastère de Sainte-Catherine-lès-Blavet*, dans *Société bretonne de géographie* (de Lorient), année 1890, p. 120 et suivantes.

5. Archives des Colonies, Recensements G¹ 477. — En 1709, Marquer avait 50 ans et Robin de Saint-Germain 46.

leurs aveux au premier prêtre qui faisait escale dans l'île⁶. Il n'est pas impossible que des habitants aient choisi un guide spirituel et que, mal instruits de leur religion, ils aient cru pouvoir lui attribuer des pouvoirs qui ne peuvent appartenir à des laïcs, mais il est difficile de croire que des prêtres, si ignorants que fussent certains aumôniers de marine, se soient prêtés à la pratique de la confession par l'entremise de « l'homme de vertu ».

Ne recevant pas de missionnaires Récollets, la Compagnie passa un nouveau traité, le 22 septembre 1712, avec les Lazaristes ou prêtres de la Mission⁷. Ces religieux avaient été les premiers missionnaires de Madagascar. Dès 1658, sur le bruit d'un projet de fondation d'un établissement à Mascarin, saint Vincent de Paul avait annoncé au duc de la Meilleraye l'intention d'envoyer deux de ses disciples⁸; les Lazaristes établirent une première fois le service paroissial en 1667; ils revinrent à Bourbon en 1714 en exécution du traité de 1712. Trois ans plus tard, le voyageur malouin Gentil de la Barbinais, constatait qu'ils avaient ramené dans les sentiers de la vertu les Bourbonnais, mais non pas encore les Bourbonnaises : « Ces missionnaires ont corrigé les peuples, auparavant féroces, de l'ivrognerie et de la brutalité, mais ils n'ont pu ôter aux femmes le tendre penchant qu'elles ont à la galanterie, et la chaleur du climat prévaut à toutes leurs exhortations⁹ ». Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les Lazaristes occupèrent la préfecture apostolique et les cures des îles de France et de Bourbon : ils

6. A. MAINGARD, *Notice historique et généalogique sur la famille Maingard*, Paris, 1887, in-8°, p. 59.

7. MARGRY, *Les îles de France et de Bourbon sous le gouvernement de Mahé de la Bourdonnais (Revue maritime et coloniale, t. VI, 1862)*. — Les filles de la Charité ou sœurs de Saint Vincent de Paul s'établirent de bonne heure à Bourbon; une de ces religieuses, Elisabeth Vauthier, était en correspondance en 1736 avec M^{me} Doudart-Deshayes, de Rennes (Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série E, fonds Doudart).

8. J. CALVET, *Saint Vincent de Paul, textes choisis et commentés*, Paris, 1913, in-12, p. 205.

9. *Nouveau voyage autour du monde*, t. III, p. 140.

se montrèrent toujours les dignes fils de saint Vincent de Paul¹⁰.

La valeur et l'importance de la colonie augmentèrent non seulement parce qu'elle fut mieux organisée et administrée, mais aussi parce qu'elle bénéficia des progrès des établissements français de l'Hindoustan ; enfin, et surtout, l'introduction de la culture du caféier par les marins de Saint-Malo en 1715 fut le point de départ d'une ère magnifique de prospérité. Nous parlerons dans le chapitre suivant de cet événement d'une importance capitale dans l'histoire de l'île.

Pendant la période de paix qui suivit le traité d'Utrecht, la navigation commerciale prit un remarquable essor. A la place de la Compagnie des Indes défailante, les négociants des grands ports firent des armements. Aucun port ne fut plus actif que Saint-Malo. Les Malouins accomplirent au xvii^e siècle des progrès extraordinaires : ils apprirent la route des contrées les plus lointaines et ne furent plus obligés d'embaucher des pilotes hollandais comme au temps du *Corbin* et du *Croissant*, du *Saint-Louis* et du *Saint-Michel*. Leurs navires bien commandés et bien armés ne craignirent plus personne ; les succès remportés dans la guerre de course accrurent leur prestige et leur valurent la faveur du gouvernement royal, parfois aussi son indulgence lorsqu'ils molestèrent les navires d'une puissance amie ou bien méconnurent certaines ordonnances royales, mais ils ne pratiquèrent pas que la guerre de course. La gloire des Corsaires et le souvenir de leurs hardis coups de main ont fait trop oublier la part des marins de Saint-

10. Les Lazaristes ne suffirent peut-être pas toujours à assurer le service religieux, surtout après l'établissement d'un premier groupe de population à l'île de France. Le 28 décembre 1731, la Compagnie des Indes engagea pour trois ans en qualité d'aumônier Antoine Peinsec, prêtre, né à Quimperlé. Les conditions étaient les mêmes que pour un chirurgien, L.-V. Le Moine, de Vadaucourt (évêché de Laon), engagé le 17 décembre : le passage gratuit et 600 livres par an, plus une barrique de vin, vingt pots d'eau-de-vie et de la farine, le tout fourni par les magasins de la Compagnie à des prix de faveur (Registre des engagements aux Archives de la Marine, à Lorient, 1 P. 74).

Malo dans le développement du commerce maritime et par conséquent dans le progrès du prestige de la France. Ce ne fut pas la guerre de course qui fit la fortune de la ville; peut-être quelques croisières heureuses, beaucoup plus rares qu'on le croit, enrichirent-elles quelques armateurs; mais les années de guerre furent moins nombreuses que les années de paix, même sous le règne de Louis XIV, et en ce temps, comme en tous les temps, la guerre ne procura la fortune qu'à un très petit nombre d'individus. La paix, au contraire, fut féconde. Les Malouins, sans renoncer à Terre-Neuve, armèrent pour les Antilles, ce qui les amena à développer les armements pour la Guinée et à faire la traite des nègres; le commerce avec les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, dit commerce interlope par ce qu'il était interdit par les lois de l'Espagne et de la France, donna pendant plusieurs années des profits magnifiques; les Malouins s'y précipitèrent et les voyages sur les côtes de l'Amérique du Sud les conduisirent à entrer en relations avec la Chine, la Cochinchine et la Malaisie: ils n'avaient jamais renoncé au commerce des Indes et de la côte orientale d'Afrique; ils prirent une part active ou mirent des capitaux dans les entreprises commerciales du monde entier. Les archives de tel grand commerçant malouin, comme Noël Danycan¹¹, renferment des documents concernant ses intérêts dans les Compagnies de commerce des deux Amériques, de la Mer du Sud, de la Moscovie, de la Chine et du Maroc. Leurs navires furent les plus nombreux parmi ceux qui depuis le début du xviii^e siècle firent relâche à l'île Bourbon et ces relâches furent assez fréquentes pour que les habitants ne fussent plus exposés, comme au temps du Père Bernardin, de Quimper, à ne pouvoir vendre les

11. En outre des quatre liasses conservées aux Archives d'Ille-et-Vilaine (Série E, fonds Danycan), on peut consulter quelques dossiers du fonds Huchet de la Bédoyère (même série), ainsi que les copies d'actes données par M. L. VIGNOLS à la bibliothèque de Saint-Malo et le magistral ouvrage de M. DAHLGREN.

« petites denrées et rafraîchissements » amenés à l'intention des navires de passage. Les colons furent en état d'équiper chaque année un navire qui portait des denrées dans les ports de l'Hindoustan et rapportait le ravitaillement de la colonie. Quelques-uns même possédaient des capitaux qui leur permettaient de prendre des intérêts dans les navires de la métropole.

A partir de 1710 environ, quelques émigrés commencèrent à revenir dans la mère-patrie après avoir fait fortune et les capitalistes de la France prirent dès lors intérêt aux destinées de l'île Bourbon. L'ancien secrétaire de Vau-boulon, Jean Bidon, devenu le sieur des Bretinières, retiré dans les environs d'Ancenis, racontait des merveilles de l'île : l'argent, assurait-il, y était en abondance; on jouait des parties de 1.000 à 1.500 piastres; le fer y était plus rare que l'or et l'argent¹²! En 1711, un commissaire de marine, M. de Vauvré, demandait la concession de Bourbon et de la fantastique île Juan de Lisboa¹³. Un peu plus tard, en 1716, un financier parisien, Bonneau, qui connaissait l'Amérique du Sud, mais qui paraît avoir eu des notions très insuffisantes sur les îles africaines essayait de persuader à son correspondant ou associé, le puissant négociant malouin Danycan, de demander au Roi un privilège pour le commerce et l'exploitation de l'île; il l'assurait qu'il deviendrait en peu d'années le sujet le plus riche du royaume¹⁴. La colonie commençait à hanter l'imagination des faiseurs de projets.

D'après quelques fantaisistes historiens, l'établissement dans la colonie de l'ordre administratif et la naissance d'une certaine fortune marquèrent la fin d'un prétendu âge d'or; à la fin du xviii^e siècle, des voyageurs et des écrivains qui avaient lu les œuvres de Jean-Jacques Rousseau et qui

12. Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds du Parlement : enquête dans le procès de la veuve Firelin contre Bidon des Brétinières.

13. Archives des Colonies, C³ 3.

14. Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série E, fonds Danycan, 3^e liasse.

cherchaient sous toutes les latitudes des prétextes de dénigrer l'organisation politique et sociale de l'époque, représentèrent les premiers habitants de l'île Bourbon comme des êtres innocents et paisibles, exempts de passions et même de désirs. Rien n'est plus contraire à la vérité; les récits des voyageurs et l'histoire de M. de Vauboulon le prouvent surabondamment. Le chevalier du Dresnay des Roches, ancien gouverneur des îles, qui continua pendant toute sa vie à étudier l'histoire de son ancien gouvernement, lut avec quelque colère des rêveries de ce genre dans le *Voyage aux Indes orientales*, de Sonnerat¹⁵ : « Rien de moins simple que les premiers habitants de l'île de Bourbon, nota-t-il en marge de cet ouvrage. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à consulter les premiers navigateurs de la mer des Indes jusqu'au commencement de ce siècle, qui ont donné au public les relations de leurs voyages : on jugera quel cas on doit faire de cette assertion. Mais on peut dire à l'honneur des estimables colons de cette île que après avoir commencé comme toutes les peuplades que le hasard a rassemblées sans chefs et sans loix, ils ont reçu avec respect, avec soumission et avec reconnaissance les chefs qui leur ont été envoyés pour le conduire, ainsi que les réglemens, ordonnances et loix auxquels on les a assujettis. C'est le même esprit qui règne aujourd'hui parmi eux et qui en fait la famille la plus aisée à gouverner, le peuple le plus tranquille et en même temps le plus brave et le plus fidèlement attaché à son maître.

» Je le répète à l'égard de ces deux îles : tout ce qui dans l'une et dans l'autre habite la campagne, cultive les terres, a femme et enfans, est l'espèce d'hommes la plus précieuse que je connoisse...¹⁶ ».

15. *Voyage aux Indes Orientales et à la Chine, fait par ordre du Roi depuis 1774 jusqu'à 1781...*, suivi d'observations sur... les îles de France et de Bourbon, Paris, 1782, 2 vol. in-4°.

16. Arch. du Finistère, E 238, Observations du chevalier Des Roches sur le Chapitre IV de l'ouvrage de SONNERAT. — Dans le *Voyage à l'île de France*, publié en 1777, Bernardin de Saint-Pierre avait aussi célébré la simplicité de mœurs, la bonne foi, l'indifférence pour les richesses des premiers habitants.

Lorsque le chevalier des Roches écrivait ces lignes, les colons laborieux pouvaient trouver de suffisants moyens d'existence dans les îles bien administrées. Au début du xviii^e siècle, il n'en était pas encore ainsi. Les habitants étaient obligés de recourir en toute occasion à la Compagnie des Indes. Un rôle important appartenait à l'agent qui portait le titre modeste de garde-magasin. Par cela même qu'il était chargé de la comptabilité-argent et de la comptabilité-matière des magasins où étaient déposés les objets et les articles destinés aux colons et les denrées que la Compagnie leur achetait, le garde-magasin contrôlait toute la vie et l'activité économique. Après G. Bastide, René Le Pontho, dont le nom décèle l'origine bas-bretonne, tint cet emploi depuis 1696 jusqu'à sa mort, le 13 mai 1702. Le gouverneur, le voyant malade, garda pour le remplacer Antoine Boucher-Desforges, passager sur le *Maurepas*, précédemment commis de la Compagnie à Pondichéry. Cet excellent employé était né à Brest ou dans une paroisse voisine¹⁷ vers 1679; il n'était pas d'origine bretonne, car, son père, J.-B. Boucher, était parisien et sa mère, Jeanne-Blanche Cassan, était une flamande de Tourcoing¹⁸; mais comme pour beaucoup d'agents et de fonctionnaires de la marine, la Bretagne devint sa véritable patrie. Dans l'intervalle de ses séjours aux colonies, il résida dans les environs de Lorient où naquirent ses fils et où il maria ses filles. Antoine Boucher-Desforges fut un garde-magasin modèle : son activité et sa curiosité dépassèrent même les limites de ses fonctions, car il écrivit un curieux rapport sur la population, une sorte d'inventaire moral dans lequel il établit le bilan des qualités et des

17. Archives des Colonies, C³ 2 et recensement de 1709; Noël de Forges, lieutenant des habitants en 1697, et la famille de Forges de Parny n'avaient rien de commun avec les Boucher-Desforges.

18. Actes concernant l'établissement de la tutelle des enfants d'Antoine Boucher-Desforges devant la sénéchaussée d'Hennebont les 12 août 1726 et 22 mars 1727 (Archives du Morbihan, B. 2522). Registre de correspondance d'A.-M. Boucher-Desforges (Arch. du Morbihan, fonds de l'Amirauté de Lorient).

défauts de chacun des colons; il donne ainsi le tableau de l'état social de l'île vers 1710. On n'y trouvait pas, comme dans les Antilles, des descendants de familles nobles de la vieille France, mais à défaut d'une aristocratie authentique, la jeune colonie possédait déjà des classes qui s'enviaient ou se dénigraient les unes les autres. Boucher-Desforges en distingue cinq : la première était formée des premiers habitants, c'est-à-dire des colons venus avec M. de la Haye et des « débris de Madagascar » : ils n'étaient plus que huit. Bien que la dévastation et le dépeuplement des forêts attestassent la vie sauvage qu'ils avaient menée, ils se targuaient d'être les fondateurs de la colonie. Parmi ces huit vétérans on retrouvait trois Bretons que nous avons déjà nommés : Louis Caron, de Caudan; Pierre Perrot, du Croisic, et Noël Tessier ou Texier, d'Elven.

Dans la deuxième classe, celle des créoles blancs, beaucoup plus nombreuse, on comptait quatre Bretons : Gilles Dugain et André Chaman, de Saint-Malo; Pierre Le Bon, de Rennes, et Yvon Le Bègue auprès d'une trentaine d'émigrés venus de toutes les provinces de France.

Les mulâtres formaient la troisième classe; puis venaient, dans la quatrième, les étrangers et les forbans non naturalisés. La cinquième et dernière, celle des esclaves, devait être considérée comme formée de deux sections, car les noirs nés dans l'île ou dans les établissements français de l'Inde se considéraient comme très supérieurs aux noirs d'acquisition récente¹⁹.

Trois Bretons : Arzul Guichard, de Port-Louis; Jean Perret, de Brest, et Pierre Boucher, de Nantes ne sont pas nommés dans le rapport de Boucher-Desforges, mais ils sont inscrits dans un recensement fait en 1709 qui donne les renseignements les plus complets sur les biens de chacun des habitants, attribuant, par exemple, à Arzul Guichard

19. GUET, *Origines...*, p. 226-227. — Le rapport étudié par Guet ne se trouve pas aux Archives des colonies.

13 bœufs, 15 cabris, 2 chevaux, 3 cochons et des volailles; sa terre donnait 600 livres de riz, 400 livres de mil, 200 régimes de bananes et des légumes.

Les recensements dressés à chaque changement de gouverneur, sinon plus fréquemment, sont très détaillés et, en apparence tout au moins, très précis; les chiffres qu'ils donnent ne sont pas toujours concordants, suivant que l'on a compté ou omis les enfants en bas âge et les résidents qui ne paraissaient pas devoir demeurer dans l'île. Cependant, il ressort de ces documents que la population blanche et plus encore la population servile augmentaient. Rappelons qu'au xvii^e siècle, on évaluait le nombre des âmes à 200 ou 250 en 1676, 269 en 1686, 308 en 1687 et 488 en 1697. Dans les premières années du siècle suivant, on comptait 423 blancs et 311 noirs en 1704, 507 blancs et 387 noirs en 1709; entre ces deux dates, le mémoire de Boucher-Desforges donne vers 1708 une population totale de 1.200 à 1.300 âmes : chiffre exagéré. Le recensement de 1711 compte 643 blancs dont 107 chefs de famille; en 1713, le nombre des blancs n'est plus que de 633, mais il ne comprend pas l'état-major ni les agents de la Compagnie; les noirs sont au nombre de 538²⁰.

Avant de raconter l'histoire des modifications profondes que l'introduction de la culture du caféier et la prise de possession de l'île de France apportèrent à la situation de la colonie, il paraît utile de rappeler les impressions notées par les rares voyageurs qui visitèrent Bourbon au début du xviii^e siècle. On ne doit pas attacher une grande valeur historique aux pages charmantes des *Voyages et aventures* de François Le Guat, annaliste d'une expédition organisée, en 1689, par le marquis Duquesne, protestant chassé de sa patrie, pour établir dans l'une des Mascareignes une colonie de coreligionnaires; il choisit l'île Bourbon que l'on disait abandonnée par la France et, sous l'influence

20. Archives des Colonies G¹ 477 et GUET, *Origines...*, p. 137, 213, 219.

du livre de Flacourt, il la nomma l'île d'Eden. Une brochure de propagande publiée à cette occasion renferme une description de l'île enchanteresse, mais il est difficile de distinguer les informations dues à des voyageurs bien renseignés, des amplifications ajoutées par le promoteur du projet.

Le navire *l'Hirondelle* portant les émigrants partit d'Amsterdam le 10 juillet 1690, mais en cours de route le capitaine apprit que la France n'avait pas renoncé à sa colonie. *L'Hirondelle* dut se contenter d'aller occuper l'île Rodrigue; le 3 avril 1691, elle passa près de Bourbon. Les voyageurs contemplèrent avec admiration et respect « l'agréable mélange de bois, de ruisseaux et de plaines émaillées d'une ravissante verdure... Si notre vue étoit parfaitement satisfaite, notre odorat ne l'étoit pas moins, car l'air étoit parfumé d'une odeur charmante qui venoit de l'isle et qui apparemment s'exhaloit en partie des citronniers et des orangiers qui y sont en grande abondance. Nous fûmes tous également frappés de cette suave odeur à une certaine distance de l'isle. Quelques-uns se plainquirent agréablement que ces parfums les avoient empeschés de dormir et d'autres dirent qu'ils en avoient esté si embaumés qu'ils se sentoient rafraichis comme s'ils avoient esté quinze jours à terre ²¹ ».

Si les voyageurs de *l'Espérance* étaient descendus à terre, ils auraient vu que l'île, charmante de loin, n'était pas considérée comme un séjour agréable par une bonne partie de ses habitants.

C'était l'époque de la révolte contre le gouverneur Hubert de Vauboulon; dans des notes écrites pendant les

21. *Voyage et aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux isles désertes des Indes Orientales*. — La première édition parut à Amsterdam en 1708; nous citons l'édition de Londres (1720, 2 vol., in-12), t. I, p. 48. — Des critiques estiment que la singularité des aventures narrées par Leguat dépasse les limites de la vraisemblance; cependant l'exactitude générale de son récit paraît bien établie. Nous ne citons qu'un court passage du chapitre consacré à l'île Bourbon.

mois d'août et de septembre 1690, le Père Hyacinthe de Quimper, consacra à l'île quelques pages appelées un peu ambitieusement une description. Ce ne sont que des phrases incorrectes et brutales dans lesquelles le missionnaire révolté et mécontent signale tous les maux qui affligent le séjour où il est confiné. D'après lui, sauf le bétail et la volaille, tout était mauvais à Bourbon : « Les chemins sont chemins de tigres et d'ours, les rivières des torrents, la mer toujours si roulante, brisante et remplie de requins qu'on n'oseroit trop en approcher, crainte lorsqu'on y pense le moins estre surpris et attiré de quelque grosse vague et englouti de requins. Point de pain, point de vin, point de ville, point de bourg, ni argent, ni or, ni rien de bon que l'air et l'eau; rien d'humain, de beau ny de consolant : tout inhumain, désagréable et chagrinant.

» On m'objectera peut-être au sujet de ce que je dis qu'il n'y a rien de bon, que la volaille, les bœufs, cochons, cabris dont j'ay parlé plus haut sont néanmoins bons : à cela je répons qu'ils ne sont pas bons pour ceux de l'isle parce qu'ils n'en mangent pas. Ils n'en prennent que pour en vendre aux navires qui passent pour en avoir, ou [pour avoir] du magasin [de la Compagnie] leurs petits besoins comme toile, habits, chapeaux, ustensiles... et ils vivent de riz à l'eau, de patates, de bananes, de citrouilles et d'autres semblables vilainies, quelques poissons ou quelques tortues de mer qu'on prend de temps en temps après des trente ou quarante nuits de veille...²² ». Tout cela n'est guère qu'une satire. Des déclarations faites en 1690 par les habitants eux-mêmes établissent qu'ils avaient des étables et des basses-cours bien garnies²³.

D'autres rapports émanant de fonctionnaires sont aussi malveillants ou pessimistes que la « description » du Père Hyacinthe de Kerguelen, soit que les auteurs fussent aigris

²². Archives des Colonies : Bourbon, C³ 1.

²³. Enquête sur les exactions du gouverneur Vauboulon aux Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 2620, cote B.

par le climat, soit qu'ils voulussent expliquer par les défauts des insulaires ou par le dénuement de l'île leur insuccès dans la mission qui leur était confiée²⁴.

Les relations écrites par des voyageurs de passage présentent plus de garanties de sincérité et d'exactitude. Nous en signalerons deux : le voyage de La Roque, publié en 1715, et surtout celui de Le Gentil de la Barbinais, publié en 1724.

A vrai dire, le Marseillais Jean de la Roque n'alla jamais à l'île Bourbon, mais il rédigea le *Voyage de l'Arabie heureuse dans les années 1708 à 1710 et 1711 à 1713*²⁵ à l'aide des journaux de Godefroy Gollet, sieur de la Merveille, « bourgeois » de la première expédition organisée par les Malouins pour l'achat direct du café en Arabie ; il reçut aussi des renseignements de Barbier et de Desnoyers, chirurgiens des navires de la deuxième expédition. Dans le chapitre suivant, nous aurons à parler des voyages de Gollet de la Merveille et des navigateurs de Saint-Malo de 1708 à 1713. En ce qui concerne Bourbon, La Roque s'est inspiré du récit du séjour de La Merveille, du 18 décembre 1709 aux premiers jours de février. Une fois de plus l'image du Paradis Terrestre fut évoquée pour donner une idée des charmes de l'île ; les habitants étaient dignes d'habiter cette terre charmante : « Les hommes et les femmes sont là tout à fait gracieux et obligeants jusqu'à vous arrêter quand on passe devant leurs maisons pour vous inviter d'y entrer et de se rafraîchir ». Les habitations consistaient en pavillons de bois dispersés sans ordre au milieu des forêts et des défrichements ; la population était belle ; l'auteur qui assista à la messe de minuit de l'an 1709 admira des femmes aussi blanches et d'un

24. Dans la même liasse C³ 1 aux Archives des Colonies, on trouve des rapports ou des satires de M. de Lagny, officier de passage en 1690, de M. de Parat, gouverneur en 1711 et d'un anonyme en 1715. Le mémoire rédigé par l'usurpateur Firelin est sensiblement plus impartial et raisonnable.

25. JEAN DE LA ROQUE, *Voyage de l'Arabie heureuse...*, 1708-1713, Paris, 1716; in-12.

teint aussi frais qu'en France, elles étaient élégamment parées, mais presque toutes marchent pieds nus.

Ces remarques sont un peu superficielles; au cours de leur voyage, Gollet de la Merveille et les autres informateurs du sieur de la Roque avaient porté moins d'attention aux mœurs des Bourbonnais qu'aux conditions de la navigation dans les mers africaines et au trafic qu'ils pourraient faire avec les Arabes.

On ne saurait affirmer que le *Nouveau voyage autour du monde*, de Le Gentil de la Barbinais²⁶, soit une œuvre absolument personnelle; la disposition du récit présenté sous forme de lettres et une certaine aisance du style correct et banal font penser que le voyageur, qui n'avait que 22 ans en 1714, fut aidé par un homme de lettre de profession. Cependant ce livre, le premier peut-être qui ait été signé par un enfant de Saint-Malo, mériterait d'être plus connu²⁷.

Guy Le Gentil naquit à Saint-Malo, le 16 janvier 1692; il était le troisième enfant de René Le Gentil, sieur de la Rivière, et de Laurence Bourdas, mariés le 7 avril 1687.

Les Le Gentil, comme les Bourdas, étaient une famille de marchands qui pratiquaient le commerce local, le commerce maritime et même le commerce colonial. Dans des actes concernant la tutelle d'enfants mineurs de cette famille en 1668, figurent des parents habitant la Guadeloupe²⁸. René-François Le Gentil, chirurgien-major venu de Saint-Malo, que nous trouverons à l'île de France dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, était vraisemblablement

26. *Nouveau voyage autour du monde enrichi de plusieurs plans, vues et perspectives des principales villes du Pérou, Chili, Brésil et de la Chine*, Paris, Flahaut, 1725-1727, 3 vol. in-12. — De nouvelles éditions furent données en 1728 à Amsterdam, chez Pierre Mortier, et à Paris, chez Briasson, nous citons cette dernière édition.

27. Il n'existe pas de biographie de Le Gentil de la Barbinais. Les notices que lui ont consacrées les *Dictionnaires* de Michaud et de Didot, la *Biographie bretonne* de Levot et les *Malouins célèbres* de Manet ne sont que des copies serviles d'une analyse incomplète de son livre publiée au XVIII^e siècle dans les *Annales des Voyages*.

28. Arch. d'Ille-et-Vilaine, Registre d'audience de la juridiction ordinaire de Saint-Malo au 3 mars 1668.

sorti de la même souche. René Le Gentil de la Rivière, père de l'écrivain, était l'un des quinze enfants de Guy Le Gentil et de Marie Robillard; il était marchand de vin ou commissionnaire; l'inventaire dressé après son décès en 1692 prouve qu'il était dans une situation de fortune modeste. Ajoutons que cette famille ne prenait aucune qualité nobiliaire, pas même la banale qualification de noble homme²⁹.

Lorsque les enfants de Guy Le Gentil de la Barbinais, l'auteur du voyage, eurent fait une très belle fortune à Saint-Domingue, ils voulurent se rattacher à une famille bas-bretonne de vieille noblesse, les Le Gentil, seigneurs de Rosmorduc, Pontlès, Kerazan, Quélern, etc. Ils firent faire par un faussaire un prétendu acte de mariage de leurs grands-parents Le Gentil-Bourdas, dans lequel le nom de leur grand-père René Le Gentil fut remplacé par celui d'un gentilhomme bas-breton Corentin Le Gentil, seigneur de Tromenez, lequel mourut sans postérité, à Logonna-Daoulas, six ans avant la naissance de son prétendu fils. La fausseté de l'acte produit par ces parvenus fut reconnue par le juge d'armes de France, qui fit avouer la supercherie à l'instigateur du faux.

Cependant grâce sans doute à leur fortune et à leurs hautes relations à la Cour, les Le Gentil de la Barbinais, devenus marquis de Paroy, furent admis dans les rangs de la plus haute noblesse de France; ils réussirent à se faire reconnaître comme parents par leurs homonymes de Basse-Bretagne; ils firent entrer leurs filles dans les chapitres de chanoinesses nobles; ils firent de leurs fils des gentilshommes de la Chambre et ils furent enfin admis aux honneurs de la Cour en 1787³⁰.

29. L'Armorial de 1696 donne ce blason à Guy Le Gentil de la Rivière : *d'argent aux deux lettres capitales de son nom de sable*. On sait que l'armorial est sans intérêt au point de vue nobiliaire.

30. Nous ne pouvons développer ici la filiation vraie de Le Gentil de la Barbinais, ni la filiation fausse de la famille de Le Gentil de Paroy, éteinte en 1822, telle qu'on la trouve dans le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnaye du Bois

Guy Le Gentil n'avait que quelques mois à la mort de son père; sa mère se remaria le 14 décembre 1694 à Olivier Samson, sieur des Chatelets, auquel elle donna dix enfants. Il fut élevé dans sa famille maternelle; il emprunta à un petit domaine maternel situé dans la paroisse de Paramé son nom additionnel de La Barbinais, qui fut aussi porté aux XVII^e et XVIII^e siècles par des membres des familles Porcon et Trouin. On ne sait rien de sa jeunesse et sa biographie commence avec la relation de son voyage, au 29 août 1714; en ce jour, il embarqua dans la rade de C..., sur le V..., armé par le sieur B... Tels sont les seuls renseignements, d'allure mystérieuse, donnés dans son livre. En 1724, lorsqu'il publia son *Voyage* dédié au comte de Morville, ministre et secrétaire d'état, il jugeait à propos de dissimuler qu'il s'était embarqué dans la rade de Cancale, sur le *Vainqueur*, armé par le sieur Bourdas, son oncle maternel. Ce navire prenait la mer pour faire dans des conditions particulièrement irrégulières le « voyage des mers du Sud », c'est-à-dire une expédition commerciale « interlope » dans les ports des colonies espagnoles de l'Amérique méridionale³¹. Depuis nombre d'années les

et (avec quelques embellissements) dans la *Généalogie de la maison Fournier*, par le Marquis X. DE BELLEVUE, Rennes, 1909, in-4^o, p. 167, 168, 177, 387). — Disons seulement que la filiation vraie peut être établie par les actes de baptême (24 septembre 1660) et de mariage (7 avril 1687) de René Le Gentil, les actes de baptême de ses enfants (21 décembre 1688, 30 avril 1690 et 16 janvier 1692) et l'acte du deuxième mariage de Laurence Bourdas (14 décembre 1694) inscrits dans les registres d'état-civil de Saint-Malo; ces actes sont encore confirmés par les pièces relatives à la tutelle du mineur Le Gentil en 1692, aux archives d'Ille-et-Vilaine, juridiction de Saint-Malo, actes des 19 septembre 1692, 7 février et 13 mars 1694, etc. La filiation fautive repose sur une prétendue expédition, délivrée en 1753, d'un acte non existant de l'état civil de Paramé : mariage le 7 avril 1685 de Corentin Le Gentil, écuyer, et de Laurence Boudas. Sur cette expédition, le juge d'armes a noté. « Cette expédition est fautive, ainsi que me l'a avoué M. Le Gentil de Paroy... » (Bibliothèque nationale, mss. français, carrés d'Hozier 291). Corentin Le Gentil n'est pas un être imaginaire, mais ce gentilhomme mourut sans postérité à Logonna-Daoulas, le 13 octobre 1686 (C^{te} LE GENTIL DE ROSMORDUC, *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de Réformation*, t. II, p. 228), six ans avant la naissance de Guy Le Gentil de la Barbinais, auteur de Le Gentil de Paroy.

31. L'ouvrage fondamental sur le commerce dans les colonies espagnoles a été écrit par le savant Suédois E.-W. DAHLGREN, *Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique*, t. I^{er} (seul paru) :

armateurs de Saint-Malo étaient en relations suivies avec ces régions; leurs opérations se firent d'abord par l'intermédiaire et sous le couvert de marchands de Cadix; puis, lorsque l'affaiblissement de la monarchie espagnole devint évident, ils y envoyèrent leurs navires directement. Le Gouvernement français interdisait ou tolérait ces voyages selon que ses relations avec le Gouvernement voisin étaient plus ou moins amicales; les lois de l'Espagne réservaient le commerce des colonies aux habitants de la métropole, mais les agents des ports américains étaient facilement corruptibles : moyennant une part dans les bénéfices, ils fermaient les yeux sur les agissements de nos armateurs. Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, le roi Philippe V fut très heureux de voir des navires de commerce français convoyer ses galions et apporter en Europe le produit des mines américaines. Les « interlopes » rendirent alors les plus grands services aux deux royaumes alliés, la France et l'Espagne. La nouvelle de l'arrivée à Port-Louis de trente millions d'or apportés par des navires pour la plupart malouins fut une des très rares occasions de joie données à Louis XIV pendant la triste année 1709. Après le traité d'Utrecht, le Roi, déférant aux réclamations de Philippe V, interdit sous peine de mort, par une ordonnance du 18 janvier 1712, à tous ses sujets d'armer pour la Mer du Sud. Mais le commerce interlope qui avait introduit en France pendant la guerre de Succession au moins

Le commerce de la Mer du Sud jusqu'à la paix d'Utrecht, Paris, 1909, in-8°. — On doit aussi consulter les articles publiés par cet auteur dans les *Archives des missions scientifiques* (t. XIV, Paris, 1907) : *Voyages français à destination de la mer du Sud avant Bougainville (1695-1749)* et dans la *Revue historique* (juillet-août 1905, t. LXXXVIII) : *Le comte Jérôme de Pontchartrain et les armateurs de Saint-Malo (1712-1715)*. — Un bon précis des travaux de M. Dahlgren a été donné par M. J. SOTTAS dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo* (année 1908, p. 133 et suiv.) : *Les navigations anciennes des Malouins à la mer du Sud, 1698-1720*. — Nos lecteurs connaissent aussi les récents ouvrages de M. le Général DE LA VILLESTREUX, *Deux corsaires malouins sous le règne de Louis XIV*, Paris, 1929, in-12, et *Journal d'un navigateur malouin sous le règne de Louis XIV* (*Mémoires de la Société d'Histoire de Bretagne*, 1931, t. XII, p. 113-172).

deux cent cinquante millions d'or³² avait aussi donné aux armateurs depuis plus de vingt ans des bénéfices magnifiques. Beaucoup plus que la guerre de course, expédient aléatoire et temporaire, il avait enrichi Saint-Malo : les hôtels construits sur les terrains conquis sur la mer, les châteaux élevés dans les paroisses voisines de la ville, les seigneuries achetées dans toute la Bretagne par les armateurs rapidement enrichis, rappelaient à tous qu'une sorte de Pactole coulait dans l'Amérique espagnole. Les armements interlopes continuèrent en dépit de la surveillance française ; ils ne cessèrent qu'en 1717, après un coup de main organisé avec beaucoup d'habileté par les Espagnols, au temps du cardinal Albéroni. Julien Bourdas fut une des victimes de la razzia exécutée dans la rade d'Arica : il y perdit, le 11 septembre 1717, son navire le *Vainqueur* ou le *Poisson-Volant*.

La navigation dans les mers du Sud n'eut pas seulement pour résultat de procurer à la France des secours opportuns et d'enrichir des armateurs : elle détermina aussi un remarquable progrès des sciences géographiques et nautiques à Saint-Malo. Un voyageur qui avait visité la ville en 1636 avait constaté que les Malouins étaient de bons matelots, mais, ajoute-t-il, « s'ils ont bien de la pratique et usage, ils ont peu de théorie et ne sont pas faiseurs de cartes marines ni de boussoles, comme ceux de Dieppe et du Havre, de Toulon et de Marseille. Ce qu'ils en ont vient de là, de Lisbonne et d'Hollande »³³. Un demi-siècle plus tard, les choses avaient bien changé : les marins malouins étaient devenus des navigateurs aussi instruits que braves ; ils explorèrent les côtes de l'Amérique du Sud et du cap

32. Le vieil auteur malouin Bénard de la Harpe évalue à 400 millions le montant de l'or introduit par ces interlopes pendant la guerre de Succession; M. Dahlgren, très réservé, se tient à 250 millions. Cette somme dépassait le quart de numéraire existant en France à cette époque.

33. DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, publié par L. Maitre et A. de Berthou, Nantes, 1888, in-4°, t. Ier, p. 43.

Horn; de l'Amérique, ils passèrent jusqu'en Chine et revinrent en Europe en visitant la Malaisie, la Cochinchine et l'Inde. Le premier navire français qui fit le tour du monde fut, en 1711-1713, le *Grand-Dauphin*, de Saint-Malo, armé par Jean Rouzier, commandé par Sébastien du Fresne des Saudrais, puis par Michel Collet du Portail³⁴. Les Mascareignes devinrent un lieu d'escale pour les navires qui parcoururent ces mers. La tradition bourbonnaise attribue aux forbans une part très importante dans le peuplement de l'île. Bien que plusieurs forbans amnistiés se soient en effet établis dans l'île, la tradition nous paraît avoir injustement oublié les interlopes, marins qui se livraient à des opérations extra-légales, mais qui n'étaient pas des pirates sans foi ni sans patrie comme les forbans et les flibustiers.

Le *Voyage autour du Monde*, de Le Gentil de la Barbinais, présente un grand intérêt pour l'histoire du commerce interlope et des premières relations de la France avec la Chine; les aventures particulières du *Vainqueur* sont également curieuses; l'armateur clandestin du navire Julien Bourdas était un spécialiste du commerce interlope, — on pourrait dire un récidiviste, car ses agissements le firent enfermer deux ou trois fois à la Bastille³⁵, mais nous devons nous borner à résumer succinctement la longue

34. Le rapport de retour de ce navire du 29 juillet 1713 (Arch. d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo, C⁴ 368) ajoute des détails intéressants aux renseignements donnés sur ce voyage par DAHLGREN (*Le comte Jérôme de Pontchartrain*, p. 26). Du Fresne des Saudrais étant mort à Canton le 25 août 1712, le commandement passa à Collet du Portail qui ramena le navire. — Le premier navire qui fit le tour du monde en allant de l'Ouest vers l'Est appartenait aussi au port de Saint-Malo : la *Comtesse de Pontchartrain*, armée par le chevalier Baillon, partie le 1^{er} mars 1714, rentrée le 21 novembre 1717 (voir le rapport présenté le 25 par le capitaine Jean Forgeais de Langerie aux Archives d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo, Registre C⁴ 329).

35. RAVAISSON, *Archives de la Bastille*, t. XIII, p. 136-150. — DAHLGREN, *Jérôme de Pontchartrain*..., p. 23-24. — E. Dupont a utilisé ces ouvrages dans un chapitre du *Château de Saint-Malo et ses prisonniers (Annales de la Société archéologique de Saint-Malo, année 1923-1924, p. 109-111)*. — Beaucoup de documents restent à étudier pour connaître complètement la curieuse histoire du *Vainqueur* et des autres navires de Bourdas.

odysée de La Barbinais et à extraire de son livre quelques passages consacrés à l'île Bourbon.

A bord du *Vainqueur*, il visita depuis le mois de décembre 1714 jusqu'au mois de mars 1715 les ports du Brésil, de l'Argentine et du Chili. A la Conception, il passa sur un autre bâtiment qu'il n'a pas jugé à propos de nommer; il se borne à nous dire que le bâtiment était de Bayonne. Très vraisemblablement, ce navire était le *Jupiter* qui avait peut-être un armateur ou son prête-nom à Bayonne, mais qui était commandé par Joseph Le Clerc de Bicour, de Saint-Malo. Après avoir suivi pendant plus d'un an les escales du Chili et du Pérou, le vaisseau traversant le Pacifique gagna le port d'Amoy en Chine (juin 1716), les Philippines et les îles de la Sonde (février-mars 1717). Il reprit ensuite la route de l'Europe et après un séjour de quatre mois et demi à l'île Bourbon, les navigateurs touchèrent, le 30 mars 1718, au port de Viveros en Galice et désarmèrent enfin à Gênes au mois de juillet, près de quatre ans après que Le Gentil de la Barbinais fut sorti du port de Cancale.

Ce voyageur n'était pas un marin de profession; on peut supposer qu'il était employé comme écrivain ou comptable, ou bien qu'il avait embarqué en qualité de « volontaire », ainsi que le faisaient souvent les enfants des marchands malouins, désireux de connaître les usages du commerce maritime. La Barbinais n'était pas non plus un savant, mais c'était un « curieux » qui savait regarder les régions qu'il visitait et noter les traits caractéristiques de leurs habitants. Ses observations sur les Chinois, leurs temples, leurs rites et leurs prêtres peuvent de nos jours sembler banales : au commencement du XVIII^e siècle, les deux chapitres qu'il leur consacra parurent intéressants et véritablement nouveaux.

A l'île Bourbon, qu'il appelle toujours Mascarin, il ne trouva à décrire qu'une île presque inconnue et à peine

habitée. Le navire, venant de Java, reconnut Maurice le 20 avril 1717; le lendemain, il entra dans la rade de Saint-Denys.

« Nous jetâmes l'ancre à quatre heures du soir et nous saluâmes de sept coups de canon le pavillon de France que le commandant avoit fait arborer. Je descendis à terre avec le second capitaine et deux de mes amis. Le commandant, car le gouverneur étoit allé en France ³⁶, nous reçut au bord de la mer et nous pria de l'excuser s'il n'avoit pas répondu au salut, qu'il avoit du canon en vérité, mais qu'il n'avoit point de poudre. Il nous assura qu'on trouveroit dans le quartier de Saint-Denis du bois propre à faire des mâts et des pompes et que l'île abondoit en toute sorte de denrées. Le second capitaine porta ces bonnes nouvelles à ceux du vaisseau, et nous restâmes mes amis et moi chez le commandant qui nous avoit offert sa maison fort obligeamment.

» Le 22, le capitaine descendit à terre. Je ne sçai si je dois vous raconter ce qui arriva à un passager qui venoit avec lui. La plupart de ceux qui naviguent ont coutume, après une longue navigation, de baiser un morceau de la terre à laquelle ils abordent; celui-cy ne fut pas plutôt sur le rivage, que pour satisfaire à ce pieux devoir, il ramassa un morceau de quelque chose qu'il crut être une pierre; il le baisoit amoureusement lorsqu'à l'odeur, ou peut-être au goût, il s'aperçut que ce qu'il tenoit étoit tout autre chose qu'un morceau de terre ³⁷. Cependant, notre joye étoit sans égale d'entendre parler notre langue et d'être dans un lieu où nous pouvions réparer le dommage que l'abstinence avoit fait à nos corps. On mit les malades chez un habitant de l'île et on porta au vaisseau toute sorte de rafraîchissements.

³⁶. Le gouverneur étoit le chevalier de Parat; pendant son absence, il étoit suppléé par Henri Justamont, agent de la Compagnie des Indes.

³⁷. Une des médiocres gravures de l'édition du voyage de 1729 représente cette petite scène.

» Le 3 de may, deux vaisseaux parurent presque en même temps à la vue de l'isle, et par un hasard assez semblable à celui qui nous avoit réunis aux isles des Larrons³⁸, nous nous retrouvâmes encore à l'île Mascarin. Ces vaisseaux étoient le *Marquis-de-Maillebois*, commandé par M. de la Perche, et le *Comte-de-Lamoignon* que commandait M. de la Fond...

» Le 4, on fit voile pour aller au quartier de Saint-Paul, dont la rade est meilleure que celle de Saint-Denis, et où les deux autres vaisseaux s'étoient déjà rendus. Nous avons passé cinq mois dans cette isle en bonne compagnie. Nos jours se ressembloient assez, la chasse et la promenade faisoient la meilleure partie de nos plaisirs... ».

L'auteur raconte ensuite l'histoire de la population de l'île formée de descendants d'un petit nombre de familles françaises, de colons de Madagascar et de flibustiers unis à des femmes indigènes d'Afrique et d'Asie. « Il y a aujourd'hui dans l'île Mascarin 900 personnes libres et 1.100 esclaves³⁹. Parmi les personnes libres, il n'y a que six personnes dont le sang soit sans mélange parce qu'elles ont eu soin de ne pas s'allier à des familles de mulâtres et de mestices. Cependant, les femmes mulâtres par les alliances qu'elles contractent avec des Français qui quittent leurs vaisseaux pour s'établir dans cette isle, ont des enfans moins basanés. Le sang se purifie et leurs teints deviennent blancs peu à peu. Je vis un jour dans l'église paroissiale de Saint-Paul une famille entière qui me donna de l'admiration : tous les visages de ceux qui la composoient étoient de couleurs différentes et je puis dire que ma vue alloit du blanc au noir et du noir au blanc. La trisaieule,

38. Ou îles Mariannes. La Barbinais y avait vu, au commencement de juin 1716, trois navires de Saint-Malo : la *Bienaimée*, le *Martial*, capitaine Nicolas Magon de la Villepoulet, et le *Marquis de Maillebois* dont le capitaine Pierre Godin, tué par la foudre, venait d'être remplacé par Guillaume de la Perche des Tranchandières.

39. Ces chiffres paraissent trop élevés puisqu'un recensement de 1713 compte seulement 633 blancs et 538 noirs.

âgée de cent huit ans, étoit noire, telle que le sont les Indiennes de Madagascar; la fille étoit mulâtre; la petite-fille mestice, la fille de celle-ci étoit quarteronne et la dernière enfin étoit blonde et aussi blanche qu'une Anglaise; mais toutes ces femmes en changeant de couleur ne perdent point certaine odeur (qu'on pourroit appeler fumet) qui dénote leur origine.

» Les habitans de Mascarin sont doux, tranquilles et laborieux... L'air de cette isle est fort sain et les peuples y parviennent à une extrême vieillesse. Vers le mois de décembre et de janvier, il se lève un vent impétueux, ou plutôt un ouragan qui chasse tout le mauvais air. Il fait du dégât à la vérité; il déracine les arbres, il renverse les cabanes et les plantes des habitations, mais il enlève tout ce qu'il y a d'impur soit dans l'air, soit sur la terre... Quoique les habitans de cette isle jouissent d'un climat si pur et si sain, ils mènent pourtant une vie triste, languissante et dénuée de tout ce qu'on appelle plaisir. Leurs habitations sont éloignées les unes des autres; la jalousie, l'envie et l'orgueil, passions inquiètes qui sembleroient ne pas régner dans ces déserts, se glissent parmi eux et sèment de la mésintelligence entre les familles, surtout entre les femmes. Celles qui sont blanches méprisent celles dont la couleur est mêlée, et celles-cy, aussi fières que les autres, se soutiennent par leur nombre... ».

Pendant son long séjour de cinq mois, Le Gentil de la Barbinais put explorer toute l'île; aussi énumère-t-il dans de longues pages admiratives toutes ses productions : le riz, le tabac, le blé, la canne à sucre, les bananes, les ananas, ... le miel dont on fait une boisson forte mais plus dangereuse que le *frangorin* tiré des cannes à sucre. Il put chasser tous les gibiers : les tortues de mer devenues si rares qu'il n'étoit plus permis de les tuer, sauf pendant le carême, les sangliers et les cabris que les habitans prenaient à la course, les perroquets qui se peuvent manger

quand ils sont jeunes, les chauves-souris de la grosseur d'une poule, d'aspect répugnant, mais dont la chair est fort délicate, l'oiseau bleu « dont la couleur est fort vive et le goût passable »; mais le meilleur de tous les gibiers descendait des montagnes pendant les mois de juillet et d'août, mois où règne l'hiver : « une espèce de grive, oiseau fort gras et d'un goût exquis; il vit de riz et de café sauvage : on le prend en lui passant au col un nœud coulant attaché à une perche et il est si peu farouche qu'il se repose souvent sur le bras du chasseur. Le moindre coup l'abat et il est si gras qu'il a beaucoup de peine à voler... ». Les arbres propres à la construction et à l'ameublement abondaient, ainsi que les orangers, les citronniers, les goyaviers, les bananiers.

« Je ne sais pas pourquoi la Compagnie des Indes a négligé une colonie qui, par sa situation, par la bonté de son climat et par la fertilité de son terroir, ne peut être que très utile aux vaisseaux qui reviennent des Indes orientales et de la Chine. Il ne seroit pas difficile de faire un petit port dans la rivière de Saint-Denis ou dans le golfe de la Possession et si on y envoyait quelques nouvelles familles, elles défricheroient un terrain suffisant pour leur entretien; elles y seroient bientôt établies, surtout si cette nouvelle colonie étoit composée d'artisans, comme tisserans, forgerons, menuisiers, charpentiers, etc. Les cordonniers seuls n'y trouveroient pas leur compte, à moins qu'ils n'apportassent la mode de ne point aller les pieds nus⁴⁰. Les hommes et les femmes ne portent point de souliers et c'est une chose assez plaisante de voir une jeune fille avec une jupe de damas marcher nuds pieds au travers des bois...

40. L'île Bourbon possédait cependant des cordonniers : le recensement de 1709 en nomme deux qui venaient l'un de Paris, l'autre de la Floride; des aventures inconnues avaient amené un menuisier hollandais, un charpentier allemand, un horloger anglais, un graveur tourangeau et un maquignon bourguignon.

» Cette isle étant ainsi devenue plus peuplée, les habitans pourroient entretenir une ou deux grandes barques pour faire le trafic des esclaves à Madagascar. En partant de Mascarin dans la saison propre à cette navigation, non seulement ils se procureroient par ce commerce les esclaves nécessaires à l'entretien de leurs habitations, mais encore ils pourroient retirer beaucoup d'or de Madagascar en échange des marchandises qu'on y enverroit de France et des Indes... ».

Quelques pages plus loin, il déplore encore l'abandon de la colonie et il termine en ces termes ses observations : « Je ne veux pas davantage m'étendre sur les particularités de l'isle Mascarin. J'ajouterai seulement à ce que j'ai dit, qu'elle a un extrême besoin de secours, et que si la Compagnie des Indes continue à négliger cette colonie, il est à craindre qu'elle ne se perde, et que les habitans n'abandonnent le pays ⁴¹ ».

Le 20 septembre, le *Jupiter* (?), de Bayonne, mit à la voile pour l'Europe, en même temps que les deux navires de Saint-Malo ⁴². La *Comtesse-de-Maillebois* emportait à l'adresse des directeurs de la Compagnie des Indes un paquet de cinquante livres de café, premier échantillon du café recueilli dans l'île. Cet envoi fit plus pour persuader de la valeur de l'île Bourbon que les descriptions ou les doléances de Le Gentil de la Barbinais.

41. *Nouveau voyage autour du monde*, par L.-G. DE LA BARBINAIS, à Paris, chez Briasson, 1729, in-12, t. III, p. 116-147. — La première édition du *Voyage* parut en 1727; à Paris, chez Flahaut; elle fut suivie dès 1728 d'une réédition à Amsterdam chez Morher.

42. Le Gentil de la Barbinais arriva à Gènes au mois de juin ou de juillet 1718; il était encore en Italie en 1724 quand il dédia son livre au comte de Morville. Plus tard, il émigra à Saint-Domingue et parvint très vite à l'emploi important de commissaire ordonnateur de la Marine au Cap-Français en même temps qu'il faisait une belle fortune; il mourut à Nantes, le 30 décembre 1731, alors qu'il venait d'arriver de Saint-Domingue. Veuf en premières noces de Louise-Thérèse Le Bec, il était remarié à Marie-Thérèse Fournier de Varennes. Il laissa des enfants de ses deux mariages.

CHAPITRE IV

Introduction de la culture du caféier à l'Île Bourbon par les armateurs de Saint-Malo.

L'usage du café fut introduit en France par les Marseillais vers 1660; de la Provence il gagna Paris et la Cour où il connut très vite une vogue extraordinaire. Le café cependant avait des adversaires : la Faculté d'Aix le condamna en 1679 et de nombreux médecins parisiens assurèrent qu'il nuisait à la santé¹. Les remontrances des médecins furent aussi impuissantes contre le café que contre le chocolat. On peut suivre dans la correspondance de M^{me} de Sévigné, d'abord hostile ou hésitante, les étapes de sa conversion de 1675 à 1690. Elle appréciait les bonnes choses, mais elle était aussi fort soucieuse de ménager la belle santé dont elle était très fière; quand il s'agissait du sommeil ou des digestions de sa fille bien aimée, tout l'inquiétait, et, contre le penchant ordinaire de son esprit, elle devenait pessimiste. Dans nombre de lettres, elle mit M^{me} de Grignan en garde contre le café; elle lui conseillait d'en adoucir la force en y mettant du miel de Narbonne plutôt que du sucre. Mais en 1689 elle découvrit que le café était excellent et inoffensif quand on le prenait « avec le bon lait des bonnes vaches » des Rochers : « c'est une très jolie chose et dont je recevrai une grande consolation ce carême ». Le carême arriva et elle se livra avec une franche gourmandise à son « petit

1. Un curieux « mémoire concernant l'arbre et le fruit du café et un traité historique de l'origine et du progrès du café, tant dans l'Asie que dans l'Europe, de son introduction en France et de l'établissement de son usage à Paris » sont insérés à la suite du *Voyage de l'Arabie Heureuse* fait par les navires malouins de 1708 à 1713, par LA ROQUE, ouvrage dont il sera parlé ci-après.

tripotage » de café et de crème : « Je n'en suis point encore dégoutée non plus que des sermons » (26 février 1690). Dès lors, elle devint l'apôtre du café, du moins du café au lait. Toute la France passa par les mêmes hésitations que M^{me} de Sévigné, mais toute la France finit par succomber. Le triomphe du café fut complet et assuré dès la fin du XVII^e siècle.

L'antiquité, les Grecs et les Romains ne l'ont pas connu; nous le devons à l'Orient où un heureux hasard le fit, dit-on, découvrir. On raconte que l'abbé d'un monastère grec s'entretenait un jour avec le pâtre qui gardait le troupeau du couvent. Le berger lui fit remarquer un certain arbrisseau : lorsque les brebis en avaient brouté quelques graines, elles étaient plus remuantes que de coutume et, la nuit venue, elles ne dormaient pas dans la bergerie. Or, l'abbé avait tous les jours le chagrin de constater que pendant les matines ses moines dormaient; très frappé de ce qui venait de lui être dit, il demanda au pâtre de cueillir des graines; il en fit une décoction; il la servit à ses religieux qui depuis lors chantèrent avec entrain pendant les longues cérémonies de la nuit et de l'aube. Les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* qui rapportent cette histoire ajoutent : « Cette origine de l'usage du café approche fort de la fable ». Cette réserve est sage.

Les fèves du caféier furent d'abord exportées de l'Yémen par des caravanes jusqu'aux ports où elles étaient ordinairement chargées sur des navires hollandais. La Compagnie des Indes essaya de nouer des relations directes avec l'Arabie mais ne réussit pas. L'affaire fut reprise de 1707 à 1719 par les armateurs de Saint-Malo lorsqu'ils furent substitués à la Compagnie défailante; elle fut conduite avec énergie et talent; elle aboutit à un double succès : l'importation directe du café en France; l'introduction de la culture du caféier à l'île Bourbon dont elle fit la fortune.

L'entrée des malouins dans le commerce de l'Arabie et

des Indes fut motivée par la nécessité où se trouva le Gouvernement de venir en aide à la Compagnie, à ses créanciers et à ses actionnaires. On sait que les lettres patentes du 27 août 1664 avaient réservé à cette société le privilège exclusif pendant cinquante ans du commerce de l'Inde et des contrées qui bordent l'Océan Indien. Les revers essuyés pendant la paix et plus encore pendant la guerre mirent la Compagnie au début du xviii^e siècle dans un véritable état de détresse; non seulement elle ne distribuait pas de dividendes aux actionnaires, mais elle ne pouvait plus payer ses créanciers d'Europe et d'Asie. En 1706, elle arma pour la dernière fois un navire qui ne procura aucun profit; dès 1701 les directeurs avaient vu saisir les meubles qui garnissaient leur bureau; en 1712, ils en étaient à ne pouvoir payer une petite dette de 6.000 livres. Ne pouvant plus tirer parti de son privilège, la Compagnie le céda en détail à des groupements de capitalistes et d'armateurs qui furent autorisés à armer des navires pour les régions réservées par l'édit moyennant une redevance fixe ou une part dans les bénéfices. Le plus important et le plus heureux de ces groupements fut formé par le financier parisien Antoine Crozat² et par des armateurs de Saint-Malo, Le ministre de la Marine Pontchartrain encouragea ces combinaisons. Il n'espérait plus que la Compagnie trouverait le succès vainement poursuivi depuis trente-cinq ans, mais il s'efforça de lui procurer les moyens de payer ses dettes ou de transmettre son privilège à une société plus solide et mieux dirigée. Malgré tous les soucis que lui donnaient les armements illégaux pour la mer du Sud, Pontchartrain tenait les malouins en grande estime. Pour obtenir qu'ils acquissent des parts du privilège, il ne dédaignait pas de les flatter;

2. Crozat, né à Toulouse en 1655, mort à Paris en 1738 fut un des plus grands financiers de l'époque; il avait des intérêts dans quantité d'affaires sur terre et sur mer; il eut le privilège de la Louisiane de 1712 à 1717; il devint un des grands propriétaires de Bretagne en achetant la baronnie du Chatel, près de Brest, le marquisat de Carman et la baronnie de Beaumanoir.

il les assurait que Sa Majesté avait « jeté les yeux sur Messieurs de Saint-Malo comme étant les plus considérables du royaume »; il essayait d'exciter leur émulation en entamant des négociations avec les Nantais, peu disposés à entreprendre des armements importants; il facilitait le recrutement des équipages par tous les moyens; il cherchait à les engager à prendre la suite des affaires de la Compagnie et il leur fit envoyer une sorte de bilan qui avouait un passif de dix millions et portait l'actif à 8.120.000 livres, mais cette dernière somme comprenait des créances douteuses et des immeubles de valeur incertaine ou difficilement réalisables; l'encaisse n'était que de 100.000 francs. Les Malouins, prudents, ne répondirent pas complètement aux avances du ministre; si riches qu'ils fussent à cette époque, ils ne disposaient pas de capitaux illimités et ils ne voulaient pas abandonner pour le commerce des Indes et pour l'entreprise de Moka leurs intérêts dans les affaires d'Europe, de Terre-Neuve, de la Guinée et des Antilles. Leur substitution à la Compagnie des Indes ne fut donc que partielle et elle ne dura que treize ans, mais elle donna des résultats extraordinaires. Tous leurs armements réussirent, ce que l'on n'avait jamais vu au temps de la royale Compagnie; ils étendirent si heureusement leurs droits qu'au mois de décembre 1716 ils étaient devenus les maîtres aux Indes. D'autre part, les redevances et les parts versées à la Compagnie atteignirent dès 1710 2.235.518 livres³ et quelques années plus tard on pouvait espérer que, moyennant une prolongation du privilège octroyé en 1664, toutes les dettes seraient payées et la liquidation faite dans des conditions honorables.

Les autorisations de commerce aux Indes furent données par la Compagnie par des actes de plus en plus larges des 5 novembre 1707, 1^{er} décembre 1708, 22 avril 1709, 20 juillet

3. Pour toute l'histoire des relations entre la Compagnie et les malouins, on trouve les renseignements les plus intéressants dans l'ouvrage souvent cité de M. KAEPPELIN, *La Compagnie des Indes Orientales...*, p. 573-607.

1712 et 5 décembre 1714. Les Malouins reçurent la disposition du personnel et des établissements que la Compagnie possédait en Europe et en Asie; certains agents étaient excellents; ceux qui laissaient à désirer furent remplacés sur les remontrances impérieuses venues de Saint-Malo⁴. Les armateurs réglaient à leur gré la destination et les escales des bâtiments; bien entendu ils choisissaient les capitaines et les « bourgeois » qui les représentaient à bord. Un seul négociant de Saint-Malo, Jean Martin de la Chapelle, souscrivit la première convention avec la Compagnie, le 5 novembre 1707, qui ne concernait que le golfe Persique et la Mer Rouge; lorsque le succès s'affirma, les associés furent plus nombreux. On reconnaît parmi eux les représentants de toutes les grandes familles de commerçants de la ville : François-Auguste Magon de la Lande, Magon de la Chipaudière et Magon de la Balue, Le Fer de Beauvais et Pierre Le Fer de la Saudre, Locquet de Granville, Pierre Gris du Colombier, Hyacinthe Chapdelaine de Laumone, Eon de Carman, Nouail du Fougeray, Baude du Val, Jean Gaubert.

Ils trouvèrent sans peine des actionnaires ou des intéressés dans les grandes places commerciales du royaume et même dans les petites villes de Bretagne : une rentière de Vitré, Olive Tropchery, veuve d'Olivier Boulleuc, avait en 1709 un intérêt de 1.000 livres sur le *Diligent*; la liquidation du premier armement lui valut en 1711 un acompte de 928 livres sur son bénéfice; elle remit la même année 1.000 livres sur la *Paix* et le *Diligent* du deuxième armement et elle s'intéressa encore en 1714 au troisième armement⁵. Il est malheureusement impossible de connaître les profits que le commerce de Moka et des Indes répandit dans

4. Ils firent, par exemple, remplacer à Pondichéry un directeur médiocre par Pierre Buisson de la Vigne, né à Saint-Malo en 1764, mort en 1743, bis-aïeul de Céleste Buisson, femme de Chateaubriand.

5. FRAIN, *Vitréenne et malouine; Mme de Villeblanche et Mme de Lorvinière*, Vitre, 1902, in-12, p. 50 et suiv.

la région, car les archives de la Société malouine paraissent perdues.

Des armements furent faits chaque année à partir de 1707, alternativement pour Moka et pour les Indes. Nous n'étudierons ici que les quatre expéditions à destination de l'Arabie :

- 1° En 1707, le *Curieux* et le *Diligent*;
- 2° En 1711, la *Paix* et le *Diligent*;
- 3° En 1714, le *Chasseur*, la *Paix* et l'*Auguste*;
- 4° En 1717, la *Comtesse-de-Pontchartrain*.

Les armateurs furent représentés dans chacune de ces expéditions par un directeur ou commissionnaire, ordinairement appelé « le bourgeois », dont le rôle était très important, car il était le véritable directeur des opérations. Voici le texte des pouvoirs que le bourgeois du deuxième armement fit enregistrer quelques jours avant le départ de Saint-Malo : « De par le Roy. Les intéressés aux vaisseaux la *Paix* et le *Diligent*, armés à Saint-Malo pour aller faire la course aux Indes et le commerce à Moka ayant proposé à Sa Majesté le sieur Bécard pour les commander, elle l'a agréé voulant Sa Majesté que les officiers et équipages des vaisseaux lui soient subordonnés pendant le voyage et lui obéissent en tout ce qu'il jugera convenable pour le service de Sa Majesté, pour maintenir la discipline et l'union nécessaires et pour concourir à tout ce qui sera de plus avantageux au bien du commerce et à celui des intéressés, à peine de désobéissance aux ordres de Sa Majesté. Fait à Versailles le 17 décembre 1710. *Signé* LOUIS, *et plus bas* Phelypeaux. »⁶.

Les capitaines des deux navires du premier armement

6. Archives d'Ille-et-Vilaine; dépôt de Saint-Malo, C¹ 243, f^o 134. — Denis Bécard, sieur de la Garde, né à Saint-Malo en 1675, marié en 1699 à Jeanne Bossinot, dont il eut sept enfants, mourut au cours du voyage. Une de ses filles, Marie-Anne-Thérèse (1711-1784), mariée en 1735 à Jacques Buisson de la Vigne, fut la grand'mère de Mme de Chateaubriand.

n'étaient pas de vieille souche malouine. Philippe Wailsh, Welsh ou Walsh, du *Curieux*, appartenait à une famille de réfugiés irlandais. Né à Dublin en 1666; il s'établit en 1685 à Saint-Malo où il épousa en 1695 une compatriote, Anne White. Il avait commandé des navires de commerce et des corsaires et avait livré quelques brillants combats⁷; il succomba au cours du voyage de Moka le 5 août 1709. L'inventaire dressé à son domicile prouve que de précédentes croisières avaient procuré au réfugié une belle aisance : la vaisselle d'argent fut estimée 1.248 livres; la vaisselle ancienne, bonne à refondre, en valait 4,017; dans les tiroirs on trouva 10.800 livres en argent monnayé, plus 642 livres en quadruples américains. La veuve et les enfants avaient des intérêts dans plusieurs armements, notamment 13.200 livres dans l'entreprise de Moka⁸. Nous ignorons ce que la liquidation générale donna aux intéressés, mais il est certain que la fortune de ses fils essaimés à Morlaix, à Cadix et à Nantes, fit des progrès rapides. Ils devinrent comtes de Serrant et de Chassenon. L'un d'eux, Antoine-Vincent, l'un des plus riches armateurs de Nantes, fit en partie les frais en 1745 de l'expédition en Ecosse du prétendant Charles-Edouard Stuart⁹.

Julien Le Brun, sieur de Champloret, capitaine du *Diligent*, était l'un des treize enfants de Gilles Le Brun, sieur de la Franquerie, né à Viré en Basse-Normandie, qui, en 1665, exerçait la modeste profession de messager de Saint-Malo à Rennes : à cette époque il postulait l'honneur d'être reçu bourgeois de la ville et l'avantage d'être admis à participer aux privilèges octroyés aux habitants. Plus tard, il devint marin et commanda des navires de commerce. Son

7. C. CUNAT, *Saint-Malo illustré par les marins*, p. 248-256

8. Inventaire dressé le 12 mai 1710, liasse 602 du fonds de la juridiction de Saint-Malo aux Archives d'Ille-et-Vilaine.

9. V. HUSSEY WALSH, *The foreign branches of the family of Walsh*, s. l. n. d., in-8°, p. 3-6. — *Une famille royaliste irlandaise et française et le prince Charles-Edouard* (par le duc DE LA TRÉMOILLE), Nantes, 1901, in-4°.

fils aîné, nommé comme lui Gilles Le Brun de la Franquerie, armateur et corsaire, reçut des lettres de noblesse au mois d'octobre 1720¹⁰. Dès la fin du xvii^e siècle les Le Brun s'allièrent aux plus vieilles familles de Saint-Malo : les Gravé, les Potier, les Collet, les Tréhouart. Nous retrouverons dans un chapitre suivant Marie-Josèphe Le Brun, nièce du capitaine du *Diligent*, mariée en 1733 à Bertrand Mahé de la Bourdonnais.

Le *Curieux* et le *Diligent* partirent de Brest le 6 janvier 1708; ils rentrèrent le premier à Saint-Malo, le 8 mai 1710, le second à Port-Louis, le 9 juin. L'histoire de leur voyage est bien connue grâce aux intéressants rapports présentés au greffe de l'amirauté de Saint-Malo, le 10 mai 1710, par Sérot de la Croix, capitaine du *Curieux*, et par le bourgeois Gollet de la Merveille; cette histoire a été racontée, ainsi que celle du deuxième armement dans le *Voyage de l'Arabie Heureuse par l'Océan oriental et le détroit de la Mer Rouge fait par les Français pour la première fois dans les années 1708, 1709 et 1710, avec la relation particulière d'un voyage du port de Moka à la cour du roi d'Yémen dans la seconde expédition des années 1711, 1712 et 1713*, publié en 1715 à Paris, par Jean de La Roque¹¹. Ainsi que nous l'avons dit, l'auteur n'avait pas fait le voyage, mais il mit en œuvre pour le récit de l'expédition de 1708-1710 les papiers et les journaux de Gollet de la Merveille et pour l'expédition suivante, les lettres de La Grelodière, agent de la Compagnie des Indes, et des mémoires des médecins Des Noyers et Barbier. Le *Curieux* et le *Diligent* se rendirent d'abord à Cadix pour placer quelques marchandises et prendre les

10. Archives de Saint-Malo, BB. 13 : Délibérations municipales des 31 octobre 1665 et 10 février 1666. — Archives d'Ille-et-Vilaine, Série B, 33^e registre d'enregistrement du Parlement, f^o 367.

11. Paris, un volume in-16 de 403 pages, orné de figures et de cartes. Une deuxième édition in-12 parut en 1716 à Amsterdam; des traductions furent données, en italien, à Venise en 1721, et en anglais, à Londres en 1726; un abrégé fut publié vers la même époque en langue espagnole. Les commerçants de tous les pays comprenaient l'intérêt des voyages des marchands de Saint-Malo.

espèces d'argent nécessaires au voyage; chemin faisant, ils rançonnèrent deux navires ennemis. Le 31 mars, après une assez longue relâche, les deux bâtiments reprirent la mer; le 2 juin, dans les parages de l'île de l'Assomption, le *Curieux*, secondé par le *Diligent*, prit un beau navire de Middlebourg, le *Vainqueur*, de 800 tonneaux, allant à Batavia et très richement chargé. La capture de ce bâtiment ne fut obtenue qu'après une longue poursuite et un combat dont l'historien Cunat a donné un récit très dramatisé. Les officiers français montés à bord pour amariner la prise trouvèrent les matelots hollandais en pleine révolte. Ils avaient réduit leurs officiers à l'impuissance, défoncé les caisses renfermant l'argent et s'étaient partagé le butin. La Merveille et les capitaines purent retrouver huit caissons d'argent et plusieurs lingots d'or, mais la présence des florins et des métaux précieux fit naître sur le *Diligent* le même esprit de rébellion et la même passion pour le vol que sur le *Vainqueur* de Middlebourg. Le capitaine Philippe Wailsh mourut trois jours plus tard (11 septembre). Sous le commandement de Des Cognets de Correc, premier lieutenant, et de Julien Le Brun de Champloret, le *Curieux* et le *Diligent* entrèrent enfin dans le port de Moka le 3 janvier 1709. Le gouverneur fit aux voyageurs le meilleur accueil. La Roque a publié la lettre bienveillante adressée à Gollet de la Merveille « que Dieu dirige » pour lui souhaiter la bienvenue. Douze chevaux richement harnachés furent mis à la disposition des officiers, ainsi qu'une escorte de deux cents soldats et des timbaliers. Quelques européens résidaient dans la ville où ils étaient bien traités; deux récollets italiens servirent d'interprètes; l'équipage d'un navire anglais laissa paraître des sentiments hostiles, mais le *Curieux* et le *Diligent* munis de 50 et de 30 canons, montés par 232 et 105 hommes ne se préoccupèrent pas de ses mauvaises dispositions. Le gouverneur signa le 16 janvier au nom du souverain de l'Yémen un traité qui accordait

aux Français de fortes réductions sur les droits de douane. La cargaison fut faite et embarquée sans difficulté. Français et Arabes se séparèrent le 20 août en très bons termes, sauf que le gouverneur exprima un mécontentement légitime de l'indiscrétion des matelots. Ils avaient osé regarder du haut du terrain les femmes indigènes, même les femmes des personnages les plus considérables de la cité.

La mort du lieutenant des Cognets fit passer le commandement du *Curieux* au second lieutenant Guillaume Serot de la Croix, mais le bourgeois Godefroy Gollet de la Merveille¹² conserva la direction commerciale, et, si l'on peut dire, diplomatique de la croisière, aussi lui a-t-on attribué le mérite, et vraisemblablement à juste titre, d'avoir établi les relations avec les Arabes. Toute la campagne fut dirigée suivant les méthodes ordinaires des Malouins qui augmentaient par des prises les profits de leurs opérations purement commerciales. Le 18 septembre, le *King* d'Amsterdam, allant à Surate, fut pris après combat. Quelques jours plus tard les navires abordèrent à l'île Maurice où ils firent une longue relâche (7 octobre-16 décembre). La France et la Hollande étaient en guerre et l'île Maurice était encore occupée par les hollandais, mais le gouverneur n'avait pas les moyens de s'opposer aux volontés des deux capitaines. Les prisonniers hollandais dont on ne savait que faire lui furent remis et, en échange, les habitants s'empressèrent d'offrir des rafraîchissements. Le *Curieux* ne fit que toucher

12. Godefroy Gollet était armateur ou marchand; en 1689, il possédait une « habitation » au Chapeau-Rouge, à l'embouchure du Saint-Laurent (Archives d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo, B 19). Nos documents lui donnent le titre de gendarme de la Maison du Roi; vraisemblablement, il acquit cette charge de gendarme pour se procurer quelques prérogatives nobiliaires lorsqu'il eut été débouté de ses prétentions à la noblesse et condamné, en 1696, à une amende de 2.000 livres pour usurpation de titre. Le nom assez singulier de *sieur de la Merveille*, lui venait d'une petite terre de la paroisse de Saint-Coulomb (cf. H. MAGON DE LA GICLAIS, *Vieux manoirs et petites seigneuries du Clos-Poulet* dans *Annales de la Société Historique de Saint-Malo*, année 1923-1924, p. 180-181). — Au siècle précédent, un sieur de la Merveille, associé à Robert Graevé du Pont, avait essayé de fonder vers 1611 un établissement sur la rivière Saint-Jean en Acadie (DIONNE, *Histoire de Champlain*, Québec, 1891, in-8°, t. 1^{er}, p. 365).

à l'île Bourbon dépourvue de ports; la menace d'un ouragan l'obligea de partir avec une telle hâte, le 28 décembre 1709, que le chirurgien major La Chesnais et les matelots Bonnet et Jouet restèrent à terre. La Roque rapporte que des officiers et des matelots auraient voulu aller à Brest plutôt qu'à Saint-Malo afin de débarquer le fruit des pillages commis à bord des prises¹³; en rade de Fréhel ils essayèrent encore de faire passer des marchandises à terre, mais grâce au « bourgeois », rien ne fut débarqué avant que les officiers de l'amirauté et les représentants des armateurs eussent reçu les rapports de La Merveille et des officiers et fait l'inventaire de la cargaison (10 juin-5 juillet 1710). Des renseignements aussi fâcheux que ceux de La Roque sont consignés dans le rapport de Serot de la Croix : « Déclare que pendant tout le voyage, il s'est fait par les gens de l'équipage... plusieurs cabales, rébellions et mutineries »; à Moka, l'enseigne et pilote Ferdinand avait intrigué avec des matelots français et étrangers pour faire enlever les deux navires et leur prise : mis aux fers il s'était évadé. Les déclarations de Gollet de la Merveille furent encore plus graves : Serot de la Croix, lui-même, avait été un des principaux pillards; il avait essayé de l'assassiner; il avait tenu aux fers pendant dix mois Jolif-Larminas, écrivain aux vivres, l'accusant d'avoir volé un lingot d'or du *Vainqueur* dont il était lui-même saisi; deux lingots avaient été trouvés aux mains de l'officier ou volontaire De Gennes, mais beaucoup d'autres larcins n'avaient pu être découverts. Gollet

13. Les escales rendaient les détournements plus faciles. D'après Souchu de Rennefart, on raconta en 1666 que le pilote de la *Vierge de Bon-Port* qui conduisit le navire près de Guernesey, au lieu de le mener au Havre commit une erreur volontaire. Ignorant la rupture de la paix entre la France et l'Angleterre, il voulait confier à des guernesiais en relations fréquentes avec les malouins ses rapines et celles qui avaient été commises par d'autres officiers.

14. Registre des rapports des capitaines (Archives d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo, C⁴ 324). — Le *Diligent*, après avoir déchargé sa cargaison à Port-Louis, arriva à Saint-Malo le 4 juillet sous le commandement du lieutenant Jacques Hayes; il n'avait conservé de son chargement que 102 dents d'éléphants provenant de la prise le *Quitvy* (*Ibid.*, Rapport du 5 juillet; voir aussi la liquidation de la prise le *Vainqueur* : F² 39).

demandait la publication de monitoires afin d'obtenir la révélation des noms des coupables¹⁴. Des faits de ce genre étaient fréquents. Les plaintes de Gollet furent inutiles. L'amirauté ne jugea pas à propos de faire un éclat : on ne trouve aucune trace de poursuites dirigées contre les officiers et les matelots indéliçats¹⁵.

Les résultats du voyage avaient été si bons que la Compagnie put payer une première tranche de son énorme dette.

Les deux navires du deuxième armement, la *Paix*, capitaine Jean-Agathange Locquet de la Lande¹⁶ et le *Diligent*, capitaine Thomas Colin de la Briselaine, sortirent de Saint-Malo dans les premiers jours de janvier 1711. La *Paix* revint au port le 11 juin 1713 avec une prise hollandaise, le *Beauparterre*, commandée par J.-B. Gravé de la Mancellerie. Le *Diligent* rentra au mois de juillet; le voyage fut plus long encore que le précédent; les navires firent de longues escales sur la côte d'Afrique et aux Indes et ils capturèrent des navires ennemis, deux hollandais et un anglais, la *Duchesse*, chargée entre autres choses de vingt-deux caissons d'argent et de lingots.

Les arabes avaient gardé bon souvenir de la visite de 1710 et firent bon accueil aux voyageurs. La *Paix*¹⁷ avait embarqué un maître d'hôtel, deux cuisiniers, quinze soldats et trois « violonniers » (Guillaume Jalodin et Clément La Croix, de Saint-Malo, et Louis Rible, de Champagne) qui

15. On ne doit pas confondre ce capitaine (né en 1683, mort en 1728) avec le sieur de la Lande-Magon (François Magon de la Lande) qui dirigea l'armement des deux navires.

16. Rôle d'équipage aux Archives de la Marine à Brest, C⁶ 53. — La prise la *Duchesse* fut vendue à Moka; on vendit aussi en route le schooner *Stonoven* qui avait pour capitaine de prise Dufresne d'Arsel dont il sera question plus loin. Les matelots anglais réussirent à dissimuler une boîte d'or renfermant 700 livres sterling inscrite sur les papiers du bord (Archives d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo, F² 42).

17. Le *Diligent* aborda à Port-Louis et y déchargea sa cargaison: le lieutenant Jacques Hayes ramena le navire à Saint-Malo sur lest sauf 102 dents d'éléphants provenant du *Quivy*; cette prise avait été vendue à Cadix 463.595 l., mais les frais s'élevaient à 282.838 l. dont 180.757 pour la commission des Armateurs (Archives d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo, C⁴ 324 et F² 39).

purent donner plus d'éclat au débarquement et au séjour de l'état-major. Plusieurs des officiers allèrent rendre visite à l'iman de l'Yémen qui résidait à cent vingt lieues de Moka. Ce souverain souffrait alors d'un abcès à l'oreille qu'un chirurgien de la *Paix* ou du *Diligent* eut la chance de guérir. La reconnaissance de l'iman se manifesta par toutes sortes de faveurs : confirmation des privilèges précédemment accordés aux navires français, don de cinq cents balles de café pour le Roi. Bien plus : les Malouins qui connaissaient la jalousie farouche avec laquelle les Hollandais gardaient les épices de leurs îles de la Sonde, furent agréablement surpris lorsqu'ils entendirent le prince leur conseiller de cultiver le caféier à l'île Bourbon et proposer de leur donner quelques plants. Un agent de la Compagnie des Indes, qui revenait en France avec les marins de Saint-Malo, s'empressa d'engager le ministre de la Marine à témoigner à l'iman la satisfaction que ces bonnes dispositions causaient au gouvernement français : « Ce prince m'a dit diverses fois qu'il désireroit avoir le portrait du Roy (je crois que représenté à cheval seroit le mieux); il voudroit bien aussi avoir les portraits des princes de la maison royale et les plans des palais de Sa Majesté en élévation et en couleurs qu'on peut mettre sur les estampes... Je crois que si le Roy vouloit faire un présent à ce prince, ce qui lui agréeroit le plus, ce seroit deux robes de velours, l'une rouge, l'autre bleue, brodées l'une en or, l'autre en argent, d'environ trois doigts de large, sur deux pieds de long par le devant et du collet en bas en fleurs de lys minces. Il les porteroit pour les faire voir aux étrangers. Si on veut faire un présent à sa première femme, qui tient les sceaux de l'Etat, on peut lui envoyer le portrait d'une dame de la Cour, peinte en grand et habillée à la dernière mode. Si on en veut faire un à Yaacsalem, premier ministre, on peut le composer de six miroirs de toilette et de six portraits de dames habillées, avec des cadres de bois doré. Il ne faut pas envoyer des

portraits originaux de prix; des copies bien faites suffisent. La peinture n'est point en usage dans le royaume d'Yémen »¹⁸. Les deux navires firent une courte relâche à l'île Bourbon au mois de février 1713; l'annonce que la culture du caféier serait entreprise fit naître l'espoir d'une prospérité à laquelle la petite colonie n'avait jamais songé.

La vente de la cargaison faite à Saint-Malo le 18 août donna 1.600.000 livres; la liquidation de la prise le *Beau-parterre*, opérée également à Saint-Malo, atteignit environ 721.000 livres¹⁹. A ces chiffres magnifiques s'ajouta le produit de la vente des marchandises, toiles, tissus, porcelaines, achetées aux Indes ou trouvées sur la prise la *Duchesse*. Cette vente fut faite à Nantes au mois de septembre en même temps que celle de cargaisons de navires malouins de l'armement des Indes.

La troisième expédition est celle qui eut les conséquences les plus importantes puisqu'elle aboutit à l'introduction du caféier à l'île Bourbon et à la prise de possession de l'île de France. Elle comprenait trois bâtiments : la *Paix*, capitaine J.-B. Gravé de la Mancellière²⁰ et le *Chasseur*, capitaine Guillaume Dufresne d'Arsel, qui partirent le 21 mars 1714, et l'*Auguste*, qui prit la mer plusieurs mois plus tard, le 9 novembre.

Dans un chapitre suivant on trouvera l'histoire du *Chasseur* et de la prise de possession de l'île de France. Nous suivons ici l'*Auguste*, de 450 tonneaux, armé de 40 canons, monté par 48 matelots, 20 officiers marinières, 10 officiers

18. Archives des Colonies, C³ 3. — Les passages essentiels du mémoire du sieur de la Grelodière, d'origine angevine, ancien aide-major de la citadelle de Pondichéry, ont été donnés par GUET (*Origines de l'île Bourbon*, p. 247-248).

19. KÆPPELIN, *La Compagnie des Indes et F. Martin...*, p. 594. — Archives d'Ille-et-Vilaine, Amirauté de Saint-Malo F² 42 : le chiffre de 721.071 l. paraît être celui du produit brut de la liquidation.

20. Un dossier concernant le voyage de la *Paix*, qui visita Moka, puis Bender-Bouchir dans le golfe Persique, et Pondichéry, existe aux Archives du Morbihan, fonds de l'Amirauté de Vannes, liasse 1715-1718.

21. Dans tous les documents, ce capitaine est qualifié écuyer : il appartenait en effet à une famille de vieille noblesse répandue dans les paroisses du pays de Saint-Malo, depuis Saint-Coulomb jusqu'à Ploubalay. Les autres officiers

et enseignes, commandé par François de la Bouessière, écuyer²¹. Le voyage de Saint-Malo à Moka ne dura que six mois et demi, malgré des escales à l'île Maurice et à Anjouan; l'*Auguste* sortit du port de Moka le 15 août après avoir chargé 2.100 balles de café²²; il emportait aussi six plants de caféier placés dans six demi-barriques pleines de terre. A Bourbon, ces plants que les marins du précédent armement avaient annoncés étaient attendus avec anxiété. Mais lorsque La Bouexière présenta ses six demi-barriques le 18 octobre 1715, la joie dépassa tout ce que l'on prévoyait. On eut en effet l'heureuse surprise de constater que les plantes de l'Yémen étaient semblables à des arbrisseaux assez communs dans l'île. Bourbon possédait donc sans le savoir des caféiers. Il était permis d'espérer que les graines indigènes pourraient être utilisées et que l'acclimatation des plants apportés de Moka serait facile. Les insulaires éprouvèrent une telle joie de cette découverte qu'à la demande du Conseil supérieur de la colonie²³, le gouverneur, M. de Parat, s'embarqua sur l'*Auguste* pour aller informer le Roi et les ministres. Le cabinet de Versailles suivait avec soin les expéditions des navires de Saint-Malo; il se faisait envoyer leurs journaux de bord dès qu'ils étaient

et armateurs nommés dans ce chapitre ne prenaient pas de qualifications nobiliaires; quelques années plus tard, tous étaient entrés dans l'ordre privilégié, grâce à l'octroi de lettres de noblesse ou à l'acquisition de charges de secrétaire du Roi ou bien encore à de bienveillants arrêts du Conseil du Roi qui les avaient déclarés issus de rejetons oubliés de familles maintenues par la commission de la Réformation de la noblesse en 1668.

22. Déclaration de retour de F. de la Bouexière, le 18 avril 1716 (Archives de l'amirauté de Saint-Malo, C⁴ 327). — Ce navire avait pour aumônier un cordelier de Dinan, Jean-René Mahé de la Bourdonnais, oncle du futur gouverneur de l'Île de France (Rôle d'équipage aux Archives de la Marine à Brest).

23. Le texte de la délibération du 11 novembre a été donné par G. AZÉMA, *Histoire de l'Île Bourbon depuis 1643 jusqu'au 20 décembre 1843*. Paris, 1862, in-8°, p. 29-31.

24. Inventaire des Archives de la Marine, à Paris, B² 234, etc. — Dès l'arrivée en rade de Lorient du *Diligent*, le 9 juin 1710, une relation du voyage et le journal du pilote furent envoyés à Versailles (JÉGOU, *Histoire de Lorient*, p. 117) : la publication du livre de La Roque rédigé en partie à l'aide de ces documents fut peut-être provoquée par le ministre de la Marine désireux d'intéresser l'opinion publique aux spéculations des cessionnaires de la Compagnie des Indes.

rentrés en France²⁵. Le ministre de la Marine, la Compagnie des Indes, les armateurs de Saint-Malo comprirent l'intérêt que présentaient pour l'avenir de la colonie l'introduction des plants de l'Yémen et la découverte des caféiers indigènes.

Le *Chasseur*, la *Paix* et l'*Auguste* firent leur retour à Saint-Malo dans le mois d'avril 1716.

Le quatrième et dernier armement pour Moka ne comprit qu'un seul navire, mais beaucoup plus important que ceux des expéditions précédentes; la *Comtesse-de-Pontchartrain* avait 850 tonneaux, alors que le *Chasseur* ne jaugeait que 300 tonneaux, le *Diligent* 400, l'*Auguste* 450, la *Paix* 500, le *Curieux* 600. Le vaisseau, armé de 32 canons, monté par 153 hommes, était commandé par François de la Bonexière, l'ancien capitaine de l'*Auguste*; il mit à la voile le 9 mars 1717, fit relâche à Anjouan au mois de juillet et visita les comptoirs de l'Inde du mois d'août au mois de décembre. Il eut à soutenir un combat contre huit « angrias », ou pirates de la côte Malabar. Pendant une longue station de six mois à Moka, du 26 janvier au 21 juin 1718, il chargea 38 sacs d'argent, 2.206 balles de café, 178 balles d'encens, de myrrhe et d'autres parfums de l'Arabie Heureuse, qu'il apporta à Saint-Malo le 24 mars 1719²⁵.

Les habitants de Saint-Malo étaient aussi adroits commerçants que bons marins. Sur les 400.000 écus trouvés en 1710 à bord des prises hollandaises, le bourgeois du *Diligent* et du *Curieux* en employa 120.000 à acheter du café qui fut vendu peu après à nos anciens ennemis. En 1715, les Malouins se vantaient d'en avoir vendu pour plus de quatre millions aux Hollandais; ils demandaient à faire le commerce d'Inde en Inde et même à aller en Cochinchine. Pont-

25. Rôle d'équipage aux Archives de la Marine à Brest. — Rapport de retour aux Archives de l'Amirauté à Saint-Malo, C⁴ 351. — Vente des marchandises des Indes à Nantes, en même temps que celles rapportées par le *Chasseur*, l'*Auguste* et le *Comte de Toulouse* aux Archives d'Ille-et-Vilaine (Intendance) C. 1590. — Saint-Malo possédait une autre *Comtesse de Pontchartrain*, de 250 tonneaux, qui achevait en 1717 de faire le tour du monde.

chartrain fit proroger de dix ans, jusqu'au 1^{er} avril 1725, le privilège de la Compagnie de Indes. On pouvait espérer que les dettes arriérées finiraient par être payées, mais il était nécessaire que les Malouins voulussent bien s'y prêter. Ils étaient devenus les maîtres du commerce des Indes. Encouragés par les bonnes nouvelles que l'on recevait des caféiers de Bourbon, ils se reprenaient à songer aux Moluques qu'au siècle précédent leurs ancêtres n'avaient pu atteindre. Ils proposèrent au ministre d'occuper une de ces îles ou tout au moins d'essayer l'acclimatation à Bourbon des plantes qui donnent les épices fines, le poivre, la canelle, la girofle, la muscade²⁶. Mais Messieurs de Saint-Malo ne constituaient pas une société au sens exact du mot; ils formaient un simple groupe de capitalistes sans existence assurée; il semble même qu'ils n'étaient pas solidairement responsables des expéditions qu'ils organisaient. D'après les rôles d'équipage et les rapports de retour, les armements étaient faits au nom de Jean Martin de la Chapelle ou de Magon de la Lande ou de Pierre Gris du Colombier, propriétaires « en partie » des navires, mais non pas au nom d'une compagnie. Chaque expédition entraînait des négociations nouvelles, généralement difficiles, entre les Malouins et la Compagnie des Indes. Pontchartrain qui suivait de très près les affaires coloniales ne put jamais réussir à assurer l'avenir en faisant souscrire une convention valable pour plusieurs années.

La mort de Louis XIV fut suivie de la disgrâce brutale du ministre; légitimement inquiets de l'avenir, les Malouins n'armèrent pas en 1716. Le Régent et ses conseillers, rompant sur bien des points avec les errements du règne précédent, ne montrèrent pas une très grande confiance aux négociants de Saint-Malo. Puis vint l'engouement en faveur de Law et de la Banque d'Occident et enfin la réunion au

26. Rapport des commerçants de Saint-Malo (Archives des Colonies, C² 14), cité par KAEPELIN, *La Compagnie des Indes...*, p. 601.

mois de mai 1719 de la Compagnie des Indes et de celle de la Chine à la Compagnie d'Occident, devenue la Compagnie des Indes, qui engloba en peu d'années toutes les anciennes compagnies coloniales. Les intérêts de l'ancienne Compagnie des Indes et plus encore peut-être ceux des armateurs Malouins ne furent pas respectés : si, comme il est probable, Messieurs de Saint-Malo reçurent des billets de la Compagnie du Mississipi ou de la banque de Law²⁷ en paiement de leurs créances et en indemnité des frais qu'ils avaient avancés pour maintenir les comptoirs et les établissements français d'Orient, leurs droits furent sacrifiés.

Le rôle des malouins comme directeurs du commerce d'Asie était fini, mais ils restèrent aiguillés vers le commerce des Indes; nous les retrouverons en grand nombre parmi les directeurs, les agents, les capitaines, les intéressés de la nouvelle compagnie.

Il nous faut revenir de quelques années en arrière pour retracer l'histoire des six précieux plants apportés de Moka à Bourbon, par François de la Bouexière, pendant sa courte escale du 18 octobre au 16 novembre 1715.

Les petites plantes furent confiées aux plus soigneux cultivateurs; en même temps on chercha dans toute l'île les caféiers indigènes.

Lorsque Le Gentil de la Barbinais visita Bourbon, quelques observations intéressantes avaient été recueillies : « Le café a été découvert depuis peu de temps dans cette isle : cette plante est sauvage à la vérité, mais l'on croit que lorsqu'elle sera entée, son fruit sera aussi beau que celui du Levant... Le café sauvage est plus beau et plus gros que celui qui vient de Moka, mais le goût en est un peu différent; il est moins onctueux et plus amer; cependant si les habitants qui étudient avec soin le temps propre pour enter cette plante, sont assez heureux pour réussir quelque jour, on pourra faire alors un grand commerce de café à

27. KÆPPELIN, *La Compagnie des Indes...*, p. 605.

cause de la grande quantité de ces plantes »²⁸. Cinquante livres de graines indigènes confiées à de la Perche, capitaine du *Comte-de-Maillebois*, de Saint-Malo, furent remises en juillet 1718 aux directeurs de la Compagnie des Indes; bien que les graines eussent été ramassées dans des conditions défavorables, le café fut trouvé bon et stimula les bonnes dispositions de la Compagnie. Malheureusement les plants apportés par le capitaine de la Bouexière n'avaient pas prospéré; un seul subsistait en 1718; de nouveaux plants furent peut-être introduits par les navires venant de l'Yémen, notamment en 1721 par le *Triton*, de Saint-Malo, commandé par Garnier du Fougeray. La question du café intéressait très vivement l'administration française, elle fut spécialement recommandée au nouveau gouverneur, M. de Beauvillier de Courchant et à son lieutenant, Antoine Boucher-Desforges, nommé en 1718. Nous avons déjà signalé le zèle de Boucher-Desforges alors qu'il était garde-magasin; après son départ de Bourbon, en 1710, il avait résidé en Bretagne : un de ses fils, Antoine-Marie, qui devait devenir gouverneur des îles de France et de Bourbon en 1759 naquit à Riantec le 9 avril 1715. Dans cette paroisse qui comprenait la ville et le port de Port-Louis, Boucher-Desforges entendit parler aux capitaines Malouins revenant de Moka et des Indes des perspectives d'avenir que la conquête du café de l'Yémen et la découverte du café indigène ouvraient aux Mascareignes. Dès qu'il eut rejoint son poste, il se mit à la tâche avec son ardeur ordinaire : « M. Desforges se tue en travaillant au-dessus de ses forces, écrivait le gouverneur Beauvillier; je ne saurais trop vous dire de ne rien épargner pour conserver cet excellent sujet qu'il ne sera pas possible de bien remplacer, s'il vient à manquer par trop de travail, pour n'être pas aidé par gens capables des emplois qu'on leur donne sous lui... ». Mais les directeurs de la Compagnie,

28. LA BARBINAIS, *Nouveau voyage autour du monde*, t. III, p. 135-136.

très pressés d'intensifier la production du café et de participer directement aux profits, prétendirent exiger la remise au magasin de la moitié ou au moins du tiers des graines recueillies sur le domaine de la Compagnie et du cinquième de celles qui étaient produites sur les propriétés particulières des colons. Ceux-ci conservaient des mœurs un peu rudes²⁹; la population augmentait, mais les nouveaux habitants avaient parfois, comme les anciens, des antécédents qui ne les disposaient pas à l'esprit de soumission. Le gouvernement, désireux de purger la mer de l'Inde des forbans qui l'infestaient, accordait à ceux qui voulaient bien se soumettre une amnistie d'autant plus complète que les navires pirates étaient souvent trop forts et trop bien armés pour que l'on put leur rien refuser³⁰. Les amnistiés repassèrent en Europe ou bien s'établirent dans l'île; beaucoup devinrent des citoyens paisibles, mais d'autres se montrèrent ingouvernables³¹. Les relations des administrateurs avec les anciens habitants étaient également très tendues par suite de la difficulté de reconnaître les terres qui faisaient partie du domaine de la Compagnie et celles qui étaient devenues propriété des colons. L'historien des *Origines de l'île Bourbon* a publié le curieux procès-verbal d'un conseil, ou plutôt d'un conciliabule, tenu le 24 novembre 1718 en un grand secret, « à heure indue », au presbytère de Saint-Denys, par le gouverneur, les missionnaires de Saint-

29. Cependant, par suite des relâches de plus en plus fréquentes des navires de commerce, les insulaires prenaient les habitudes et les mœurs de la mère-patrie. La relation de Le Gentil de la Barbinais le constate; on voit aussi, en 1711, plusieurs habitants prêter de l'argent à la grosse à quatre capitaines de navires de Saint-Malo allant aux Indes : Claude Raoul, Joseph du Demaine, Pierre du Buisson de la Vigne et Bernard Tréhouart de Beaulieu (GUET, *Origines...*, p. 242).

30. On trouve dans les papiers de l'Amirauté de Vannes (liasse de l'année 1721, aux Archives du Morbihan) quelques renseignements curieux sur la « soumission » du forban Congdon, capitaine du *Dragon*, monté par 136 hommes.

31. Un de ces forbans amnistiés, Jacques Léger, originaire de Rouen, resta quelques années dans l'île, puis disparut. Sa fille, Barbe Léger, épousa en 1726 J.-B. François de Lannux, ami et peut-être collaborateur de Lagrange-Chancel, réfugié en 1720 et ensuite à Bourbon. Parmi les descendants du ménage Lannux-Léger, on trouve Parny et Leconte de Lisle (CAZAMIAN, *La colonisation de Bourbon et les ancêtres de Leconte de Lisle*, *Revue Bleue*, 16 mars 1929).

Lazare, curés de l'île, et un très petit nombre d'habitants dont on était sûr. L'objet de cette mystérieuse réunion dont on avait eu soin « de dérober la connaissance et même le soupçon » aux conseillers provinciaux, était l'étude des instructions de la Compagnie. Il fut décidé qu'il n'était pas possible d'exiger ni la moitié, ni le tiers, ni le cinquième du café récolté dans l'île; on devait se borner à préparer les esprits à l'acceptation d'une redevance du dixième, mais qui ne serait levée que dans un avenir éloigné et seulement lorsque la culture du caféier aurait produit des avantages certains. « Si à présent les habitants soupçonnaient seulement qu'on pense à imposer quelque droit sur ce fruit, non seulement ils abandonneraient absolument la culture du café, mais il est plus que moralement certain qu'ils détruiraient tous les caféiers et se porteroient par désespoir à une sédition dont on ne pourroit arrêter les suites, ce qu'on doit tâcher de prévenir, vu les exemples qui ne sont que trop fréquents de pareilles révoltes dans les autres îles »³².

Beauvollier montra une grande prudence dans ses rapports avec ses administrés et son exemple fut suivi par Boucher-Desforges qui lui succéda dans le gouvernement de l'île le 21 août 1723. Mais Desforges fut moins réservé dans ses calculs sur la propagation des caféiers. En 1719, le seul plant survivant des six apportés de Moka était confié aux bons soins d'un habitant du quartier de Saint-Denis, L. Martin. Il donna de nombreuses graines qui furent distribuées aux colons; dans un rapport adressé à la Compagnie, Desforges prit la peine de noter ce qu'elles avaient donné : les 22 graines que lui-même avait reçues n'avaient produit que 16 petits caféiers; 22 autres graines données à des colons d'origine bretonne, Angélique et Pierre Carron, François Dugain, Yves Le Bègue et Noël

³². Ainsi que le remarque I. GUET, les derniers mots font allusion à la sédition des habitants de la Martinique en 1717 (*Origines de l'île Bourbon*, p. 261-264); le gouverneur Beauvollier pouvait aussi penser aux malheurs de son prédécesseur Vauboulon.

Tessier n'en avaient donné que 7³³. Les années qui suivirent furent meilleures. En 1723, on compta 1.406 arbustres en état de rapporter; Desforges, trop optimiste, en prévoyait 17.518 pour 1724 et 87.308 pour 1725. Il comptait sans les ouragans et sans l'inexpérience ou la négligence des cultivateurs. Il mourut le 1^{er} novembre 1723 avant d'avoir vu la réalisation de ses rêves; les directeurs de la Compagnie qui avaient eu foi dans ses prévisions montrèrent un vif mécontentement d'être obligés d'attendre pendant plusieurs années encore avant que la vente du café donnât des profits importants. Le gouverneur Dumas qui étant sur les lieux se rendait mieux compte que les directeurs parisiens des difficultés que présentait l'initiation des habitants à une culture nouvelle envoya des promesses qui, sans présenter une aussi dangereuse précision que celles de son prédécesseur, étaient cependant encourageantes. « On ne peut rien voir de plus beau, écrivait-il en 1727, que les plantations de café de l'île Bourbon qui réussissent à faire plaisir et font un tel progrès qu'il est à présumer qu'elle sera en état d'en fournir dans quelque temps la quantité nécessaire pour la consommation du royaume ». Le 5 avril 1728 il annonçait l'expédition de 400 balles; le 27 du même mois il en annonçait encore 700. Le 31 décembre 1731 c'est un envoi de 470.000 livres de café de l'île qui part pour la France avec 2.000 balles de café produit par les descendants du petit caféier apporté seize ans auparavant par M. de la Bouexière. Deux ou trois ans plus tard le résultat annoncé était atteint : la petite île Bourbon fournissait tout le café consommé en France et elle en vendait aux nations étrangères³⁴.

33. Archives des Colonies, C³, Ile Bourbon, Recensements (Ancienne cote 1617, n^o 4). — AZÉMA (*Histoire de l'île Bourbon...*, p. 33) cite une ordonnance de Boucher-Desforges du 1^{er} décembre 1724, prescrivant aux habitants de cultiver le café de Moka; cet historien parle aussi d'une « loi », dont il ne cite ni l'auteur ni la date, qui aurait prononcé la peine de mort contre tout habitant qui aurait détruit des caféiers, mais cette loi ne fut jamais appliquée.

34. D'après M. J.-A. SAINTOYANT (*La colonisation française sous l'ancien régime*, Paris, 1928, in-12, t. II, p. 160), l'île Bourbon aurait été en état dès 1730 de fournir du café à toute la France. — La culture du café à Bourbon et aux

La culture du café, comme toutes les cultures, donna parfois des mécomptes : des ouragans ruinèrent en quelques heures les plantations qui ne purent être reconstituées qu'après plusieurs années de travail, le café manqua; ou bien, au contraire, l'engouement fit étendre plus que de raison les champs de caféiers : il y eut surproduction et par suite mévente; plus tard, il fallut compter avec la concurrence des Antilles. Cependant le café devint rapidement, et pour près d'un siècle, la principale culture de l'île; le café indigène, dit café marron, et le café issu des plants de l'Yémen, plus estimé et que l'on appelait le café du Roi, étaient vendus sous le nom de Bourbon. Tous les vieux ouvrages de géographie répètent que ce café était le meilleur au monde après celui de Moka.

De l'île Bourbon, la culture du café passa à l'île de France, principalement dans le quartier qui reçut le nom de Moka; une paroisse y fut établie sous le gouvernement du chevalier du Dresnay des Roches.

A Saint-Malo existe aussi un quartier nommé Moka : les armateurs enrichis par les quatre armements de 1708 à 1719 furent au nombre des spéculateurs qui entreprirent de dessécher les marais qui se trouvaient à l'embouchure du ruisseau du Routhouan, au fond du port d'échouage. Le nom du quartier nouveau comme celui de la paroisse de l'île Maurice sont des souvenirs des heureuses expéditions des navires de Saint-Malo à Moka de l'Yémen.

Antilles profita au port de Nantes; les importations encore très faibles en 1731 progressèrent rapidement de 1732 à 1740, de 152 à 1.489 milliers; le chiffre maximum fut atteint en 1775 : 9.366 milliers. Une grande partie du café importé à Nantes était réexpédié vers la Hollande et l'Allemagne (JEULIN, *Evolution du port de Nantes*, p. 270).

CHAPITRE V

Prise de possession de l'Île-de-France.

En 1598 les Hollandais occupèrent l'île appelée Cyné ou Santa Apollonia par les anciens géographes portugais et qu'ils nommèrent Mauritius en l'honneur du prince Maurice de Nassau, mais ils ne firent qu'un établissement très insuffisant. Les renseignements sur la population donnés par divers écrivains sont aussi discordants pour Maurice que pour Bourbon : en 1704, il y aurait eu dans l'île 48 agents ou employés de la Compagnie hollandaise des Indes, 50 hommes de garnison et 20 ou 30 familles de colons; mais en 1711, lors de l'escale du *Curieux* et du *Diligent*, les Malouins ne comptèrent que 80 hollandais¹. Aujourd'hui, Maurice a 401.700 habitants : l'île est un des points du globe où la densité de la population est la plus élevée. L'occupation de Ceylan et surtout la création au cap de Bonne-Espérance d'une colonie qui comptait 1.102 habitants européens en 1697 et 1.725 en 1708 diminuèrent pour les Hollandais l'intérêt de posséder Mauritius ou Maurice. Mais d'après une tradition que Le Gentil de la Barbinais n'est pas le seul auteur contemporain à avoir enregistrée, l'abandon de l'île eut pour cause principale la présence de singuliers ennemis : « Ils furent contraints de l'abandonner à cause des singes qui arrachoient toutes leurs plantations et qui sembloient leur avoir déclaré une espèce de guerre. Avant que de se retirer

1. *Histoire du comptoir néerlandais sur la côte de Malabar...*, par F. VALENTYN, Amsterdam, 8 vol. in-f^o, cité par A. d'EPINAY, *Renseignements...*, p. 19. — G. DE LA ROQUE, *Voyage de l'Arabie heureuse...*, p. 175.

tout à fait, ils avoient essayé de remédier à ce malheur en opposant des chiens aux singes, mais ces chiens, devenus sauvages dans les bois, se multiplièrent de telle sorte que le remède devint pire que le mal : ils dévoroient le bétail et attaquoient même souvent les habitans. La légèreté et l'adresse des singes les ayant rebutés, ils avoient fait alliance avec eux; ainsi ces animaux continuant à arracher le riz et les plantes, les Hollandois furent enfin obligés de se retirer »². Les rats pullulaient également et les chats importés d'Europe pour les combattre passèrent à l'ennemi. Découragée, la Compagnie hollandaise fit transporter les colons à Batavia en 1711 et en 1712.

L'île demeurait sans maître; elle est généralement moins fertile que l'île Bourbon; sa superficie de 1.850 kilomètres carrés est aussi moins grande, mais elle a l'avantage inappréciable de posséder deux excellents ports naturels, alors que Bourbon n'en possède aucun. Cet avantage, la Compagnie des Indes et tous les pilotes le connaissaient bien comme le prouve la longue relâche du *Curieux* et du *Diligent* de Saint-Malo qui, revenant de Moka, en 1709, préférèrent rester pendant deux mois et demi à Maurice où ils purent en toute sécurité se réparer et se « rafraîchir » plutôt que d'aller à la colonie française de Bourbon. Dès 1710, on connaissait en France les projets de départ des Hollandais, mais l'un des directeurs de la Compagnie, Foucherolles, soutenait que les Français devaient se garder d'occuper l'île puisque leurs rivaux n'avaient pu y réussir. En 1711, Parat, gouverneur de Bourbon, était dans les mêmes sentimens, mais l'année suivante, l'abandon étant devenu certain, il changea d'avis et il assura que l'île convenait à la Compagnie. Les navires français avoient le plus indiscutable besoin d'une bonne escale sur la route de l'Inde, mais Foucherolles et quelques autres jugeaient que Maurice ne remplissait pas toutes les conditions désirables. A la fin

2. *Nouveau voyage autour du monde*, t. III, p. 114-115.

du XVII^e siècle, après l'abandon de Madagascar, on avait cherché cette escale sur la côté méridionale d'Afrique, dans la baie de Saldanha; en 1712, l'ancien « bourgeois » du *Curieux* de Saint-Malo, Gollet de la Merveille, envoya une description de la grande île où il prônait la baie de Sainte-Marie à Madagascar³. Le directeur Foucherolles préférait la fabuleuse île Juan-de-Lisboa que des géographes plaçaient à quelques centaines de kilomètres tantôt à l'est, tantôt au sud des Mascareignes; d'après lui, cette île que personne n'avait jamais vue, possédait des ports meilleurs que ceux de Maurice, mais les journaux des capitaines du *Curieux* et du *Diligent* et ceux des autres capitaines qui firent des relâches dans l'île donnaient des renseignements moins fantaisistes. En 1713, le ministre de la Marine Pontchartrain reçut un mémoire qui fixa sa décision en faveur de Maurice. Ce mémoire n'est pas signé; l'auteur d'une étude sur les *Escales françaises sur la route de l'Inde*⁴, M. Kaepelin, nomme Boucher-Desforges parmi les auteurs auxquels on peut l'attribuer. Cette attribution est très vraisemblable, car Boucher-Desforges connaissait les Mascareignes, les mers de l'Inde et les nouvelles voies commerciales ouvertes par les marins de Saint-Malo et de Port-Louis.

C'est à Pontchartrain que revient l'honneur d'avoir signé l'ordre de faire de Maurice une terre française et ce fut lui aussi qui ordonna de la nommer île de France. Ce beau nom n'eût pas l'heur de plaire à la Compagnie des Indes qui manifesta la crainte de confusions entre l'île africaine et la province française. Pontchartrain maintint sa décision; en 1717 son successeur ne s'inclina pas davantage devant la fantaisie de la seconde Compagnie des Indes qui, pour faire sa cour au Régent, proposait de débaptiser l'île et de

3. Archives des Colonies, C⁵ 1 (cité par KAEPPELIN, *Les Escales françaises...*, p. 85).

4. Paris, 1908, in-8^o, p. 91-92. Ce mémoire est conservé aux Archives des Affaires étrangères : Asie 2, f^o 421.

la nommer île d'Orléans⁵. Le 31 octobre 1714, le ministre adressa à F. de la Bouexière, capitaine de l'*Auguste* en partance à Saint-Malo pour Moka, des instructions précises : « Sa Majesté ayant été informée que l'île Maurice est absolument déserte... veut que vous en preniez possession en son nom si cette île n'est pas occupée par aucune puissance étrangère et que vous en dressiez un acte en bonne forme, que vous m'enverrez à votre retour. Vous donnerez à ce lieu le nom d'Île de France et vous suivrez pour cette prise de possession les instructions que la Compagnie des Indes doit vous faire remettre »⁶.

La Compagnie qui n'était pas en état de prendre une part effective à la prise de possession se borna à prodiguer ses avis au ministre, mais elle tarda si longtemps à rédiger les instructions annoncées au capitaine de l'*Auguste* que celui-ci partit sans les attendre le 9 novembre. F. de la Bouexière arriva à Moka le 26 mai 1715 et remit quelques jours plus tard au capitaine du *Chasseur* une copie de la lettre ministérielle.

La date de la prise de possession de l'île de France, 20 septembre 1715, et le nom du marin Guillaume Dufresne d'Arsel, qui procéda à cette formalité, sont parfaitement connus et exactement cités par tous les historiens sérieux; la date et le nom n'ont pas été oubliés par les mauriciens, qui, français fidèles bien que devenus sujets anglais, célébrèrent le 20 septembre 1816 le centenaire de l'acte qui avait donné l'île à la France. Cependant quelques historiens, particulièrement des écrivains de Saint-Malo, continuent à être dupes des manœuvres d'un compagnon de Dufresne d'Arsel et à attribuer l'honneur d'avoir exécuté les ordres de la Cour à Garnier du Fougeray et à placer la prise de possession au mois de septembre 1721. Il paraît opportun

5. Archives de la Marine à Paris, B¹14, f^o 90.

6. Archives de la Marine à Paris, B²238, f^o 343, cité par KAEPPÉLIN, *Les Escapes françaises...*, p. 92.

de réparer une injustice et de réfuter une erreur déraisonnable en relatant simplement les faits avec précision.

Le *Chasseur*, de 300 à 350 tonneaux, armé de 22 canons, monté par 90 hommes, appartenait à Hyacinthe Chapdelaine, sieur de Laumosne et à ses associés, c'est-à-dire à la Société de « Messieurs de Saint-Malo ». Le rôle d'équipage énumère Guillaume Dufresne, de Saint-Malo, capitaine, De Chapdelaine, second, Jean Garnier, lieutenant — *alias* Jean Garnier du Fougeray qui devait plus tard s'attribuer le rôle rempli par Dufresne, — Thomas Rivel, second lieutenant, Jean Thébault, aumônier, Pierre Littan, écrivain, Hugues Barbier, chirurgien⁷, 21 officiers marinières et 36 matelots.

Le capitaine Guillaume Dufresne, sieur d'Arsel, né à Saint-Malo le 31 juillet 1682, était le quatrième des quinze enfants de Bertrand Dufresne, sieur du Demaine, et de Marguerite-Angélique Tassé⁸. Les Dufresne ou du Fresne, sieurs des Saudrais, du Demaine, du Boissauvage, de Champdubois, etc., dont on constate la présence à Saint-Malo depuis le milieu du xvi^e siècle étaient une des meilleures races de marins de la ville. Hervé Dufresne des Saudrais, capitaine du corsaire la *Faluère*, livra en 1697 un magnifique combat à une division hollandaise; il fut victorieux mais fut blessé mortellement. Son fils, Sébastien Dufresne, commandait le *Grand-Dauphin* à sa sortie du port de Saint-Malo, le 14 janvier 1711; ainsi que nous l'avons dit, il mourut à Canton avant que le *Grand-Dauphin* eut fait le tour du monde. Dufresne d'Arsel avait pris part à la deuxième expédition de Moka en qualité de second capitaine du *Diligent* commandé par Colin de la Briselaine⁹.

7. Archives de la Marine à Brest, C⁶ 57. — Sauf Garnier, qui était de Cancale, tous les officiers étaient de Saint-Malo. — Enregistrement du congé et déclaration de départ, aux Arch. d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo C⁴ 275, fo 115.

8. CUNAT (*Saint-Malo illustré par ses marins...*, p. 306) a confondu G. Dufresne d'Arsel avec un de ses cousins; il le fait naître en 1668 et lui donne pour parents Bertrand du Fresne du Bois-Sauvage et Françoise Offray.

9. Rôle d'équipage du *Diligent* aux Archives de la Marine à Brest, C⁶ 53.

Le *Chasseur* sorti du port le 12 mars 1714, arriva sans incident le 30 septembre à Pondichéry où il resta jusqu'au 17 octobre, puis il gagna Moka, sa principale destination, le 15 janvier 1715. Il chargea 1.700 balles de café et après un séjour de près de six mois, muni des instructions de Pontchartrain remises par M. de la Boissière, il fit voile pour l'île Maurice le 29 juin. Il fit dans l'île une longue relâche, du mois de juillet au mois de septembre, car il avait de graves avaries à réparer. Peut-être aussi Dufresne d'Arset voulut-il minutieusement vérifier qu'il ne restait aucun des habitants qu'il avait vus lors de la relâche du *Diligent*. Il trouva à Maurice un navire français comme lui, le *Succès*, petit bâtiment allant de Pondichéry en France. L'acte de prise de possession fut signé par le capitaine, par les deux lieutenants, Chapdelaine et Garnier du Fougeray, par l'écrivain Pierre Littan et par un agent de la Compagnie, Grangemont, qui se trouvait à bord du *Succès*. Cet acte a été plusieurs fois publié plus au moins exactement¹⁰, mais son importance pour l'histoire de l'île de France et même pour l'histoire de Saint-Malo, dont les fils présidèrent à la naissance et, en quelque sorte, au baptême de la colonie, paraît justifier qu'on la réédite ici :

« De Par le Roi :

» Nous, écuyer Guillaume Dufresne, capitaine commandant le vaisseau le *Chasseur* et officiers, en vertu de la copie de la lettre de Monseigneur le comte de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'Etat, à Versailles, le 31 octobre

10. PAR F. MAGON DE SAINT-ELLIER, *Tableaux historiques, politiques et pittoresques de l'île de France*, Port-Louis de Maurice, 1839, reproduit par GUET, *Origines de l'île Bourbon...*, p. 256, d'après un exemplaire conservé à Maurice, et par CUNAT, *Saint-Malo illustré par ses marins*, p. 306, d'après l'exemplaire déposé au greffe de l'Amirauté par Dufresne à son retour dans sa ville natale, le 26 février 1716. — On dit que le jour de la prise de possession, un vaisseau anglais se présenta pour occuper l'île, mais que trouvant la place prise, il vira de bord : la même histoire se raconte au sujet de la prise de possession de plusieurs colonies françaises et anglaises. En ce qui concerne Maurice, elle est contredite par le procès-verbal

1714, qui m'a été fournie à Moka, golfe de la mer Rouge, par le sieur de la Boissière, commandant le vaisseau l'*Auguste*, armé par Messieurs nos armateurs de Saint-Malo, subrogés dans les droits et privilèges de la royale Compagnie de France du commerce des Indes orientales, collationnée à l'original audit Moka le 27 juin 1715, portant ordre de prendre possession de l'isle nommée Maurice, située par 20 degrés de latitude sud, et par septante 8 degrés 30 minutes de longitude suivant la carte de Pitre-Goos, laquelle dite carte prend son premier méridien au milieu de l'isle de Ténérif, dont je me sers, en cas que ladite isle ne fut point occupée par aucune puissance, et comme nous sommes pleinement informés tant de la part du sieur Grangemont, capitaine du vaisseau le *Succez*, et de ses officiers, arrivé à cette isle le septième may dernier et mouillé dans la baye nommée par les anglais Browsbay, autrement nommée par nous baye de la Maison Blanche, distante du port ou baye où nous sommes mouillés actuellement d'environ une à deux lieues, nommée par ladite carte des Anglais N^o W^t 11 harbour, que cette dite isle et islots étaient inhabités, et que pour être encore plus informé du fait, j'ai dispersé partie de mon équipage dans tous les endroits qui pourraient être habités; en outre, et afin qu'au cas qu'il y eut plusieurs habitants sur ladite isle, j'ai fait tirer plusieurs coups de canon par distances et différens jours, et après avoir fait toutes les diligences convenables à ce sujet, étant pleinement informé qu'il n'y a personne dans la dite isle Mauritius et islots, nous déclarons, en vertu et exécution des ordres de Sa Majesté à tous qu'il appartiendra prendre possession de ladite isle Mauritius et islots

11. Nord-Ouest. Magon de Saint-Elhier, suivi par Guet, n'a pas compris cette abréviation et a imprimé « n^o 88^t harbour ». Le Port du Nord-Ouest fut peu d'années plus tard nommé Port-Louis. Le texte donné par Cunat est exact; le document qu'il a reproduit faisait partie du fonds de l'Amirauté de Saint-Malo conservé naguère dans les bureaux de l'inscription maritime à Saint-Servan. Le procès-verbal a disparu ainsi que plusieurs autres précieux documents de ce fonds.

et lui donnons suivant l'intention de Sa Majesté le nom de l'Isle de France et y avons arboré le pavillon de Sa Majesté avec copie du présent acte que nous avons fait septuplé à l'Isle de France, ce 20 septembre 1715, et cacheté du sceau de nos armes, fait contresigner par le sieur écrivain, les jour et au susdits.

» Dufresne,
 » Grangemont,
 » de Chapdelaine,
 » Garnier,
 » Littan »¹².

On remarquera que ce procès-verbal ne nomme la Compagnie des Indes que pour rappeler la cession de ses droits et privilèges aux armateurs de Saint-Malo; l'acte ne stipule pas que l'île de France sera jointe à son domaine dans les mêmes conditions que l'île Bourbon. Cet oubli s'explique par le fait que Dufresne d'Arzel n'avait pas reçu les instructions complémentaires annoncées par Pontchartrain.

Le *Chasseur* retourna à Saint-Malo le 26 février 1716; dans son rapport¹³, le capitaine n'eut garde d'oublier la relation de la prise de possession, mais Guillaume Dufresne d'Arzel ne paraît pas avoir essayé de tirer honneur et profit de l'exécution facile et exempte de danger de la mission dont il avait été chargé. Il continua à naviguer pendant plusieurs années et mourut à Saint-Servan, le 27 juillet 1738; il fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'église en présence

12. Sur Grangemont, agent de la Compagnie à Surak, à Pondichéry et à Chandernagor, voir KAEPPELIN, *François Martin...*, p. 637. — Les actes ne donnant pas le prénom du premier lieutenant, on ne peut le reconnaître parmi les nombreux membres de la famille de Chapdelaine venue de Normandie à Lamballe, puis à Saint-Malo, et qui produisit plusieurs armateurs et officiers de marine marchande. — On trouvera plus loin des renseignements sur Garnier, sieur du Fougeray. — L'écrivain Littan était probablement Pierre Littan, né à Saint-Malo en 1692, mort en 1760, fils de Pierre Littan, sieur de La Fontaine, et de Marguerite Cochet. On trouve La Fontaine-Littan inscrit en qualité d'enseigne sur le rôle d'équipage de la *Paix*, armée pour les îles d'Amérique en 1710.

13. Archives d'Ille-et-Vilaine, Amirauté de Saint-Malo, C⁴ 327.

de deux capitaines de navires, son frère, Bertrand Dufresne du Demaine, et Colin de la Briselaine¹⁴.

L'île de France, ci-devant Maurice, demeura plusieurs années encore sans habitants. Les instructions de la Compagnie non parvenues à destination prescrivaient à Dufresne d'Arsel d'y établir des colons; les directeurs oubliaient de dire où il aurait pu les recruter; jusqu'à la fin de son privilège, la Compagnie renouvela ses ordres et la seconde Compagnie des Indes continua la tradition : on croyait à Paris que l'île Bourbon avait des ressources suffisantes pour établir leur colonie à l'île de France et, en outre, à l'île Juande-Lisboa, objet des rêveries persistantes de l'administration parisienne. En 1716 les directeurs, écrivant au nouveau ministre de la Marine, osaient revendiquer l'honneur d'avoir fait prendre possession de l'île de France et lui demandaient d'y envoyer deux cents hommes de garnison. On pouvait craindre en effet qu'une puissance étrangère s'emparât de l'île déserte; cette crainte et les méfaits des singes et des rats contribuaient à empêcher les Bourbonnais de passer dans l'île sœur. Les gouverneurs Beauvossier et Boucher-Desforges essayaient en vain de lui procurer des colons. Ils firent embarquer de force une quinzaine d'hommes qui n'étaient sans doute pas les meilleurs de leurs administrés, mais ces hommes furent à peine arrivés qu'ils s'évadèrent et trouvèrent le moyen de regagner l'île natale. A défaut d'habitants, la colonie fut pourvue de fonctionnaires. Le 2 avril 1721, le Roi nomma un excellent agent de la Compagnie, le Chevalier de Nyon, aux fonctions de commandant et d'ingénieur en chef. A la même époque, la Compagnie fut gratifiée en termes formels de la propriété de l'île¹⁵. Ces décisions n'étaient sans doute pas encore connues à l'île Bourbon lorsque le 10 octobre 1721 le conseil

14. Etat-Civil de Saint-Servan. Dufresne d'Arsel mourut célibataire.

15. D'EPINAY, *Renseignements pour servir à l'histoire de l'île de France*, Ile Maurice, 1890, p. 80-81.

provincial, sur la proposition de Beauvossier et de Boucher-Desforges, prit une résolution importante : « L'île de France, ci-devant île Maurice, étant de la dernière conséquence pour la conservation de l'île Bourbon et ne voyant pas venir le bâtiment de la Compagnie qu'on attend depuis longtemps pour l'habiter, dans la crainte que quelque nation étrangère ne nous prévienne et s'en empare..., le conseil a jugé absolument nécessaire de faire incessamment construire aux frais de la Compagnie une barque de 24 à 25 tonneaux pour porter sur ladite île de France douze ou quinze habitants, un aumônier et un chirurgien aux appointements de la Compagnie, comme aussi de nommer M. Duronguet, major de l'île Bourbon, pour gouverner celle de France, en attendant que la Compagnie y envoie une colonie¹⁶. Le Toullec, sieur du Rungoet, issu d'une famille du diocèse de Vannes¹⁷ devint ainsi le premier gouverneur de l'île de France, mais à titre provisoire. La résolution du conseil fut vraisemblablement provoquée par la nouvelle de l'arrivée d'un navire à l'île Maurice le 23 septembre.

Ce navire était le *Triton*, de Saint-Malo, appartenant à la nouvelle Compagnie des Indes, commandé par Jean-Baptiste Garnier du Fougeray. D'après certains historiens¹⁸, le *Triton* avait été envoyé à Moka pour porter des secours à Dufresne d'Arset nommé à l'emploi de représentant de la France dans l'Yémen. Parti de Saint-Malo le 6 septembre 1720, il alla en effet à Moka; à son retour il fit escale à l'île de France puis à l'île Bourbon. Tous les navires

16. Acte cité par KAEPPELIN, *Escapes...*, p. 98-99.

17. Cette famille existait aussi à Locoal-Mendon en 1778 (*Inventaire Sommaire des Archives du Morbihan*, B. 2074).

18. M. ESNOUL LE SÉNÉCHAL (*Deux découvreurs...*, p. 95); cet auteur paraît placer le voyage en question à l'année 1717; A. D'ESPINAY (*Renseignements...*, p. 77) parle d'un voyage à la même date qui aurait « abouti à la première introduction sérieuse à Bourbon du café d'Arabie ». Ce voyage aurait duré très peu de temps, car le 9 août 1718 Garnier était à Saint-Malo en partance pour l'île Royale et Terre-Neuve d'où il revint le 22 mai 1719 (Archives d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo, C³ 331).

malouins qui depuis une dizaine d'années allaient charger du café suivaient le même itinéraire. La relâche du capitaine aux Mascareignes présentait-elle ainsi qu'on l'a prétendu un intérêt particulier ?

Jean-Baptiste-Yves Garnier du Fougeray, né à Saint-Malo le 23 juin 1689, fils de Jean Garnier et de Marie-Anne Brizart, de Cancale, époux en 1712 de Anne-Françoise Eforty, irlandaise réfugiée, était un bon marin. Il avait navigué sur tous les océans, mais il connaissait particulièrement bien les mers de l'Inde, car il avait servi en qualité d'officier sur le *Diligent*, le *Chasseur*, la *Comtesse-de-Pontchartrain* dans leurs voyages faits à Moka de 1709 à 1718. Il connaissait l'île Maurice puisqu'il se trouvait sur des navires qui y firent des relâches plus ou moins longues; il avait assisté à la prise de possession célébrée le 20 septembre 1715 et il avait signé le procès-verbal. Cependant, après son voyage de 1721, il osa dire qu'il avait rencontré l'île comme par hasard et dans le récit qu'il fit imprimer en 1729, il s'attribua le mérite de l'avoir annexée aux états du Roi et de l'avoir nommée île de France. Une sorte de procès-verbal ou de notification de cette nouvelle prise de possession aurait été rédigé en ces termes : « Nous commandant du *Triton*, vaisseau de la Compagnie royale des Indes, certifie à toutes les nations avoir pris possession de cette île au nom du Roy très chrétien Louis XV, roy de France et de Navarre; après avoir fait parcourir toute l'île, je l'ai trouvée inhabitée; j'y ai fait célébrer la sainte messe et fait toutes les formalités d'une légitime prise de possession en divers cartiers de l'île, à cette fin que personne n'en ignore et y ai fait apposer le sceau de mes armes lui ayant imposé le nom de l'île de France, le 18 octobre 1721, Garnier Defougeray »¹⁹. D'après le signataire, cet acte fut établi à plusieurs exemplaires qui furent enfermés dans des

19. Ce document a été publié d'après le mémoire justificatif de 1729 par ESNOL LE SÉNÉCHAL dans *Deux découvreurs...*, p. 91.

bouteilles de gros verre bien cachetées et déposées en différents endroits de l'île, mais il ne paraît pas avoir été transcrit sur les registres d'une administration ou d'une juridiction française, ni en France, ni à Bourbon surtout où le Conseil supérieur n'aurait pu admettre un acte qui feignait d'ignorer la prise de possession de 1715 et, par suite, enlevait toute valeur aux décisions prises depuis six ans par le Gouverneur et par le Conseil. Mais Garnier du Fougeray put donner sans aucun danger une certaine publicité à la relation de cérémonies anodines qu'il avait célébrées. Il fit élever ou relever un mât portant le pavillon français et il fit ériger une croix; sur le mât et sur la croix furent gravées ou peintes de belles inscriptions latines portant en substance que Louis XV voulut joindre à ses états cette île et qu'elle fut nommée Ile de France; en l'honneur de ce grand prince, J.-B. Garnier du Fougeray fit arborer le drapeau blanc (*vexillum niveum*). L'inscription placée sur la croix portait peut-être la date du 29 octobre 1721²⁰. Quatre jours plus tard, le *Triton* appareilla pour Bourbon. Le 13 novembre, le Conseil supérieur laissa transcrire sur ses registres la relation de la cérémonie décrivant la croix de l'île des Tonneliers, le mât de l'île de France et donnant le texte des inscriptions. Cette déclaration fut signée par le capitaine, l'aumônier et les officiers : Du Fougeray-Garnier, J. Rouillaud, prêtre, Jacques Hayet, Desvaux-L'Eveillé, L'Huillier de Moroland, Praeravily-Fforty, Cinq-Mars-Rivet, Nicolas Baudry et Porrée. C'est cette note ou déclaration que l'on donne parfois comme constatant la prise

20. L'exemplaire autographe de la relation de la cérémonie conservé dans les papiers de l'Amirauté de Vannes (voir *infra*) et le texte transcrit sur le registre du greffe de l'île Bourbon ne marquent d'autre date que 1721; le texte publié en 1729 par Garnier du Fougeray dans son factum ajoute 29 octobre. — AZÉMA (*Ile Bourbon...*, p. 45) place la 2^e prise de possession au 25 novembre : elle aurait été faite par des habitants de Bourbon et par un prêtre lazariste embarqués sur le *Triton*, mais à la date du 25 novembre ce navire était depuis huit jours parti pour l'Europe. La cérémonie à laquelle le lazariste prit part fut peut être célébrée à l'occasion de l'installation des colons expédiés de l'île Bourbon.

de possession, bien qu'elle ne ressemble à aucun acte de ce genre; la pièce datée du 18 octobre 1721 aurait plus exactement ce caractère, mais à défaut des exemplaires placés dans les bouteilles bizarrement enfouies dans le sol de l'île, on ne la connaît que par une publication tardive, suspecte et n'ayant aucun caractère officiel. En tous cas on remarquera que les deux pièces ne font aucune allusion aux précédents voyages de Garnier du Fougeray à Maurice, mais qu'elles ne lui attribuent pas encore l'honneur d'avoir découvert l'île.

Le 15 novembre, le *Triton* partit pour la France emportant un passager de distinction, le chevalier d'Eryceira, vice-roi des Indes Portugaises, qui, revenant de Goa en Europe à bord d'un navire de 60 canons, avait été pris par un forban français. Boucher-Desforges n'ayant aucun moyen de faire respecter sur mer les lois françaises, fut réduit à recevoir le forban et à obtenir, grâce à de bons procédés, des conditions avantageuses pour la rançon du prisonnier qui fut autorisé à partir pour l'Europe²¹. Le *Triton* arriva au Port-Louis de Bretagne le 22 mars 1722 et Garnier du Fougeray s'empessa de demander la récompense du service rendu au chevalier d'Eryceira; nommé chevalier de l'ordre du Christ le 8 juin par le roi de Portugal, il signa dès lors : *Le Chevalier Garnier*, mais il ne s'arrêta pas en si bonne voie : il voulut obtenir du roi de France des lettres de noblesse en récompense des cérémonies qu'il avait accomplies à l'île de France du 23 septembre au 3 novembre 1721 et qu'il présenta sous un jour singulièrement inexact. Garnier du Fougeray avait réussi à devenir l'ami de D'Hozier; le juge d'armes de France n'apporta que des corrections de pure forme à la requête présentée par le candidat à l'anoblissement²². Presque

21. Adrien D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 88.

22. Une transcription de la requête conservée à la Bibliothèque Nationale (mss. français, 149^e volume de la collection dite *Nouveau d'Hozier*) porte des

toutes les assertions de la requête se retrouvent dans les lettres patentes conférant l'anoblissement données à Versailles au mois d'octobre 1723²³. L'énoncé des services de l'anobli énumère de nombreuses actions d'éclat : « Ledit sieur du Fougeray commença dès l'année 1702 de naviguer comme officier d'un vaisseau de 24 canons et s'estant trouvé au mois d'août de la même année au port de Sainte Marie en Andalousie, s'opposa à la descente des troupes ennemies commandées par le duc d'Ormond et le prince de Darmstadt lorsqu'ils assiégèrent ladite ville... ». Si D'Hozier s'était fait représenter l'acte de baptême de Garnier du Fougeray, il aurait vu qu'au mois d'août 1702 il avait treize ans et deux mois, par conséquent les services qu'il put rendre étaient ceux que l'on demande à un mousse. Nous n'étudierons pas les autres exploits de l'officier : négociations avec le vice-roi du Pérou lorsqu'il était jeune officier du *Chancelier*; commandement du corsaire le *Jupiter* pendant la guerre de la Succession d'Espagne, etc...²⁴. Le voyage à bord du *Chasseur* n'est pas rappelé, mais celui du *Triton* est présenté comme le meilleur des titres à la reconnaissance du Roi : « La Compagnie des Indes lui ayant donné le commandement du vaisseau le *Triton*, de 40 canons, pour aller dans la mer Rouge en Arabie, le roi d'Yémen le fit recevoir à Moka avec une distinction extraordinaire et lui ayant fait des présents, il le chargea pour nous d'une lettre qui nous a été remise, en suite de quoy faisant route de Moka pour revenir en Europe, il fut obligé de faire en

corrections autographes de Hozier. Une note du juge d'armes, dans le même volume, apprend qu'il avait rédigé un placet de février 1723 adressé au cardinal Dubois au sujet de l'ordre du Christ.

23. Les lettres royales furent enregistrées le 10 janvier 1724 par le Parlement de Bretagne (Série B, 37^e registre des enregistrements, f^{os} 141-142).

24. Un seul des exploits présentés dans la requête n'est pas mentionné dans les lettres patentes. C'est l'histoire assez obscure d'un incident survenu en 1711. Garnier pris par un corsaire flessinguois et conduit à Middlebourg fut libéré peu de temps après; il revenait en France lorsqu'il fut encore capturé par un parti ennemi embusqué auprès de Boulogne. Il fut relâché par le commandant et put donner avis à des officiers français de la présence de ces ennemis.

chemin provision de bois et d'eau pour passer l'isle de Cirnie en Ethiopie²⁵ qu'il trouva sans habitants quoy qu'elle ait 120 lieues de tour et que son terrain soit très fertile et très abondant. Il en prit possession le 21 octobre 1721, y fit célébrer la messe et la nomma isle de France et, pour servir de marque de son union à nostre monarchie, fit faire plusieurs inscriptions en divers endroits de cette isle ».

Ainsi Garnier de Fougeray aurait trouvé sans habitants et sans maître une île appelée Cirnie en Ethiopie et, de sa propre autorité, il l'aurait annexée aux possessions françaises. Il est inutile d'insister sur les... erreurs de ce texte et sur les... habiletés de sa rédaction. Cette île n'était ignorée ni des navigateurs ni des géographes. Un représentant du Roi, agissant en son nom, l'avait annexée en 1715; il l'avait nommée île de France, mais cette appellation n'avait pas fait oublier le vieux nom d'île Maurice. Dans la requête et dans les lettres de noblesse on ne trouve pas ce nom bien connu, inscrit sur les cartes hollandaises, françaises et anglaises et qui figure dans les livres de Le Guat et de La Roque, imprimés à Paris de 1704 à 1715. Il est adroitement dissimulé sous celui de Cirnie ou Cyrné emprunté à d'anciens atlas portugais; la position exacte de l'île n'est pas indiquée; au contraire, on la place en Ethiopie, terme vague qui désigne parfois toutes les terres habitées par des nègres, mais que l'on n'avait pas coutume d'étendre à l'Afrique du sud et moins encore aux îles situées à six cents lieues des côtes africaines.

D'Hozier, héraldiste et généalogiste, était excusable de ne pas connaître la géographie et le nom exact des îles²⁶ de

²⁵. La requête porte plus clairement « il aborda dans l'isle de Cirni »; plus loin, ce document insiste sur les avantages de l'île qui est inhabitée bien « que son terrain soit très fertile, soit fort rempli de bestiaux et de gibiers sauvages, avec des côtes bien poissonneuses et un air bien tempéré ». La requête précise que l'escala de Garnier fut de 40 jours, mais pas plus que les lettres patentes elle ne mentionne le voyage précédent fait sous les ordres de Dufresne d'Arsel.

²⁶. Dans une requête présentée au mois de février 1723 par Garnier au cardinal Dubois pour demander l'autorisation de porter la décoration de

l'hémisphère sud, mais il aurait pu contrôler les assertions du prétendu découvreur en consultant les documents du Ministère de la Marine concernant la véritable prise de possession et les instructions relatives aux projets d'établissement. Il accorda une confiance aveugle aux récits de Garnier du Fougeray, qui avait trouvé le moyen d'entrer en relations avec lui et qui cultivait son amitié. Des fragments d'un carnet de compte du navigateur apprennent qu'il adressait au juge d'armes des ballots de café, délicate façon de rappeler les voyages à Moka; il faisait aussi des envois du célèbre beurre de la Prévalaye, mais les premières pelotes furent jugées médiocres et des doutes furent émis sur leur véritable provenance : Garnier envoya à Rennes un homme sûr pour surveiller dans la ferme même les expéditions faites à Paris²⁷. Le juge d'armes contrôlait, paraît-il, avec plus de sollicitude la qualité de son beurre que la véracité des documents qui lui étaient présentés.

En 1729 enfin, Garnier du Fougeray inséra un récit de son voyage dans un mémoire justificatif publié à l'occasion d'un grave différend avec la Compagnie des Indes; on trouve dans cet écrit quelques trouvailles nouvelles telles que celle-ci : il aurait révélé au gouverneur de Bourbon l'existence de l'île de France ! « Par suite de son rapport de cet événement à Bourbon, M. de Beauvollier... arma une barque et le S^r Garnier leur donna un pilotin pour le conduire dans ce nouvel endroit, faire recherche de cette terre à la Compagnie »²⁸. Assertion grossièrement inexacte :

l'ordre du Christ, l'auteur nomme exactement son île : Maurice. Il ne prétend pas l'avoir découverte, mais il dit en avoir pris possession au nom de la France « comme il paroît par la copie du trophée de la Croix qu'il y fit planter avec les armes du Roi » (Archives d'Ille-et-Vilaine, E, fonds Garnier).

27. Comptes de dépenses faites à Paris par un mandataire chargé de démarches auprès du cardinal Dubois, de l'ambassadeur de Portugal, de D'Hozier, etc, du 16 septembre 1722 au 1^{er} juillet 1723; lettres; actes concernant l'ordre du Christ, etc. (Archives d'Ille-et-Vilaine, Série E, fonds Garnier). — Quelques pièces de ce dossier ont été publiées : P. PARFOURU, *Documents relatifs à la réception de J.-B. Garnier du Fougeray comme chevalier de l'ordre du Christ de Portugal* (Soc. Archéol. de Saint-Malo, année 1902, p. 71-78).

28. Mémoire de 1729 publié par M. Esnoul Le Sénéchal, p. 97.

depuis six ans, l'établissement d'un groupe d'habitants à l'île de France était un des sujets de préoccupation des gouverneurs de Bourbon; ils y avaient fait transporter quelques colons; ceux-ci n'avaient pas eu besoin qu'on leur fournit des pilotins pour conduire la barque à bord de laquelle ils s'évadaient et regagnaient Bourbon.

Il est surprenant que Garnier du Fougeray ait osé faire imprimer ces choses, alors qu'à Saint-Malo tant de marins et tout d'abord son ancien capitaine, Dufresne d'Arsel, connaissaient l'île de France et tous les incidents de sa jeune histoire. Il n'est pas certain d'ailleurs qu'on ait ajouté foi à ses récits. La Compagnie des Indes qui lui reprochait des irrégularités commises de 1724 à 1727 dans l'exercice de commandements postérieurs à celui du *Triton* ne fut pas convaincue par le Mémoire justificatif. Garnier du Fougeray ne fut pas régulièrement jugé, mais il fut enfermé en prison pendant plus de deux ans et privé de son commandement; ses salaires furent retenus et ses pacotilles confisquées²⁹.

Fort oublié pendant longtemps, il a retrouvé au XIX^e siècle une certaine notoriété. Un historien médiocre, mais qui conserve à Saint-Malo un prestige regrettable, l'abbé Manet, a négligé de nommer Dufresne d'Arsel dans sa *Biographie des Malouins célèbres*, mais il a consacré à Garnier du Fougeray une notice qui lui attribue l'honneur d'avoir pris possession de l'île en 1721 et de l'avoir nommée *île de France*³⁰. En 1857, un autre historien malouin, Cunat, protesta et publia le texte intégral du procès-verbal dressé par Dufresne d'Arsel³¹. Cette protestation a été vaine : dans nombre d'ouvrages ou d'articles, on trouve encore la date inexacte de 1721 et le voyage de Garnier du

29. Le mémoire justificatif est très rare : nous ne le connaissons que par l'analyse et les extraits donnés par M. ESNOL LE SÉNÉCHAL : *Deux découvreurs malouins, Bénard de la Harpe, Garnier du Fougeray*, étude publiée dans les *Annales de la Société historique de Saint-Malo*, année 1912, p. 93-106.

30. Saint-Malo, 1824, in-8°, p. 82-84.

31. *Saint-Malo illustré par ses marins*, p. 306-308.

Fougeray donné comme origine ou point de départ de nos droits, malheureusement perdus, sur l'île de France³².

Si Garnier du Fougeray fit sans courir aucun danger une cérémonie dénuée d'importance, on doit toutefois lui reconnaître le mérite d'avoir fait graver à l'île de France d'éloquentes et belles inscriptions. Elles ne furent pas rédigées par lui; son instruction était médiocre : il ne pouvait écrire le latin celui qui écrivait ainsi le français : « Vous mprenes que le beurre que javois envoye a M^r Dosier cest trouve de mauvaize calitte jens ay fort querelay mon comisionaire qui se donne du diable quil est de la Prevallais... »³³. Le véritable auteur fut l'aumônier du bord, J. Rouillaud. Un exemplaire de la relation de l'érection de la croix et du drapeau, et de l'apposition des inscriptions fut conservé à bord du *Triton* et déposé au greffe de l'amirauté de Vannes quand le navire arriva au Port-Louis³⁴. Ce document, d'une écriture élégante et aisée, est tout entier de la main de l'abbé Rouillaud.

Le pavillon blanc fut hissé au haut d'une perche de dix-huit pieds. A la base, une planche de bois portait ces mots :

Vivat Ludovicus XV, Galliarum et Navarrae

Rex : in aeternum vivat !

*Hanc ipse insulam suis ditonibus voluit adjungi,
illamque jure vindicatam*

32. M. ESNOUL LE SÉNÉCHAL (*Deux découvreurs...*, p. 95) a essayé de concilier les récits de Garnier du Fougeray avec le procès-verbal signé par Dufresne d'Arsel et Garnier lui-même en 1715. Cette année-là on aurait reconnu l'île des Tonneliers et on l'aurait nommée Ile de France. Le texte du procès-verbal contredit cette explication que réfute aussi l'examen d'une carte, L'ilot des Tonneliers se trouve à l'entrée du port du Nord-Ouest (Port-Louis) : il aurait été déraisonnable d'en faire une possession française alors que la côte voisine restait à la disposition des puissances étrangères.

33. Lettre écrite de Saint-Malo, le 16 mars 1723, aux Archives d'Ille-et-Vilaine, Série E, fonds Garnier. — Garnier du Fougeray mourut à Saint-Malo le 21 juillet 1747. Plusieurs de ses neuf enfants et de ses petits-enfants furent de remarquables marins.

34. Arch. du Morbihan, Série B. — Le dossier renferme plusieurs documents qui constituent d'excellentes « pièces de comparaison » pour reconnaître l'écriture de J. Rouillaud : l'aumônier suppléait assez fréquemment l'écrivain du bord pour établir les actes relatifs aux marins morts pendant la traversée.

*in posterum INSULAM FRANCICAM nuncupari.
 In gratiam honoremque tanti principis,
 istud vexillum niveum extulit
 Joannes-Baptista Garnier du Fougeray,
 dux navis dictae le Triton
 ex urbe San Maclovio oriundus, in minori Britannia,
 Cum ipse huc appulerit die 23^a Septembris 1721;
 unde, 3^a Novembris, eodem anno,
 in Galliam navigaturus, Deo favente, anchoras solvit.*

En face du pavillon, on éleva une croix. Sur la face antérieure, on voyait trois fleurs de lys et les mots : *Du Fougeray GARNIER de S. Malo. C^t Le Triton.*

Sur l'autre face, on lisait :

*Lilia fixa Crucis capiti mirare sacrae ne stupeas : Jubet hic Gallia stare Crucem. anno 1721*³⁵.

Le Toullec de Rungoet arrivé dans l'île de France que M. de Beauvillier lui avait donné à gouverner jugea qu'elle était inhabitable et renvoya dix ou quinze des sujets qui lui avaient été confiés³⁶; au début de l'année 1722, il eut le plaisir de remettre ses pouvoirs au gouverneur nommé par le Roi, M. de Nyon. Celui-ci fit chanter un *Te Deum*, il prenait possession de son commandement, cérémonie dont certain écrivain a encore fait une « prise de possession » de l'île de France³⁷ ! Il était accompagné d'agents et de

35. Ces inscriptions ont été citées par de nombreux auteurs : MANET (*Malouins célèbres*, p. 82), A. D'EPINAY (*Renseignements...*, p. 81), AZÉMA (*Ile Bourbon...*, p. 42), HERPIN (*Histoire de Saint-Malo*, p. 203), etc. L'exemplaire autographe que nous avons eu la surprise de trouver dans les papiers de l'Amirauté de Vannes (Arch. du Morbihan) permet de constater que le texte donné par Manet est exact. On ne peut en dire autant des autres éditeurs; voici ce qu'Azéma a fait des derniers mots de l'inscription *Vivat* : ... *duo fūdāta anchoras Soluit.*

36. MARGRY, *Les Iles de France et de Bourbon dans la Revue Maritime et Coloniale*, t. VI, 1862.

37. T. BONNEFOY, *Table générale ...pour servir aux recherches à faire au greffe de la Cour Suprême de l'île Maurice...*, Maurice, 1853, in-8°, p. 240. — L'acte à peine lisible par vétusté, daté de janvier 1722, est conservé au greffe de Maurice.

fonctionnaires de la Compagnie, de serviteurs et de deux cent dix soldats suisses. Nous ne le suivrions pas dans ses efforts pour constituer un groupe stable de colons et pour établir la discipline dans sa petite garnison. Pendant plusieurs années on discuta sur le choix de l'emplacement du chef-lieu de la colonie : les hésitations entre Port-Louis et Port-Bourbon (ci-devant les ports du Nord-Ouest et du Nord-Est) retardèrent l'exécution de travaux indispensables. Le malouin Jonchée de la Goletterie, capitaine du *Mars*, conseillait l'installation d'un capitaine de port à Port-Bourbon et d'un lieutenant de port à Port-Louis³⁸; ce port fut cependant préféré. En 1725 on comptait dans la colonie 20 officiers et employés, 33 ouvriers et domestiques, 13 femmes, 13 enfants, 100 soldats, 34 esclaves³⁹. Une population aussi faible ne pouvait procurer aux navires de passage que de faibles « rafraîchissements », mais les deux ports naturels étaient trop utiles pour que les relâches ne deviennent pas de plus en plus fréquentes. Le rôle de l'île de France comme escale et point d'appui sur la route de l'Inde commençait à s'affirmer; aussi ni le Roi, ni la Compagnie ne voulurent se résoudre à l'abandonner malgré les rapports des commandants découragés par l'insuffisance de leurs ressources. De 1725 à 1734, la Compagnie ne fit passer à l'île que vingt-cinq ou trente hommes. En parcourant le registre des engagements conservé à Lorient⁴⁰, on constate que les directeurs faisaient à cette époque un très grand effort en faveur du Sénégal et que la plupart des engagés étaient dirigés vers cette colonie; d'autre part, on

38. Archives des Colonies, C⁴ 1, liasse 1726-1727, cité par KAEPPELIN, *Les Escales françaises...*, p. 108. — J. Jonchée de la Goletterie, capitaine des *Deux-Couronnes* de Saint-Malo fit relâche à l'île de France au mois de mars 1720 (Arch. d'Ille-et-Vilaine, Dépôt de Saint-Malo, rapport du 9 septembre 1720 dans le registre C⁴ 333 et procédures criminelles de 1720). Il succéda à Garnier du Fougeray dans le commandement du *Triton*. — Th. Jonchée de la Goletterie fut gratifié d'une concession au quartier de Saint-Martin le 15 décembre 1736 (Catalogue de vente de la librairie Dufossé, n^o 15358).

39. KAEPPELIN, *Escales françaises...*, p. 105.

40. Archives de la Marine à Lorient, 1 P. 74.

trouvait plus facilement des volontaires pour l'île Bourbon que pour l'île de France. Cependant la Compagnie put traiter avec des charpentiers de navire, des maçons, des menuisiers, des taillandiers, des serruriers qui acceptèrent d'aller servir dans l'île pendant trois ans moyennant 300 à 600 livres de gages annuels; le contrat était renouvelable au gré des parties. Les premiers engagés en 1728 furent Mathieu Dubourg et Jean-Toussaint Josset, pilotes, de Saint-Malo; François Anez de Saint-Eloi, taillandier, de Renac, et Edouard Luc, charpentier, de Londres, résidant à Lorient. On ne trouve qu'un seul acte concernant des cultivateurs : le 22 octobre 1728, Nicolas Gouron, de Port-Louis, 33 ans, et sa femme, Dorothee Le Gouron, née à Plœmeur, 33 ans, promirent de passer dans l'île avec leur fille, Marie-Antoinette, et leur servante Marguerite Noury, pour cultiver le terrain que la Compagnie leur donnerait; ils devaient être transportés gratuitement, mais ils ne recevaient d'autre solde que la jouissance du terrain qu'ils pourraient continuer à occuper gratuitement s'ils le jugeaient à propos lorsque la période de trois ans serait terminée.

Quelques autres colons purent passer à l'île sans le secours de la Compagnie et sans se mettre à ses gages; cependant le peuplement demeura insuffisant.

A Bourbon, la situation était bonne. La seconde Compagnie des Indes ayant obtenu le monopole de l'introduction et de la vente du café en France encouragea par tous les moyens la culture dans l'île. Les plantations furent ravagées vers 1730 par des ouragans, mais on ne pouvait douter que les dommages seraient réparés.

L'énergique administration du grand Mahé de la Bourdonnais allait perfectionner, à Bourbon, l'œuvre accomplie par ses prédécesseurs et mettre enfin l'île de France en état de soutenir le rôle que lui assignaient sa situation géographique et l'état politique de l'Asie.

(A suivre.)

H. BOURDE DE LA ROGERIE.